Consumer and Corporate Affairs Canada

Consommation et Corporations Canada

Year-end
March 31, 1991

Annual Report

Canada

Consumer and
Corporate Affairs Canada

Hon. Pierre Blais
Minister

Consommation
et Corporations Canada

L'hon. Pierre Blais
Ministre

Contents of this publication may be reproduced in whole or in part, without permission, although acknowledgement of source is appreciated. Additional information is available from Consumer and Corporate Affairs Canada, Ottawa, Ontario K1A 0C9, or by telephoning the Communications Branch at (819) 997-2938.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

ISBN 0-662-58665-4
Cat. No. RG 1-1991
CCAC No. 188 06089 B 92-01

Ministre
des Consommateurs
et des Sociétés

Minister
of Consumer
and Corporate Affairs

CANADA

Annual Report
Department of Consumer and Corporate Affairs
For the fiscal year ended March 31, 1991
Submitted under the provisions of the
Department of Consumer and Corporate Affairs Act

To His Excellency the Right Honourable Ramon John Hnatyshyn
P.C., C.C., C.M.M., C.D., Q.C.,
Governor-General and Commander-in-Chief of Canada

May it Please Your Excellency:

The undersigned has the honour to present to Your Excellency the Annual Report of the Department of Consumer and Corporate Affairs for the fiscal year ended March 31, 1991.

Pierre Blais
Minister of Consumer
and Corporate Affairs

K1A 0C9

92-04186/

Table of Contents

Overview	4
Officers of the Department	6
Bureau of Competition Policy	7
Bureau of Consumer Affairs	14
Bureau of Corporate Affairs and Legislative Policy	21
Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning	38
Services	41
Regional Operations	43
Office of the Assistant Deputy Registrar General of Canada	45
Appendixes	46
Organization Chart as of March 31, 1991	46 – 47
Location of Field Offices	48
Sources of Revenue	49
Expenditures	50
Person-years	51

The continuing mission of Consumer and Corporate Affairs Canada (CCAC) is to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada. To fulfill this broad mandate, CCAC:

- establishes and administers rules and guidelines for business conduct;
- makes sure information is accurate so that consumers can make informed choices;
- maintains and encourages competition among businesses;
- establishes, administers and enforces standards for trade in commodities and services;
- provides protection from product-related hazards; and
- encourages the disclosure and diffusion of technological information.

Overview

Clearly, Consumer and Corporate Affairs Canada has a challenging mandate; its very name reflects the diversity of its activities. It shapes, administers and enforces the rules of the Canadian marketplace. And as this country's marketplace becomes increasingly integrated into the world market, these laws must keep pace with other countries' to make certain Canada remains competitive and prosperous.

Consumer and Corporate Affairs accomplishes its mandate through the work of some 2 500 employees in four bureaus, who operate out of Headquarters in the National Capital Region, five regional offices and 43 district and area offices.

Here are some highlights of activities during 1990-91.

Bureau of Competition Policy: An overview of the *Competition Act* was published; an advisory service to businesses on complying with the *Competition Act* was provided and officials spoke to more than 124 groups about the Act. Fines for offences under the *Competition Act* totalled almost $4.5 million. More than 200 merger transactions were examined. The Bureau contributed to studies on the relationship between domestic market practices and international competitiveness and to a review of the changing nature of international business for Canadian marketplace laws and policies.

Bureau of Consumer Affairs: The *Textile Labelling Act* and the *Consumer Packaging Act* were updated; work continued on amendments to standardize weights and measures internationally and the Consumer Policy Framework Secretariat was established. Almost 22 000 inspections of consumer products were carried out, over 19 000 advertisements were reviewed, 2.6 million meters were verified and 177 800 weighing and measuring devices were inspected. The first National Consumer Week was held and the KidsCare program on child safety was launched.

Bureau of Corporate Affairs and Legislative Policy: Work continued on the multi-year project to automate the operations of the Patent Office, with the goal of making patent information in electronic form accessible throughout Canada. Almost 25 000 applications for patents were received, including applications received by way of the international Patent Cooperation Treaty (PCT) – and almost 24 000 trade-mark applications were filed. A further 12 326 applications designating Canada were filed under the PCT. About 27 500 requests for incorporation and amendment under various statutes were processed and a comprehensive database of federal corporations was maintained. The Legislative Review Directorate continued its work to modernize Canada's economic framework laws.

The Lobbyists Registration Branch processed 7 798 registration forms. The Bankruptcy Office dealt with 49 000 consumer and almost 13 000 business bankruptcies. The Debtor Program to increase debtors' awareness of the complex credit system and of the causes of their financial problems continued.

Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning: Strategic research focused on the financial services sectors, on the role of the Department in relation to environmental concerns, and on trade-related issues. About 2 300 000 information items were sent out by the Publication Centre of the Communications Branch. The Personnel Directorate developed a new training policy, planning began for computer-assisted language training, and the Departmental Assignment Program continued to help employees gain new work experience.

March 31, 1991

Consumer and Corporate Affairs Canada
Place du Portage I
50 Victoria Street
Hull, Quebec

Mailing Address:
Ottawa, Ontario
K1A 0C9

Minister of Consumer and Corporate Affairs	The Honourable Pierre Blais
Parliamentary Secretary	Blaine Thacker
Deputy Minister	Jocelyne Bourgon
Director, Executive Services	Carole Lacombe
Bureau of Competition Policy	
Director of Investigation and Research	Howard Wetston, Q.C.
Bureau of Consumer Affairs	
Assistant Deputy Minister	David B. Watters
Bureau of Corporate Affairs and Legislative Policy	
Assistant Deputy Minister	Morris Rosenberg
Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning	
Assistant Deputy Minister	Suzanne Hurtubise
Finance and Administration Directorate	
Director General	Harry McIlroy
Legal Services Branch	
Senior General Counsel	Jean-Marc Raymond
Office of the Assistant Deputy Registrar General of Canada	
Assistant Deputy Registrar General	Georges Tsaï

Bureau of Competition Policy

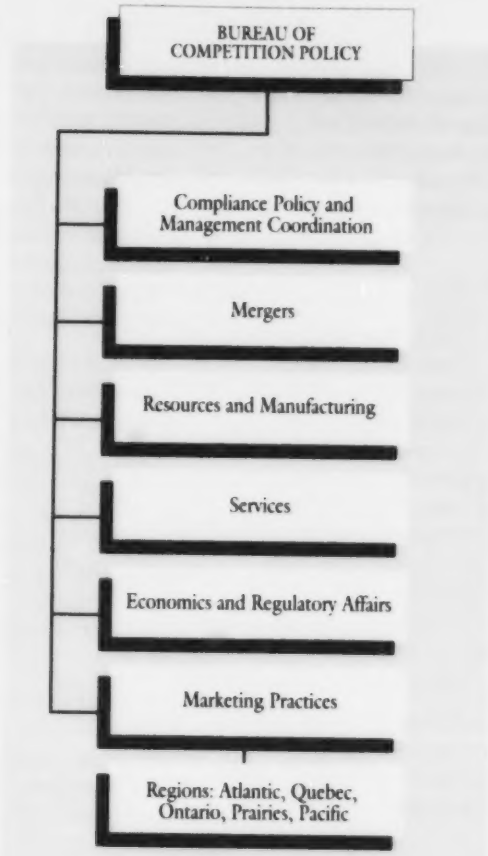

Budget: $20 862 000

Expenditures: $20 817 000

Revenue: $4 212 000

Person-Years: 258

Director of Investigation and Research: Howard Wetston, Q.C. (997-3301)

Senior Deputy Director of Investigation and Research: George Addy (994-1860)

The Bureau of Competition Policy enforces rules that govern and promote policies that improve the efficiency and fairness of a competitive and dynamic Canadian marketplace. Its chief instrument in carrying out these functions is the *Competition Act*.

The Bureau conducts examinations and inquiries into possible contraventions of the *Competition Act*. These could range from combinations in restraint of trade such as price fixing, to misleading advertising. The head of the Bureau, the Director of Investigation and Research, may refer the results of inquiries into prohibited practices to the Attorney General of Canada, who determines if charges should be laid.

In addition, certain transactions and trade practices are reviewable under the Act. Mergers, abuses of dominant position, delivered pricing and refusal to deal are among the reviewable matters in respect of which the Director may apply to the Competition Tribunal for a remedial order.

The Director is also authorized to make representations before federal and provincial boards, commissions or other tribunals. His aim in this instance is to bring to light considerations in respect of competition which are relevant to matters before such boards.

The reform of Canada's competition legislation was substantially completed on June 19, 1986, when the *Competition Act* and the *Competition Tribunal Act* were proclaimed in force. The final stage in the legislative reform process took place on July 15, 1987, when the prenotification provisions contained in Part VIII of the *Competition Act* came into force. These provisions require prenotification to the Director of all merger proposals that exceed certain size thresholds.

The Bureau organization is as follows:

- A Mergers Branch, consisting of two divisions and a prenotification unit, with responsibility for merger review. This Branch is headed by the Senior Deputy Director of Investigation and Research.
- Two sector Branches – a Services Branch and a combined Resources and Manufacturing Branch – with the divisions assigned clear and separate responsibility for criminal matters and reviewable practices. Each Branch is headed by a Deputy Director of Investigation and Research.

- A Marketing Practices Branch with a network of field offices, responsible for the administration of the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions of the *Competition Act*. This Branch is headed by the Deputy Director of Investigation and Research (Marketing Practices).
- An Economics and Regulatory Affairs Directorate consisting of two Branches. The Regulatory Affairs Branch is responsible for intervention before provincial and federal regulatory boards and for policy advice related to regulated industries. The Economics and International Affairs Branch is responsible for economic analysis in support of enforcement activities, advice on government policies, legislation affecting competition and the Bureau's contribution to international work in the field of competition policy. This Directorate is headed by the Deputy Director of Investigation and Research (Economics and Regulatory Affairs).
- A Compliance Policy and Management Coordination Directorate consisting of two Branches. The Compliance and Coordination Branch is responsible for developing and coordinating policies concerning the application of the *Competition Act*, compliance strategy initiatives, technical enforcement support and the public information program. The Management Systems and Services Branch is responsible for informatics and operational review, as well as for providing administration services to the Bureau. This Directorate is headed by the Director General (Compliance Policy and Management Coordination).
- Field staff reporting to the Compliance and Coodination Branch are located in Vancouver, Toronto and Montreal.

The Director has adopted a compliance-oriented approach to the enforcement and administration of the Act. As part of this approach, the Director has enhanced existing programs for providing information to the public, has encouraged voluntary compliance with the law and frequently has made use of alternative case resolution instruments.

During 1990-91 the Director and senior officials of the Bureau spoke to more than 124 interested groups across Canada, explaining the provisions of the *Competition Act* and how they are enforced. As well, an information bulletin containing an overview of the *Competition Act* was released during the year. Work continued on another information bulletin, the *Merger Enforcement Guidelines*, due for public release early in the following fiscal year.

Service to the Public

Bureau (excluding Marketing Practices)

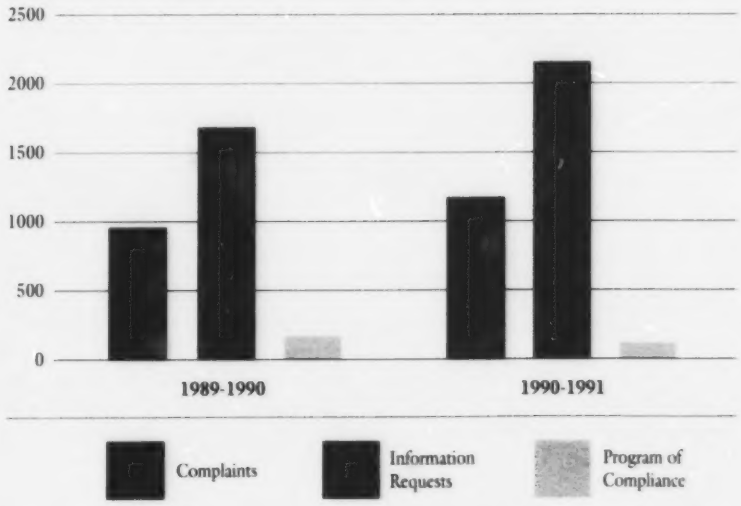

The Director has also encouraged the use of the advisory opinion service, which enables business people to submit their plans to the Director for an opinion on whether their proposals would contravene competition law. Finally, the Director made use of alternative case resolution instruments such as undertakings in appropriate merger matters and consent prohibition orders in appropriate cases falling under the criminal provisions of the Act.

Merger Review

During the year, the Director of Investigation and Research commenced the examination of 193 merger transactions (only those examinations requiring an expenditure of more than two person-days are enumerated), and continued his examination of 31 matters commenced in the previous year. Of these mergers examined during the year, the vast majority (170) were assessed as posing no issue under the Act. Ten were concluded subject to monitoring procedures, two were concluded with a post-closing restructuring undertaking, and one was abandoned.

It should also be noted that the aforementioned 193 examinations includes 75 prenotifications, and 87 involved requests for advance ruling certificates.

Merger Activity	
Examinations commenced	193*
Ongoing from previous year	31
Examinations concluded	183
Concluded as posing no issue under the Act	170**
Concluded with monitoring only (all advisory opinions)	10
Concluded with preclosing restructuring (all advisory opinions)	0
Concluded with post-closing restructuring/undertakings	2
Concluded with consent order	0
Parties abandoned proposed merger in whole or in part as a result of DIR's position	1
Examinations ongoing at end of period	39
Applications to Tribunal	
Ongoing from previous year	1
Filed during year	2
Concluded or withdrawn	0***
Ongoing at end of period	3

* Two or more days of review; includes 75 prenotifications and 87 requests for an advance ruling certificate.

** Includes 70 advance ruling certificates and 17 advisory opinions.

*** Matters also counted as examination concluded.

Service to the Public

Marketing Practices

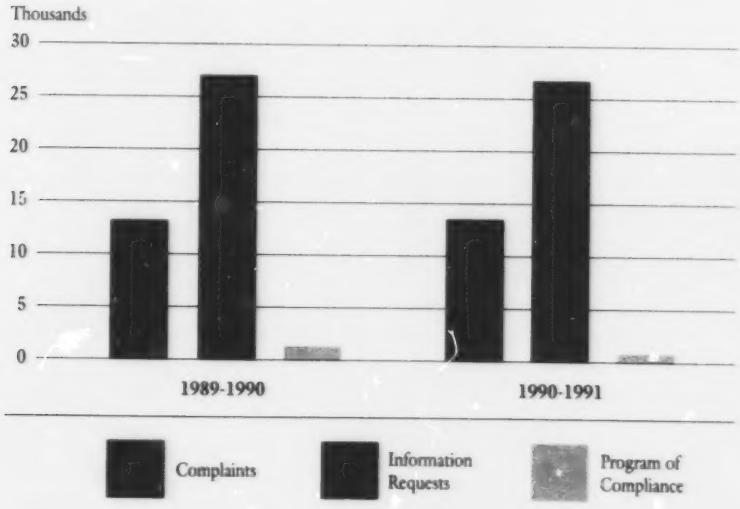

Offences under the *Competition Act*

For competition matters other than marketing practices, 13 cases were outstanding from previous years, and five new cases arose during the year. Of the six proceedings concluded during the year, one resulted in a conviction, three resulted in orders of prohibition and two resulted in non-convictions. Of the cases concluded, $15 000 in fines were imposed. Fourteen proceedings were still before the courts at the end of the year. Included in this group is one significant case in which six flour millers pleaded guilty to one charge of bid-rigging on government wheat flour tenders for food aid programs, and were fined a total of $3 305 000. This represents the highest total fines for any charge under Canadian competition law. Charges against two other flour millers were still outstanding at the end of the fiscal year.

Misleading Advertising and Deceptive Marketing Practices

In 1990-91 there were 86 new cases relating to misleading advertising and deceptive marketing practices before the courts. In addition, 88 cases were concluded, of which 54 resulted in convictions, 33 ended in acquittals or other conclusions, and one resulted in the imposition of an order of prohibition without conviction. Fines totalled $1 020 850. A total of 12 cases were under appeal at the end of the fiscal year. In addition, the Director accepted 20 undertakings of corrective measures from advertisers during this year.

To enhance public awareness, the Competition Bureau publishes the *Misleading Advertising Bulletin*, which reports convictions and related matters. With a circulation of almost 15 000 in both French and English, the *Bulletin* reaches a wide cross-section of the Canadian public.

Prosecution Activity

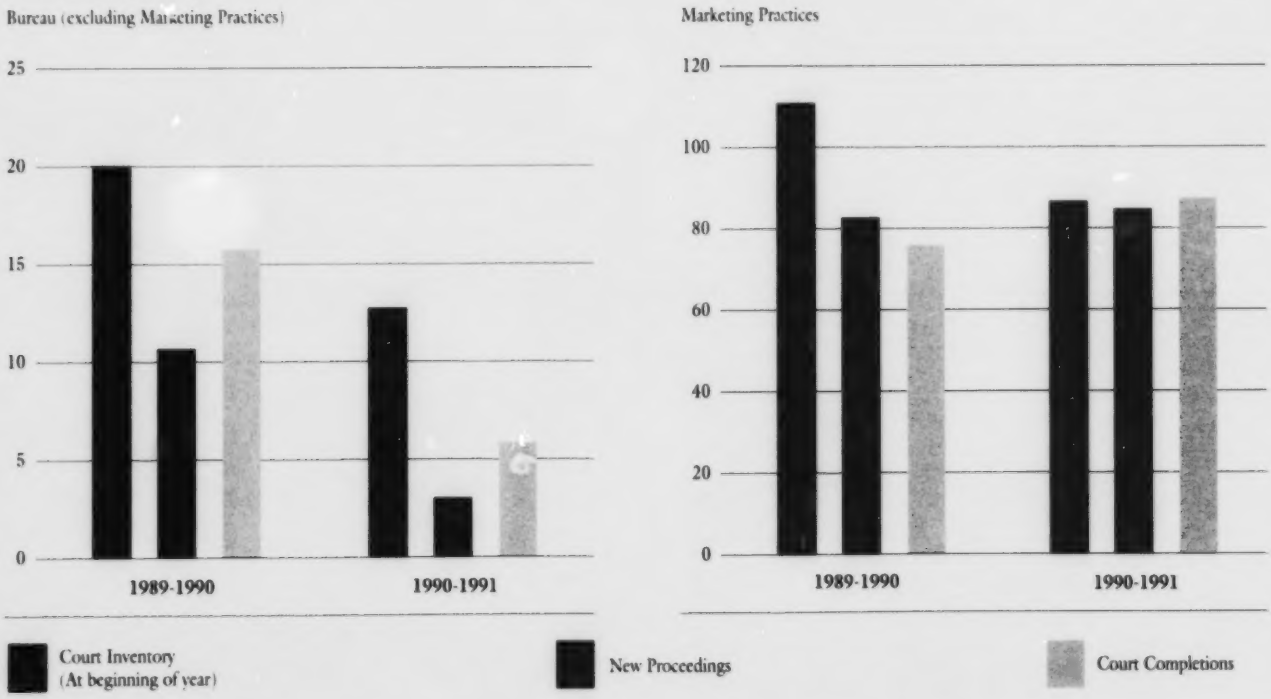

During the year a working group was created to develop proposals for the reform of the misleading advertising provisions. The Working Group submitted a report to the Director on January 31, 1991 that reflected the outcome of a series of meetings and public consultations which had taken place in the fall of 1990. The Working Group recommended that non-criminal adjudication by the Competition Tribunal should be available as an alternative to criminal prosecution in some cases. It also suggested, among other things, that the Tribunal should be empowered to issue cease and desist orders and other forms of remedies such as restitution orders, and that the Director should be given the authority to accept and enforce assurances of voluntary compliance through the Tribunal.

Representations to Regulatory Boards

During the year the Director made representations to federal and provincial regulatory boards, commissions and other tribunals. Notably, for example, the Director appeared before the Royal Commission on Passenger Transportation, which had been established by the Prime Minister in October 1989. A detailed written submission was prepared which emphasized the need for enhanced efficiency in the provision of passenger services. The key policies which were recommended to ensure the development of a dynamic and efficient intercity passenger transportation system included inter- and intra-modal competition, a level playing field for all modes, targetted financial assistance rather than general assistance or cross-subsidization of unprofitable but socially desirable services, and finally, market-based pricing and commercially principled management of the transportation infrastructure.

Applications to the Competition Tribunal

Mergers

On November 29, 1990, the Director filed an application with the Competition Tribunal concerning the acquisition of The Vancouver Courier, the North Shore News and the Real Estate Weekly by Southam Inc. (Southam). Southam subsequently sought a stay of proceedings in the Federal Court of Canada on the basis of a challenge to the constitutionality of the merger provisions and the composition of the Competition Tribunal. This motion was dismissed on February 13, 1991. The Director obtained an interim order pending the hearing of the application on the merits, scheduled to begin in September 1991. The interim order seeks to preserve the acquired entities as independent, viable and competitive businesses, and provides for the appointment of a monitor with responsibilities for overseeing compliance with the order.

The Director also filed an application with the Competition Tribunal on January 11, 1991 in respect of the acquisition of the meat rendering business of Ontario Rendering Company Limited (Orenco), a subsidiary of Canada Packers Inc., by Maple Leaf Mills Ltd. (Maple Leaf). The Director's application alleged that the transaction would substantially lessen competition for the supply of renderable material in Southern Ontario, as Maple Leaf operates its own rendering facility under the name of Rothsay Rendering (Rothsay). On February 21, 1991, an interim order was issued by the Tribunal on consent of both parties. The order requires Maple Leaf to hold separate the businesses of Orenco and Rothsay pending the outcome of the hearing, scheduled for November 1991.

The following developments occurred in relation to two consent orders issued in the previous year:

- the acquisition of the electric power transmission and distribution business of Westinghouse Canada Inc. (Westinghouse) by Asea Brown Boveri Inc. (ABB). A consent order had been granted by the Tribunal on June 15, 1989 requiring ABB to divest certain assets if it was unable to attain specific tariff relief measures for imports from the U.S.A. of medium and large power transformers. On May 24, 1990, a Privy Council order was issued commencing the implementation of accelerated tariff reductions under the Canada-U.S. Free Trade Agreement.
- the acquisition by Imperial Oil Limited (Imperial) of the shares of Texaco Canada Inc. On February 6, 1990 the Competition Tribunal had issued a consent order which required Imperial to divest certain assets and imposed numerous other conditions. For

example, the company must supply a specific volume of gasoline to independent petroleum dealers in Ontario and Quebec for up to 10 years. During the year, Imperial exceeded its supply obligations and divested a substantial number of the assets required by the order. Extensions were given in some cases to enable Imperial to complete ongoing negotiations with prospective purchasers. Also during the year, an appeal of the Tribunal decision was filed with the Federal Court of Appeal by an intervenor, Barron Hunter Hargrave Strategic Resources Inc., seeking to have the consent order set aside. This matter was pending as of March 31, 1991. A separate application by a group of retailers whose stations were to be divested by Imperial to reopen the consent order proceedings was dismissed by the Federal Court of Appeal on July 18, 1990.

One matter was also ongoing before the Tribunal from the previous year:

- the acquisition by Sanimal Industries Inc. (which owns Alex Couture Inc.) of the Quebec-based waste rendering firms Lomex Inc. and Paul & Eddy Inc. The hearing of this application had been stayed pending a challenge to the constitutionality of the *Competition Act*. On April 6, 1990 the Quebec Superior Court ruled that certain sections of the merger provisions, and the Competition Tribunal, were unconstitutional. An appeal by the Attorney General of Canada was heard by the Quebec Court of Appeal in December 1990, and the decision was still pending at the end of March 1991.

Other Reviewable Matters

On March 25, 1991, the Director filed an application with the Tribunal alleging that Laidlaw Waste Systems Ltd. (Laidlaw) had engaged in abuse of dominant position in the provision of certain waste removal services in specific markets on Vancouver Island, British Columbia. The application asked the Tribunal to make an order that Laidlaw cease engaging in certain acts and to declare unenforceable certain provisions of Laidlaw's container service agreements for commercial solid waste haulage and disposal in those geographic markets.

Three other matters were before the Tribunal as a result of applications in the previous year:

- the application against the NutraSweet Company alleging abuse of dominant position and tied selling in the sale of the artificial sweetener aspartame in Canada. On October 4, 1990, the Tribunal found in favour of the Director and prohibited NutraSweet from enforcing or entering into certain terms of contracts that require exclusive use of NutraSweet aspartame. The Tribunal also rejected arguments by NutraSweet that the Competition Tribunal is invalidly constituted. NutraSweet has launched an appeal against this finding, and against the decision of the Tribunal on the merits.

Representations

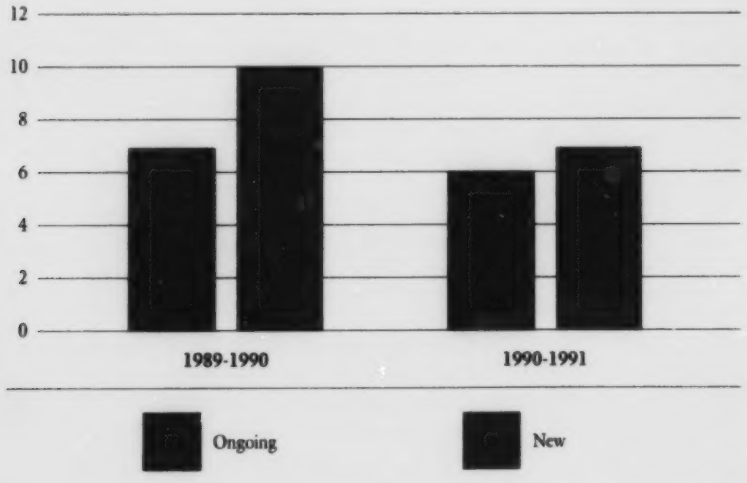

- the issuance by the Tribunal of a remedial order against Chrysler Canada Ltd. (Chrysler) in a refusal to supply matter concerning the supply of automotive parts for export purposes to R. Brunet of Montreal. Chrysler had appealed this decision and the Director had cross-appealed. In February 1990 the Director initiated contempt proceedings against Chrysler before the Competition Tribunal for alleged violations of the terms of the supply order. However, on July 10, 1990, in response to an application by Chrysler, the Federal Court of Appeal ruled that the Tribunal did not have jurisdiction with respect to contempt occurring other than in the presence of the Court. The Attorney General has filed an appeal of this decision.
- the application under the refusal to deal provisions asking the Tribunal to order Xerox Canada Inc. (Xerox) to resume supply to Exdos Corporation (Exdos) of a particular series of photocopier parts for post-1983 Xerox copiers. On November 2, 1990, the Tribunal ordered Xerox to accept Exdos as a customer on usual trade terms. Xerox also argued that the Competition Tribunal is invalidly constituted, but this argument was rejected by the Tribunal. Xerox has filed an appeal of the Tribunal decision.

Other Activities

During the year officers in the Competition Bureau contributed to a number of inter-departmental initiatives focused on the Canadian marketplace. These included a study of the relationship between competitive rivalry in the domestic market and the international competitiveness of Canadian firms, and a review of the implications of the changing nature of international business for Canadian marketplace laws and policies. The Director and members of the Bureau also participated in international forums such as the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Committee on Competition Law and Policy, and the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) Intergovernmental Group of Experts on Restrictive Business Practices.

More detailed information on the Bureau's activities may be found in the Annual Report published by the Director of Investigation and Research.

Bureau of Consumer Affairs

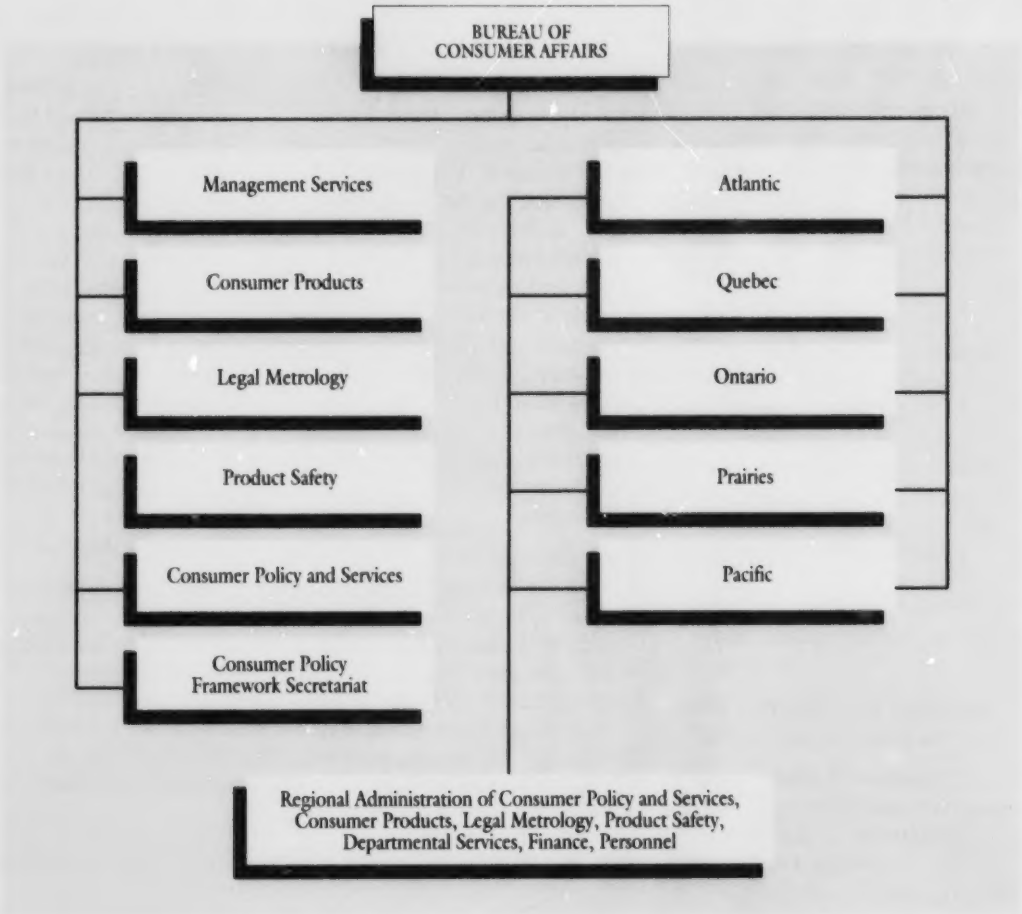

Budget: $65 992 000

Expenditures: $65 906 000

Revenue: $10 309 000

Person-Years: 990

Assistant Deputy Minister: David B. Watters (997-2862)

The mission of the Bureau of Consumer Affairs is to protect, assist and advocate consumer interests and promote fairness in the marketplace. In consultation with other government departments and agencies and the private and voluntary sectors, it establishes and enforces regulations and administers a number of voluntary programs aimed at protecting the interests of consumers in the Canadian marketplace. At the same time, the activities of the Bureau ensure that products are identified through accurate information, that fair competition exists and that goods are measured accurately for sale.

The Bureau also ensures that inherently dangerous products are identified, and that appropriate measures are taken regarding products that could cause injury or death. Through inspection, trader education, and enforcement, the Bureau oversees marketplace practices and takes corrective action where the interests of both business people and consumers could be jeopardized.

Consumer Products

Director: Katharine Gourlie (953-3187)

The Consumer Products Branch identifies, controls and prevents product misrepresentation in the marketplace, and ascertains that accurate information is available to help consumers in their choice of products. It is therefore concerned with the packaging, labelling, quality, quantity, composition and advertising of a wide range of consumer goods.

The Branch administers the *Consumer Packaging and Labelling Act*, the *Textile Labelling Act*, the *Precious Metals Marking Act*, and the *National Trade-mark and True Labelling Act*. It also shares responsibility with other federal departments for administering the *Food and Drugs Act*, the *Fish Inspection Act*, the *Canada Agricultural Products Act* and, with all provinces except Quebec, for administering 21 statutes concerning the grading and sale of agricultural and fishery products. As well, the Branch administers such voluntary programs as Care Labelling of Textiles, and Canada Standard Size (CSS) Garment Sizing.

Substantial progress was made during the year in the area of regulatory review, with the start of several new initiatives and the completion of a number of amendments to regulations under various acts administered by the Branch.

Broader consultation in the preparation and implementation of regulatory change was also encouraged and an increased emphasis was placed on the development of voluntary compliance programs and standards.

The Branch conducted extensive research and consulted nationally and internationally with interest groups in the development of Canada's *Guiding Principles for Environmental Labelling and Advertising*, for publication in the spring of 1991. This initiative addresses the need of consumers to be provided with clear and factual information about the environmental impacts of the products they purchase and brings some order and structure to the myriad of descriptors, logos and vignettes used to describe or imply environmental features of consumer goods. The Guidelines were developed within the context of the *Consumer Packaging and Labelling Act* and the *Competition Act*, both of which contain broad prohibitions against false and misleading representations.

Throughout the year, a number of regulatory reform initiatives were advanced under the *Textile Labelling Act* and the *Consumer Packaging and Labelling Act*. These amendments reflect the priority attention directed to ensuring that regulatory programs are consistent with technological and marketplace changes.

Interdepartmental and industry consultation to ensure the effective co-ordination of programs, and the improvement of service to the public also received considerable attention throughout 1990–91. A number of procedures were streamlined and automated. Inspection staff were provided with state-of-the-art equipment, such as portable computers, as part of the net quantity verification program.

Following extensive work with the food industry on the "Ad Hoc Intersectorial Group on Health Information Programs Involving the Sale of Foods and on the Use of Nutrition Recommendations in Food Labelling and Advertising," the Branch's Food Division and the Health Protection Branch of Health and Welfare Canada issued several policies to respond to consumer and industry needs for comprehensive and accurate nutrition- and diet-related information to be made available on food products.

The 21st session of the Codex Committee on Food Labelling was held in Ottawa in March 1991 with the Consumer Affairs Bureau Special Advisor on Food Standards as Chairperson, and the Food Division Chief as Head of the Canadian delegation. The Division developed and presented a draft international guideline on use of the claim "natural" for consideration by the Committee.

A meeting of the Joint Canada/U.S.A. Technical Working Group on Packaging and Labelling of Agricultural, Food, Beverage and Certain Related Goods for Human Consumption was held during the year. The Special Advisor on Food Standards served as Canadian co-chairperson. The Working Group is charged under article 708 of the Canada-U.S. Free Trade Agreement to work towards the harmonization or equivalency of technical regulatory requirements in this sector.

The Merchandise Standards Division continued to participate as voting and information members of standards organizations such as the Canadian General Standards Board, the American Society for Testing Methodologies, and the International Standards Organization. The Division contributed to the development, revision and review of numerous test methods and product standards.

During 1990-91, 21 953 inspections were carried out by field staff at the manufacturing, retail, import and wholesale trade levels; 19 382 advertisements were reviewed; and 91 017 complaints and enquiries from industry and consumers were handled.

Roughly 120 000 business establishments trading in consumer products with an annual value of $50 billion are affected by the legislation administered by the Consumer Products Branch.

Legal Metrology

Director: Richard Knapp (952-0652)

The Legal Metrology Branch regulates measurement standards and measuring devices for commercial trade through the administration of the *Weights and Measures Act* and the *Electricity and Gas Inspection Act*. The Branch establishes specifications for, and approves, weighing and measuring devices, electricity meters and natural gas meters used in trade. It defines units of measure and calibrates and maintains a system of standards of measurement for mass, volume, length, time, natural gas and electricity. It also undertakes to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in the trade of commodities and services through a national inspection program. During 1990-91, 145 electricity and gas devices and 444 weighing and measuring devices were approved for use in trade, and 1 502 inspection standards were calibrated and certified at the Headquarters' laboratory.

The Director of Legal Metrology is the Canadian voting representative to the Organisation internationale de la métrologie légale (OIML). This organization has 49 member states and includes all of Canada's major trading partners. The objective of the OIML is to harmonize trade legislation and regulations related to measuring instruments and measured goods and services. During the year, Canada registered votes on nine draft international recommendations and submitted comments on one. Ten recommendations were formally published and sent to member nations. There were 51 requests for OIML information during the year and 236 documents were distributed to industry and government.

The Department continued to encourage electricity and gas utilities and meter manufacturers to seek accreditation to verify their own meters under the provisions of the *Electricity and Gas Inspection Act*. Accreditation is granted if an applicant meets established national standards of quality assurance. Accreditation is voluntary and organizations are subject to periodic surveillance audits. Accredited

organizations include the three major Canadian electricity meter manufacturers, Ontario Hydro, Gaz Métropolitain, Union Gas, Northwestern Utilities and Centra Gas (Manitoba).

Regulatory amendments to Weights and Measures In-Motion Railway Weighing Requirements, Specifications for In-Motion Railway Weighing, Electronic Register Specifications, and Specifications for Electronic Automatic Temperature Compensators (ATCs) were promulgated during 1990-91. The Weights and Measures National Technical Training Program continued to coordinate the development and delivery of comprehensive technical training programs designed to ensure the consistent interpretation and application of regulations, specifications and guidelines.

A pilot program for selective inspections was implemented in nine Weights and Measures districts. Utilizing information obtained in periodic inspections, program direction is determined by a system of economic indicators, rather than current versus desired compliance rates. This approach monitors and assesses the dollar impact of inspections based on quantitative estimates of economic value for various classes of weighing and measuring devices and establishment types.

Canadian Weights and Measures officials continued to meet with U.S. counterparts in an effort to establish uniform Weights and Measures requirements for the two countries and to reduce redundant work by sharing assignments on specific issues of mutual interest. Legal Metrology Branch personnel are members of several U.S. National Conference of Weights and Measures (NCWM) technical committees. These committees are responsible for making recommendations to the Conference on requirements for weighing and measuring devices, device approvals, net quantity, and labelling, and have considerable influence on model laws developed by the Conference.

Regional Operations

Electricity and Gas: Using statistical sampling, field staff verified 2.6 million meters at utilities and manufacturers. Some 250 000 meters were found to be out of tolerance, and corrective action was taken. On-site inspections of 6 800 commercial and industrial metering installations were conducted, revealing $11.8 million worth of measurement inequities. These inequities were corrected and provided a basis for negotiation between the parties for a rebate or adjustment. Approximately 21 200 complaints and enquiries were handled. Of these, about 9 600 dispute investigations and meter tests were carried out to resolve differences between buyers and sellers.

Weights and Measures: Regional personnel conducted some 177 800 device inspections to verify accuracy and compliance with the legislation. Of these, approximately 31 000 were found to be out of tolerance and corrective action was taken and 1 100 devices were seized for serious non-compliance. Approximately 48 000 mass and volume standards used in inspection work were calibrated and certified. Inspectors also visited 4 641 establishments to sample and inspect packages of various commodities for net quantity verification.

December 20, 1990 marked the first anniversary of the introduction of the average system of net quantity verification. The enforcement of the average system had been phased in over a one-year period to permit packers and importers to market existing stock packaged under previous legislative requirements (i.e. minimum system). All commercially packaged commodities must now comply with the legislative requirements of the average system of net quantity verification.

Product Safety

Director: Jean Gariépy (997-1670)

The Product Safety Sub-activity administers and enforces the *Hazardous Products Act* (HPA) and has the sole responsibility for the safety of all products not covered by other legislation. This includes the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), which deals with the industrial sector of the marketplace. Product safety problems are addressed by developing and enforcing regulations, carrying out public awareness programs and promoting voluntary industry programs.

The Sub-activity consists of a team made up of: headquarters' staff who are responsible for analyzing product-related injuries and developing strategies to address them; regional staff who enforce the HPA and Regulations and participate in information activities; and laboratory staff who provide technical advice essential to the development of test procedures and test products for compliance. During 1990-91, field staff made more than 4 885 inspections, focusing on glazed ceramics, paints, lighters, tents, baby gates, toys and hazardous household chemicals.

Information programs to promote consumer awareness and reduce the number of accidents, particularly among children and seniors, continued to be a high priority for the Sub-activity. For example, KidsCare, an awareness program on child safety related to consumer products, was officially launched by the Minister, the Honourable Pierre Blais, in September 1990 at the Canadian Museum of Civilization. KidsCare activities during the year included the Safety Hunt, the kick-off of a safety home, and an awareness campaign on toys. The regional participation in all KidsCare activities was a key element in their success. A major initiative of this program is the creation of linkages with other child safety stakeholders, including corporate sponsors, in united campaigns.

During the summer of 1990, the Binkly and Doinkel puppet show continued to teach children the significance of hazardous product symbols. There were 1 082 performances.

During 1990-91, Product Safety worked closely with the juvenile products industry and other interested parties to develop new regulations for all carriages and strollers. These new regulations, which will eliminate and replace the existing regulations, were assigned to reduce the high number of accidents associated with these products.

An agreement-in-principle was reached with the Canadian and American associations of juvenile products manufacturers to establish voluntary safety standards for non-regulated products such as high chairs. Under the negotiated joint certification program, a seal of approval of the two associations will be affixed to the product indicating that it has been tested and that it complies with the requirements specified in the standards of the American Society for Testing and Materials (ASTM).

Consultations were initiated in 1990-91 with the Canadian blind and drapery industry to establish a voluntary labelling program aimed at advising the public of the potential strangulation hazard that blind and drapery cords pose to young children.

The risk to pre-school children of playing with lighters continued to be investigated, and strategies for reducing that risk were evaluated. Product modification to increase the child-resistancy of lighters, similar to the concept used for medicine containers, was identified as the most promising strategy. Staff worked with a lighter industry task group to develop test methods and criteria to evaluate child-resistancy of lighters with a view to introducing these requirements.

In keeping with the objective of a pro-active approach to safety, the problem of accidents among senior citizens was addressed. Within the accident prevention program for older consumers, a working group on the promotion of the safe design of consumer products was established to ensure that the product needs of seniors are met. The group consists of representatives from seniors' organizations, product innovation centres, and federal and provincial ministries.

A safety information kit for seniors was produced and distributed. This information, along with general safety information, was conveyed through information booths, mall displays, safety films and pamphlets.

The federal requirements of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) include a provision that the exclusion of products from the program will be subject to review by Parliamentary committee. In support of this activity, tripartite exclusion review sectorial committees were established involving representatives of industry, labour, and federal, provincial and territorial governments.

The resulting "Report to Parliamentary Committee on the Exclusions to the Workplace Hazardous Materials Information System" was prepared to assist Parliament in its work. The WHMIS Current Issues Committee continued as the forum for provincial and territorial governments, industry and labour to develop consensus on modifications to the program.

A major regulatory review of the Consumer Chemicals and Containers Regulations continued during 1990-91. These regulations require precautionary labelling and child-resistant packaging on certain consumer chemical products that have been specifically added to the *Hazardous Products Act*. However, many chemical products that are equally hazardous are not covered by these regulations. The primary purpose of the review is to develop regulations that are generic in nature so that any household chemical product exhibiting hazardous characteristics would be subject to the requirements of the regulations.

Consumer Policy and Services

Director: Maureen Wadsworth (997-1203)

The Consumer Policy and Services Branch is responsible for the analysis and development of policy in the consumer interest. It contributes to protecting, assisting and advocating that interest across government, business and the voluntary sector.

Major activities carried out by the Branch included close consultation with the Canadian Direct Marketing Association (CDMA) in the re-launch of its "Operation Integrity" program. Under this program, consumers may have their names deleted from CDMA members' telephone or mailing lists. The Program also provides for consumer complaint resolution.

In international matters, the Branch played a major role in the co-ordination and development of the Canadian position on consumer issues in such organizations as the UN, the OECD, the North American Free Trade Agreement and the International Organization of Consumer Unions.

Staff continued to promote the consumer interest in programs within other federal government departments. The reform of financial sector legislation, pesticides review, cross-border shopping and data protection were among such issues.

The Branch planned and co-ordinated the Department's participation in the first National Consumer Week, held in April 1990. Consumer awareness and information initiatives were sponsored in co-operation with provincial and territorial departments of consumer affairs.

The Branch administers the *Tax Rebate Discounting Act*. In 1990, over one million Canadians sold the right to their income tax refunds – a total value of some one billion dollars – to tax discounting firms. Detailed information concerning the administration of the Act was distributed to discounting firms and their associations through information letters.

The Branch administered a grants and contributions program to assist non-profit consumer and voluntary organizations to address marketplace issues. During the year, 13 organizations received financial assistance to carry out 20 projects to address consumer issues. A list of these organizations is available on request.

Consumer Policy Framework

Executive Director: Meredith Filshie
(953-6711)

In August 1990, the Department created the Consumer Policy Framework Secretariat to develop a new Canadian consumer policy strategy suitable for the marketplace of the 1990s. The objective of this independent secretariat is to determine the most appropriate role for the federal government to play, relative to other marketplace participants, in assisting consumers to participate fully and with confidence in the marketplace of this decade.

Research papers were developed on topics related to: current legislation affecting consumers; consumer and business trends in the marketplace; emerging consumer issues; the growing service sector; a review of the Constitution and the Charter of Rights and Freedoms; redress mechanisms; government-business relationships; reaching consumers with information; product standards; and public interest groups.

Officials of the Secretariat held informal consultations with representatives of consumer groups, business and industry associations, provincial governments and academics in early 1991. These consultations were held to obtain feedback on the problems consumers face in the marketplace and the inadequacies of the current consumer policy framework, as well as to gather suggestions to help redefine the role of the federal government in consumer policy.

On the basis of the results of these consultations and the Secretariat's research, a discussion paper outlining new consumer policy options for a new approach for the federal government was planned.

Bureau of Corporate Affairs and Legislative Policy

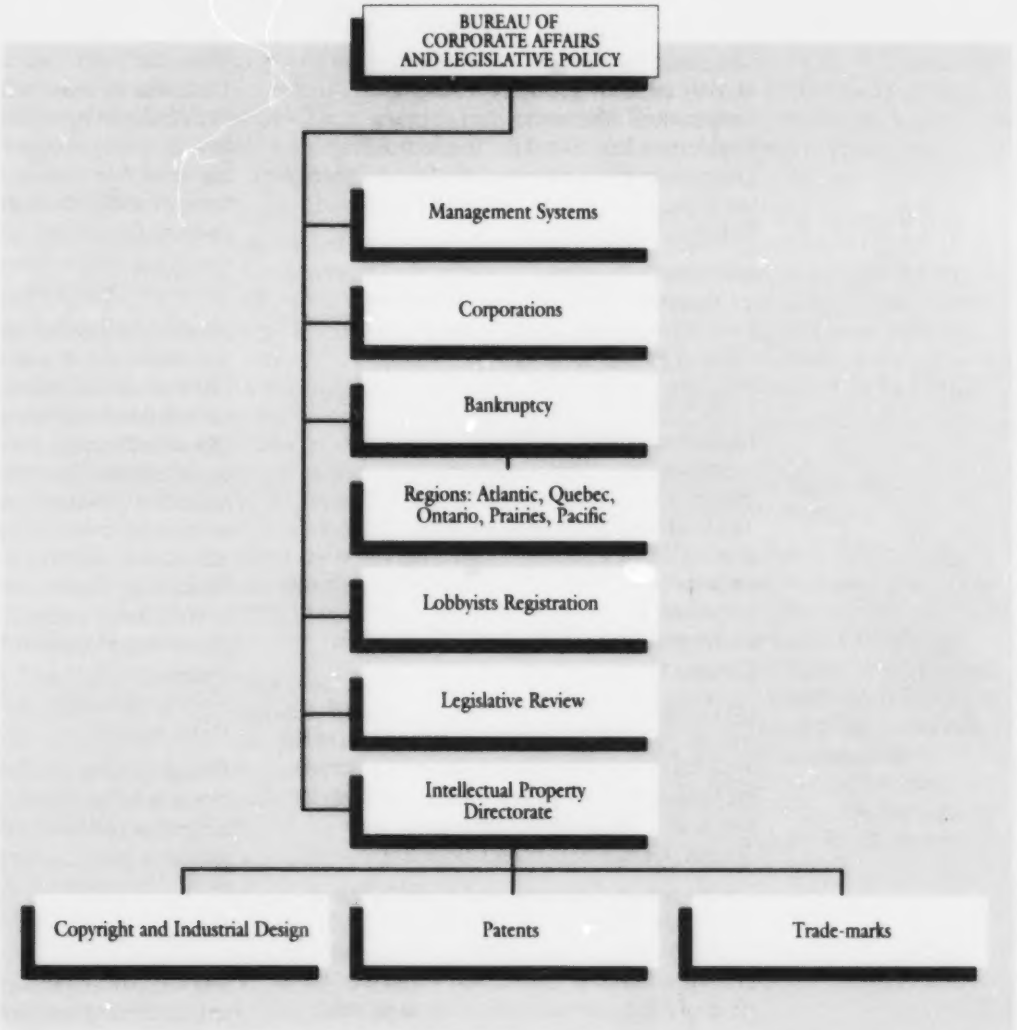

Budget: $69 116 000

Expenditures: $68 948 000

Revenue: $56 570 000

Person-Years: 609

Assistant Deputy Minister: Morris Rosenberg (953-6701)

The policy and legislation developed and administered by the Bureau of Corporate Affairs and Legislative Policy make up a substantial part of the regulatory framework for the business community in Canada. Legislation administered by the Bureau includes the *Bankruptcy Act*, the *Canada Corporations Act*, the *Canada Business Corporations Act*, and acts governing patents, copyright, trade-marks, timber marks, public servant inventions, integrated circuits and industrial designs. Together, they help ensure the orderly conduct of business across the country to encourage economic development, international competitiveness, creativity, innovation and the exploitation of technology.

The Bureau includes the Legislative Review Directorate, the Bankruptcy Branch, the Corporations Directorate, the Lobbyists Registration Branch and the Intellectual Property Directorate, which comprises the Patent Office, the Trade-marks Office and the Copyright and Industrial Design Office.

Intellectual Property

Commissioner of Patents, Registrar of Trade-marks and Director General: J.H. André Gariépy (997-4418)

Executive Director: Mart Leesti (997-1057)

Intellectual property laws provide economic incentives that encourage the creation, dissemination and exploitation of new ideas. The Intellectual Property Directorate (IPD) is responsible for granting or registering equitable exclusive intellectual and industrial property rights and ensuring that information acquired, in exchange for such rights, is made available in Canada.

On October 1, 1989 changes in the *Patent Act* and the *Patent Rules* came into effect. Two of the more important changes were the conversion of the Canadian patent system from a first-to-invent system to a first-to-file system and the introduction of a system of maintenance fees.

Canada ratified Chapters 1 and 2 of the *Patent Cooperation Treaty* (PCT) on October 2, 1989. Under the terms of the Treaty, Canadians can file PCT applications in Canada that would have the effect of filing internationally in up to 48 other countries.

The Directorate publishes and distributes a series of booklets which briefly describe the intellectual property laws that it administers.

Under the Public Education Program (PEP), Canadians are made aware of the various intellectual property programs in Canada, as well as how the foreign counterparts of these programs can be used by Canadians. The PEP is delivered through seminars and presentations on intellectual property themes and subjects in all regions of the country, as well as through participation in trade shows and exhibitions.

To assist the Intellectual Property Directorate in the distribution of publications, the delivery of the PEP and the dissemination of the technical information found in patent documents, the Directorate uses its network of intermediary organizations. The network includes provincial research organizations, innovation centres, universities, federal and provincial research institutions, and offices of Industry, Science and Technology Canada. In 1990-91, the number of intermediaries increased to 65. In addition, three Intellectual Property Advisors located in Montreal, Toronto and Vancouver provided assistance to those seeking information in the Quebec, Ontario and Pacific regions.

During the year, the Department's Intellectual Property Advisory Committee (IPAC) and its subgroups addressed a number of issues directly related to the operations of the Directorate, such as the development of the proposed amendments to be included in the Intellectual Property Improvement Bill.

The Directorate participated in and contributed to international and foreign intellectual property initiatives in areas of importance to the operations and administration of the Directorate. Patent officials continued their participation at the World Intellectual Property Organization (WIPO) Committee of Experts meetings on the Harmonization of Certain Provisions in Laws for the Protection of Inventions. The eighth session

of the Committee, which was held in Geneva at the end of October 1990, concluded the preparation of the Draft Patent Law Treaty and Regulations for consideration at the Diplomatic Conference on the Treaty, scheduled for The Hague, Netherlands in June1991.

The Directorate actively contributed to the work of the WIPO Permanent Committee on Industrial Property Information (PCIPI), which is responsible for updating and developing WIPO's industrial property standards. The work of the PCIPI relating to international standards on the storage and exchange of patent information in electronic form is of particular importance to the Directorate, in view of the multi-year project to automate the operations of the Patent Office. In order to further the Directorate's interests in the international work in this area, a representative from the Automated Systems Branch (ASB) of the Directorate chaired the PCIPI ad hoc Working Group on Optical Storage.

In November 1990, the Directorate accepted an official from the People's Republic of China for training in patent documentation procedures. The training was scheduled for a period of some twelve months and was funded by the World University Services of Canada (WUSC).

The Patent Office concluded its three-year project to strengthen the operations of the Caribbean Patent Information and Documentation Unit (PIDU), located in Port-of-Spain, Trinidad. The objective of the project, funded by the International Development Research Centre (IDRC), was to study and establish a system for strengthening and improving the various aspects of industrial property, and to provide a program for the successful use of patented, technological information for industrial purposes in the Caribbean region. The project has enabled PIDU to provide its clients with state-of-the-art patent searches, and has sensitized users in the various countries to the value of the patent system and the importance of patent information.

Officials from the Japanese Patent Office and from the Japanese Institute of Intellectual Property visited the Directorate for discussions on Canadian law and practice with respect to patents and industrial design.

The Directorate, through WIPO, provides assistance to countries in the African Regional Industrial Property Organization (ARIPO) for the preliminary search and examination of patent applications in accordance with the Harare Protocol. During the year, a total of 16 search and examination reports were prepared and forwarded to WIPO.

Patents

Acting Director, Patent Examination:
Peter J. Davies (997-2930)

The Patent Office is responsible for processing patent applications and encouraging Canadians to exploit the technological information contained in patents. In order to be granted, a patent application must contain subject matter which is novel, has utility, and involves inventive ingenuity in accordance with requirements of the *Patent Act*, the Patent Rules, and relevant Canadian jurisprudence. An inventor currently seeking protection can expect to obtain exclusive rights to make, use and sell an invention for 20 years from the date of filing.

The *Patent Office Record*, published weekly, provides information on granted Canadian patents. It also provides details of patent applications that have been laid open to public inspection. All applications filed pursuant to the amended *Patent Act* (i.e. filed after October 1, 1989) are laid open to public inspection 18 months after the filing date or the priority date, as the case may be. The Patent Office also maintains a search room and library for public use containing technical information that reflects the leading edge of technology, and provides an advisory service to clients.

Individuals are encouraged to personally search the patent documents that are available through the search room – patent search fields are provided upon request for particular subject matters of interest. Under the Patent Information Exploitation (PIE) program, technical information searches of domestic and foreign patent documents are carried out for intermediary organizations. Members of the public wishing to obtain the results of a technical information search are referred to an accredited intermediary organization.

Requests for Patent Information	1989-90	1990-91
Assistance in defining patent search field	3 812	3 710
Technology searches for organizations	1 261	1 273
Requests for reference material	34 313 *	56 025 **
	125 030 *	154 512 **

* Includes reference requests for laid-open applications and Canadian patents only.

** Includes all reference requests from the library (e.g. foreign patents, Canadian patents, requests for materials from archives).

The Patent Office Search File of 1 281 810 Canadian patents is subdivided into 350 classes of technology, which contain 37 177 subclasses.

Transactions of the Patent Office	1989-90	1990-91
Applications for patent	33 535	24 052
Before October 1, 1989	19 963	N/A
After October 1, 1989	13 464	23 594
PCT applications	108	458
Applications reported	32 039	24 933
Applications allowed	18 146	17 754
Applications forfeited	1 123	838
Applications abandoned	4 031	6 457
Applications restored under section 75 after failure to pay final fee	109	100
Applications reinstated under section 32 after abandonment for failure to reply to an official action	84	132
Requests for examination	121	4 977 *
Patents issued	15 348	14 947
Patents reissued**	11	16
Patents issued under the *Public Servants Inventions Act***	45	40
Assignments recorded	30 570	26 399
Caveats registered	61 ***	N/A

* The revised *Patent Act* did not come into force until October 1989.

** Included in Patents issued.

*** From April 1 to September 30, 1989.

Patent Agents Register	1989-90	1990-91
Canadian resident agents	332	335
Canadian firms	82	83
Non-residents	999	993
Total	1 413	1 411

Compulsory Licences

The Commissioner of Patents is empowered under sections 39(3) and 39(4) of the *Patent Act* to grant compulsory licences for patents for food or medicine, and under sections 65 to 70 to order patentees to grant licences to prospective licensees when patent rights have been abused.

The activities for the past two fiscal years under these sections of the Act are summarized in the following table.

Section 39(3) (Food)	1989-90	1990-91
Applications received	0	0
Licences granted	0	0
Applications withdrawn	1	7
Applications pending	7	0
Section 39(4) (Medicine)		
Applications received	21	28
Licences granted	24	12
Licences refused	3	7
Applications withdrawn	3	5
Applications pending	56	60
Sections 65-70		
Applications received	2	0
Licences granted	0	0
Licences refused	0	0
Applications withdrawn	3	1
Applications pending	6	5

Compensation for Government Use of Inventions

Under sections 19 and 20, the Commissioner of Patents rules on compensation levels due to inventors for government use of their patented inventions. Licensing and compensation decisions by the Commissioner during the past two fiscal years are summarized below.

Compensation	1989-90	1990-91
Applications received	0	0
Applications withdrawn	0	0
Applications decided	0	0
Applications pending	1	1

Patent Appeal Board

Chairman: Frank Adams (953-9090)

The Patent Appeal Board reviews final rejections of applications for the grant of patents and for the registration of industrial designs, resolves conflicts between patent applicants whose claims cover the same invention, and oversees the re-examination of patents. The Board may hold formal hearings as part of the review procedure. The Board's operations during the past two fiscal years are summarized below.

Final Rejections **Patents**	1989-90	1990-91
Rejections referred to the Board	11	18
Rejections affirmed	9	6
Rejections modified	6	2
Rejections reversed	0	1
Disposal without formal decision	8	3
Hearings held	8	1
Appeals before the Board	8	14
Decisions published in the *Patent Office Record*		
full	1	0
part	7	7

Final Rejections Industrial Designs	1989–90	1990–91
Rejections affirmed	1	4
Rejections reversed	1	0
Hearings held	1	4

Conflicts Section 43	1989-90	1990-91
Conflicts referred to the Board	12	5
Conflicts disposed	15	5
Conflicts before the Board	0	4

Re-examination

During the year, four requests were received for re-examination of patent claims. These were the first to be considered by the Patent Office under new provisions of the *Patent Act* which were enacted on October 1, 1989. In each case, a re-examination board was appointed by the Commissioner of Patents. The results of the boards' deliberations are expected during the fiscal year 1991-92.

Patent Cooperation Treaty (PCT)

Director: Pierre Trépanier (997-1947)

As of January 9, 1990, Canadian applicants can file PCT international applications in Canada. This filing is equivalent to a national filing in each of the member states designated by the applicant. Similarly, Canada can be designated by applicants who file in any of the other 48 member states.

PCT filings have exceeded expectations both in Canada and abroad. In 1990, 465 international applications were filed in the Canadian Receiving Office. As well, Canada was designated in 12 326 international applications. Of those applications, 5 896 elected Canada under Chapter II of the Treaty.

Automated Systems

Director: Ray Taylor (997-2186)

The project to automate the Patent Office achieved a major milestone when it received Effective Project Approval in October 1990. This provided the authority to proceed with the implementation plan, which comprises three phases. The first phase is a core system to test much of the functionality required, but with a limited database and a small number of workstations. The conversion of the backfile also was to be started during the first implementation phase. The second phase envisages the full deployment of the core system throughout the Patent Office. The final phase will see the provision of access to patent professionals and small and medium-size businesses, and the dissemination of patent information across Canada by electronic means. This final phase, which is expected to be completed by March 1996, will also be used to incorporate foreign patent data into the database.

In January 1991, requests for proposals to implement the system on a turnkey basis were sought from prime contractors to supply hardware, software, facilities management, backfile conversion, training, and the integration of the system as a coherent entity, with the awarding of contracts to take place in 1991-92.

Copyright and Industrial Design

Director: Linda Steingarten (997-1657)

The Copyright and Industrial Design Branch administers the *Copyright Act*, the *Industrial Design Act*, the *Timber Marking Act*, and their regulations.

Copyright exists immediately upon the creation of every original literary, artistic, dramatic or musical work and extends normally for the life of the creator or author, plus 50 years thereafter.

The outward appearance of an article of manufacture may be registered as an industrial design. Registration of a new design under the *Industrial Design Act* gives the registered owner sole rights to use the design in Canada for a period of five years, renewable for one further period of five years.

The *Timber Marking Act* provides for the registration of marks to identify the ownership of timber floated down inland waterways in Ontario, New Brunswick and Quebec. During the year there were no registrations of timber marks, reflecting the technological change of this industry.

In June 1990, with the passage by Parliament of the *Integrated Circuit Topography Act*, the Department began the process of preparing regulations.

The following table summarizes the transactions of the Copyright and Industrial Design Branch during the past two fiscal years.

Transactions of the Copyright and Industrial Design Branch	1989-90	1990-91
Copyright		
Applications received	9 500	9 216
Copyrights registered	8 014	8 069
Assignments recorded	170	439
Number of copyrights affected by assignments	347	464
Applications abandoned	222	425
Industrial Designs		
Applications received	2 999	2 712
Designs registered	2 996	2 445
Registrations renewed	703	916
Assignments recorded	425	490
Number of designs affected by assignments	633	611
Applications abandoned	470	352
Timber Marks		
Applications received	0	0
Assignments recorded	0	0
Marks registered	0	0
Oral and Written Inquiries		
Copyright	30 372	20 531
Industrial Designs	2 984	5 311

Trade-marks

Director, Trade-mark Examination:
Barbara Bova (997-2423)

The Trade-marks Office determines which trade-marks are entitled to exclusive use by owners, and maintains the Trade-marks Register and associated records of trade-marks to encourage the disclosure of trade-marks information and ensure public awareness.

A newly registered trade-mark remains on the register for an initial period of 15 years, and may be renewed for additional 15-year periods indefinitely. If a trade-mark is licensed, the owner should have the licensee recorded as a registered user against the trade-mark registration in order to protect the validity of the mark. This is accomplished by filing an application with the Trade-marks Office.

Trade-marks applications are advertised in the weekly *Trade-marks Journal* to enable persons to oppose any marks that they feel may interfere with their existing rights. The Office maintains a search room for the public to refer to the registers and indexes of registered marks and users.

Trade-marks Opposition Board

Chairman: Gary Partington (994-4794)

The Trade-marks Opposition Board comprises a chairman and three members, each of whom has delegated authority from the Registrar of Trade-marks to conduct hearings and render decisions in one or more of the following adversarial proceedings arising under the *Trade-marks Act* (1) oppositions to trade-marks applications (section 38); (2) section 45 proceedings; and (3) registered user cancellation proceedings (section 50(10)).

The following table summarizes the transactions of the Trade-marks Office over the past two fiscal years.

Transactions of the Trade-marks Office	1989-90	1990-91
Trade-mark applications filed	25 692	23 831
Trade-mark applications advertised	16 777	20 676
Trade-mark registrations	13 378	15 125
Registered user applications filed	13 189	13 250
Number of trade-marks governed by registered user applications (registered and pending)	31 459	32 382
Registered users registered	22 160	25 921
Registered user registrations cancelled	8 138	6 110
Transfer applications filed	22 874	18 560
Transfers registered	19 916	20 883
Trade-mark registrations renewed	4 866	4 110
Trade-mark registrations expunged	5 058	4 864
Amendments entered on the register	37 597	38 817
Copies prepared	99 016	142 121
Duly registered trade-mark agents	1 734	1 488
Oppositions filed	1 417	1 529

Statistical Supplement

Patents, trade-marks, copyright and industrial designs are important economic instruments to be harmonized with other essential elements of Canada's long-range economic policies and objectives. Studies of the costs, trends and users of intellectual property are therefore undertaken regularly by the Directorate. During the last two years the following statistical information was compiled.

Patents Granted	1989-90	1990-91
To individuals	1 747	1 740
To companies	13 558	13 094
To individuals and companies jointly	43	64
To inventors or their legal representatives	1 707	1 686
To assignees	13 549	13 094
To assignees and inventors jointly	92	150
One inventor claimed	6 862	6 457
Two or more inventors claimed	8 486	8 301
In French	642	460

Residence of Inventors for Patents Granted	1989-90	1990-91
Canada		
Alberta	83	104
British Columbia	89	119
Manitoba	21	37
New Brunswick	6	7
Newfoundland	3	1
Nova Scotia	10	13
Ontario	582	535
Prince Edward Island	0	3
Quebec	246	236
Saskatchewan	33	37
The Yukon and Northwest Territories	1	1
Total	1 074	1 093

Foreign Countries	1989-90	1990-91
Australia	129	154
Austria	74	76
Belgium	105	105
Brazil	10	9
Bulgaria	2	6
Chile	3	3
China	7	9
Columbia	2	0
Czechoslovakia	13	6
Denmark	57	59
Egypt	1	2
Finland	120	115
France	885	798
Germany, Democratic Republic of	72	3
Germany, Federal Republic of	1 067	1 149
Greece	2	0
Haiti	1	0
Hong Kong	9	6
Hungary	50	44
Iceland	4	5
India	3	2
Iran	1	0
Iraq	0	2
Ireland	10	16
Israel	31	48
Italy	256	262
Japan	1 987	1 902
Korea, Democratic People's Republic of	1	6
Korea, Republic of	5	4
Kuwait	1	0
Liechtenstein	6	7
Luxembourg	18	13
Mexico	4	1
Monaco	0	2
Netherlands	283	266
New Zealand	19	13
Norway	37	44
Philippines	1	1
Poland	3	2
Portugal	1	1
Romania	2	1
Saudi Arabia	1	0
Singapore	2	2
South Africa, Republic of	0	28
Soviet Union	42	28
Spain	18	16
Sweden	253	229
Switzerland	334	311
Taiwan	20	29
United Kingdom	838	721
United States of America	7 480	7 332
Venezuela	2	12
Yugoslavia	1	1
Zimbabwe	1	0
Total, Foreign	14 274	13 851
Grand total (including Canada)	15 348	14 944

Residence of Inventors for Applications Filed	1989-90	1990-91
Canada		
Alberta	332	233
British Columbia	325	227
Manitoba	93	64
New Brunswick	19	14
Newfoundland	17	22
Nova Scotia	44	17
Ontario	1 454	1 004
Prince Edward Island	6	3
Quebec	587	500
Saskatchewan	82	64
The Yukon and Northwest Territories	2	3
Total	2 961	2 151*

* This number includes Patent Cooperation Treaty applications.

Foreign Countries	1989-90	1990-91
Albania	0	2
Argentina	7	4
Australia	350	129
Austria	187	144
Bahamas	3	2
Barbados	0	1
Belgium	252	174
Bermuda	2	1
Brazil	32	20
Bulgaria	6	3
Burundi	1	1
Chile	1	3
China, People's Republic of	31	27
Colombia	1	3
Congo	1	0
Costa Rica	2	1
Czechoslovakia	30	11
Denmark	172	48
Ecuador	0	1
Egypt	1	0
El Salvador	2	0
Finland	267	149
France	1 705	1 541
Germany, Democratic Republic of	4	1
Germany, Federal Republic of	2 690	1 971
Greece	7	4
Guatemala	0	1
Hong Kong	21	8
Hungary	77	33
Iceland	5	2
India	28	14
Indonesia	2	0
Iran	3	0
Ireland	35	29
Israel	125	72
Italy	606	485
Japan	4 016	3 455
Jordan	1	1
Korea, Democratic People's Republic of	1	1
Korea, Republic of	34	51
Kuwait	1	0
Liechtenstein	5	2
Luxembourg	24	19
Malaysia	1	3
Mexico	11	7
Monaco	2	2
Morocco	2	0
Netherlands	492	410
New Zealand	36	29
Nigeria	1	0
Norway	101	37
Peru	2	0
Philippines	4	0
Poland	4	4
Portugal	2	5
Qatar	1	0
Saudi Arabia	2	0
Singapore	6	6
South Africa, Republic of	88	62

Soviet Union	117	28
Spain	84	69
Sri Lanka	0	1
Sweden	392	176
Switzerland	625	539
Taiwan	120	118
Thailand	1	0
Tunisia	1	1
Turkey	2	2
United Arab Emirates	1	1
United Kingdom	1 697	1 028
United States of America	15 974	10 898
Uruguay	1	0
Venezuela	10	7
Yugoslavia	11	14
Zimbabw	1	0
Indeterminate	44	40
Total, Foreign	30 574	21 901
Grand total (including Canada)	33 535	24 052

Receipts and Expenditures	1989-90 ($) Actual	1990-91 ($) Actual
Patents		
Revenue	24 862 063	25 224 101
Expenditures	15 916 940	15 490 438*
Trade-marks		
Revenue	13 602 355	13 585 422
Expenditures	4 693 539	5 103 955
Copyright, Industrial Designs and Timber Marks**		
Revenue	1 086 805	1 060 265
Expenditures	748 774	787 714

* Excludes capital project for patent automation.

** Revenues include receipt of copyright fine payments. Expenditures include copyright legal fees.

Corporations

Acting Director General:
Rachel Larabie-LeSieur (997-1058)

The Corporations Directorate administers the *Canada Corporations Act*, the *Canada Business Corporations Act*, the *Boards of Trade Act* (Chambers of Commerce), the *Canada Cooperative Associations Act*, the *Trade Unions Act* and the *Pension Fund Societies Act*. It also issues documents under the *Railway Act*.

The Directorate comprises a Corporate Services Branch and a Compliance Branch.

The Corporate Services Branch is responsible for *Canada Business Corporations Act* incorporations, amendments, information and certification services, dissolutions, statutory filings and publication activities.

The Compliance Branch assumes responsibility for the conduct of complex studies and analysis of corporate practices, take-overs, arrangement proposals and other such transactions; investigations of complaints against federally incorporated corporations; review of applications for exemption from statutory requirements; review of applications from corporations, organizations and individuals in accordance with other Acts, i.e. *Boards of Trade Act*, *Canada Cooperative Associations Act*, etc., and allegations of corporate name confusion.

Except for financial intermediaries, all federal business corporations are incorporated under the *Canada Business Corporations Act*, which came into effect on December 15, 1975.

Part II of the *Canada Corporations Act* applies to the establishment and functioning of all federal charitable and membership associations.

The Directorate maintains a comprehensive database of information on federal corporations, 184 341 of which were active at the end of the fiscal year. During 1990-91, the Directorate incorporated 9 196 corporations pursuant to the *Canada Business Corporations Act*. In total, the Directorate processed 27 477 requests for incorporation or amendment pursuant to this same act and other relevant statutes.

The Directorate investigated 45 complaints involving federal companies and received 171 110 statutory filings in compliance with the legislation and accompanying regulations. It also responded to 83 833 enquiries and provided 34 986 copies of documents. A total of 36 332 certified copies and certificates of compliance were prepared and 660 applications for exemption from certain statutory requirements were reviewed.

The Directorate also undertakes the review of amendments to the by-laws of non-profit corporations, and amendments to the articles of incorporation under the *Canada Cooperative Associations Act* and the *Boards of Trade Act*, as well as of revival applications under the *Canada Business Corporations Act*.

Documents Issued (excluding rejected applications)	1989-90	1990-91
Canada Corporations Act		
Letters patents granted Part II	593	589
Supplementary letters patents granted	155	147
Certificates of acceptance for surrender of charter	33	33
Canada Business Corporations Act		
Certificates of incorporation	11 643	9 196
Certificates of discontinuance (export)	250	279
Certificates of amalgamation	634	567
Certificates of amendment	6 563	5 807
Certificates of dissolution	2 199	2 504
Certificates of import continuance	366	305
Boards of Trade Act		
Boards of trade registered	9	16
Canada Cooperative Associations Act		
Certificates of incorporation	1	1

Documents Processed	1989-90	1990-91
Canada Corporations Act Canada Business Corporations Act		
Annual summaries and returns submitted*	110 632	114 516
Prospectuses	222	151
Insider reports	11 729	9 546
Proxy information circulars	588	578
Takeover bids	73	49
Financial statements submitted	6 109	5 623
Complaints	60	45
Exemption orders	539	660

* Includes annual returns submitted under the *Boards of Trade Act*.

Bankruptcy

Superintendent: Walter Clare (997-1210)

The Bankruptcy Branch is the administrative designation for the Office of the Superintendent of Bankruptcy, who is responsible for the operation of the head office and 14 additional offices across Canada, with a total staff of 131.

The Superintendent of Bankruptcy plays an important role in promoting confidence in the integrity of Canada's credit system through the regulation of the insolvency process, licensing of trustees-in-bankruptcy, investigation of the conduct of bankrupts for possible offences under the *Bankruptcy Act* and/or the Criminal Code, and distribution of information on insolvency matters.

Regulation of the insolvency process was carried out under the Supervision of Estate Administration (SEA), Creditor Services and Debtor Services programs. Through the SEA program, the Branch closely monitored the propriety of the bankruptcy process and saw that corrective action was taken when necessary.

A high standard of professional conduct on the part of trustees-in-bankruptcy and other insolvency-related professionals was promoted through the Creditor Services Program, designed to maximize dividends to creditors. In 1990-91, trustees paid out $87 544 100 in dividends to unsecured creditors.

During the year, 38 new trustee licences were granted. The Bankruptcy Branch supervised 698 individual trustees and 136 corporate trustees. The Branch's National Auditing Group conducted 56 cyclical audits of trustees and two special audits. Another 32 audits were still in progress at year-end.

The availability of bankruptcy services was dealt with through the Bankruptcy Assistance Program, which ensures easier access to relief under the *Bankruptcy Act* for individuals anywhere in Canada who are unable to pay trustees' fees.

Trustee information sessions in Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal, Québec and Halifax were held in the fall of 1990.

In 1990-91 the Bankruptcy Branch continued the refocused Debtor Program aimed at increasing the awareness of debtors of the causes of their financial problems, promoting the understanding of the bankruptcy process and providing information to enable debtors to cope better with the complex credit system. This was accomplished through group sessions as part of the statutory examination process.

The Branch continued monitoring provincial administration of Part X of the *Bankruptcy Act*, which authorizes the issuance of Consolidation Orders to enable individuals to pay their debts over a three-year period without creditor harassment and wage garnishment. Part X of the Act was in force in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nova Scotia and Prince Edward Island. During 1990, 1 741 Consolidation Orders were made by the courts of these provinces, with a total of $8.3 million being distributed to registered creditors.

The accompanying charts show the relative levels of consumer and business bankruptcies during fiscal year 1990-91.

Bankruptcies and Proposals

Province	Number	Assets $	Liabilities $	Deficiency $
Newfoundland	653	46 910 025	85 958 156	39 048 131
Nova Scotia	2 267	107 004 840	197 378 030	90 373 190
Prince Edward Island	71	2 730 524	5 951 626	3 221 102
New Brunswick	658	40 017 509	85 040 428	45 022 919
Quebec	20 694	1 466 141 024	2 969 528 322	1 503 387 298
Ontario	23 398	1 174 345 799	2 553 404 427	1 379 058 628
Manitoba	2 600	89 198 183	165 202 029	76 003 846
Saskatchewan	2 108	99 557 702	182 419 021	82 861 319
Alberta	5 538	253 823 112	529 867 083	276 043 971
British Columbia	4 752	136 201 280	551 612 412	415 411 132
Northwest Territories	2	700	37 790	37 090
The Yukon	10	1 828 853	3 806 318	1 977 465
Canada	**62 751**	**3 417 759 551**	**7 330 205 642**	**3 912 446 091**

Business Bankruptcies

Province	Number	Assets $	Liabilities $	Deficiency $
Newfoundland	114	36 621 830	71 489 201	34 867 371
Nova Scotia	576	77 200 361	150 100 406	72 900 045
Prince Edward Island	18	1 923 495	4 293 963	2 370 468
New Brunswick	166	32 048 832	70 587 125	38 538 293
Quebec	5 006	1 055 915 239	2 096 300 824	1 040 385 585
Ontario	3 420	535 514 427	1 323 645 453	788 131 026
Manitoba	441	29 973 340	84 956 761	54 983 421
Saskatchewan	610	39 873 325	102 300 533	62 427 208
Alberta	1 216	144 181 733	346 224 355	202 042 622
British Columbia	1 258	89 274 598	394 694 116	305 419 518
Northwest Territories	1	0	1 001	1 001
The Yukon	6	9 238	1 036 445	1 027 207
Canada	**12 832**	**2 042 536 418**	**4 645 630 183**	**2 603 093 765**

Consumer Bankruptcies

Province	Number	Assets $	Liabilities $	Deficiency $
Newfoundland	538	8 731 041	12 865 524	4 134 483
Nova Scotia	1 685	28 061 116	44 020 824	15 959 708
Prince Edward Island	53	807 029	1 657 663	850 634
New Brunswick	488	7 931 227	14 342 103	6 410 876
Quebec	15 462	225 538 609	569 014 221	343 475 612
Ontario	19 410	571 111 135	1 132 629 239	561 518 104
Manitoba	2 133	50 465 355	70 516 324	20 050 969
Saskatchewan	1 495	57 102 709	78 002 503	20 899 794
Alberta	4 314	109 081 489	180 934 206	71 852 717
British Columbia	3 441	31 511 179	109 807 634	78 296 455
Northwest Territories	1	700	36 789	36 089
The Yukon	2	50 365	194 219	143 854
Canada	**49 022**	**1 090 391 954**	**2 214 021 249**	**1 123 629 295**

Proposals

Province	Number	Assets $	Liabilities $	Deficiency $
Newfoundland	1	1 557 154	1 603 431	46 277
Nova Scotia	6	1 743 363	3 256 800	1 513 437
New Brunswick	4	37 450	111 200	73 750
Quebec	226	184 687 176	304 213 277	119 526 101
Ontario	568	67 720 237	97 129 735	29 409 498
Manitoba	26	8 759 488	9 728 944	969 456
Saskatchewan	3	2 581 668	2 115 985	(465 683)
Alberta	8	559 890	2 708 522	2 148 632
British Columbia	63	15 415 503	47 110 662	31 695 159
The Yukon	2	1 769 250	2 575 654	806 404
Canada	**907**	**284 831 179**	**470 554 210**	**185 723 031**

Lobbyists Registration

Director: Corinne MacLaurin (953-7145)

The Lobbyists Registration Branch is responsible for the administration of the *Lobbyists Registration Act*, which was proclaimed on September 30, 1989. The purpose of the Act is to bring transparency to the activities of paid lobbyists without impeding free and open access to government. The Act distinguishes between two types of lobbyists: Tier I (the professional) and Tier II (the employee).

Members of the public can search easily the computerized registry system, a combination of database and optical image technologies, to produce reports on lobbyists and their clients.

During the year, the Branch produced a short instruction guide to completing the registration returns.

Registrations

By the end of the fiscal year, a total of 7 798 registration forms had been processed. The following table provides summary information on these returns.

Registrations processed	Tier I	1 547
	Tier II	2 556
	Amendments	3 695
	TOTAL	7 798
Lobbyists	Tier I	658
	Tier II	2 182
	TOTAL	2 840

Legislative Review

Director General: Vacant

The Legislative Review Directorate is composed of two branches: the Consumer and Corporate Review Branch and the Intellectual Property Review Branch.

Consumer and Corporate Review

Director: George Redling (953-6766)

The Branch is responsible for the review and revision of departmental statutes other than intellectual property legislation. It conducts legal and economic analysis leading to policy development, assesses new approaches to legislative design and reform, and provides legislative and policy support in order to modernize departmental framework laws. Specifically, during 1990-91 the Branch continued work on the reform of the *Bankruptcy Act* and a legislative and policy review of the *Canada Business Corporations Act*.

To complement its policy and legislative development capabilities, the Branch conducted research into regulatory techniques and the global environment in consumer and corporate law and practice, and consulted widely in the design of legislative proposals. In addition, the Branch provided expertise and advice to advance initiatives with other departments in areas of shared jurisdiction.

Intellectual Property Review
Director: Jim Keon (953-7845)

The Branch supported policy development initiatives in the areas of integrated circuits and Phase II of the *Copyright Act* revision, and for an Intellectual Property Improvement Bill including amendments to the patent, trade-marks, industrial design, and copyright acts. Other policy issues under review included the patenting of biotechnology; industrial design legislation revision; and plant breeders' rights. The Branch acted as the Secretariat to the Intellectual Property Advisory Committee (IPAC), chaired by the Deputy Minister, to provide broadly-based advice to the Government on intellectual property concerns in Canada.

Internationally, the Branch provided extensive support and policy positions for Canada's multilateral trade negotiators in respect of trade-related intellectual property matters at the GATT. It also participated in meetings and conferences of organizations, such as the World Intellectual Property Organization, to discuss and develop draft treaties on international intellectual property issues, including harmonization of patent and trade-mark laws. Finally, the Branch contributed to the publication of a document to be used in advising Canadian industry on intellectual property issues arising from the European Community's Single Market, to be completed in 1992.

Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning

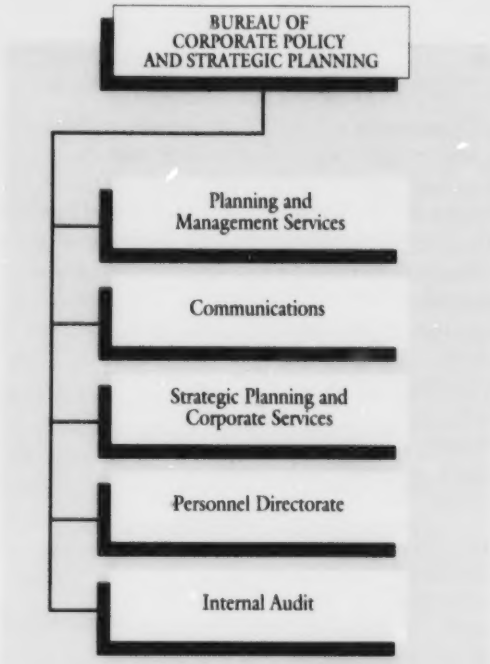

Budget: $10 409 000

Expenditures: $10 388 000

Revenue: $0

Person-Years: 137

Assistant Deputy Minister: Suzanne Hurtubise (953-8633)

The Bureau is responsible for providing advice to the Department on its strategic objectives, direction and priorities; for analysis of international and national economic scenes and the Canadian marketplace; for federal/provincial relations; for ensuring that an effective, integrated strategic planning process is in place; and for preparing a strategic plan for the Department. It also ensures coherent, consistent departmental policy-making and provides human resource management advice, planning and development. Corporate Policy and Strategic Planning also provides services to the Department in communications, internal audit and program evaluation, as well as a full range of personnel services.

Communications

Director: Toby Fyfe (997-2858)

In support of CCAC's mission, the Communications Branch develops communications strategies for the Department and the Minister's Office. As part of each program or policy initiative, the Branch conducts an analysis of public opinion and the positions of stakeholders, develops messages to meet the information needs of identified target publics and recommends effective methods of delivering those messages.

Additional Branch responsibilities include a daily media clipping service, an ongoing analysis of media treatment of departmental issues and media coaching for departmental spokespersons. The Branch produced a variety of communications products, ranging from *New Rapport*, the Department's internal newspaper, to speeches, publications and audio-visual materials. The Publications Centre sent out about 2 300 000 copies of brochures, speeches and other publications during the year.

The Branch also produced the *Public Agenda Document*, which is an internal planning tool to assess the public mood in Canada regarding significant political, economic, social and environmental issues and trends.

During 1990-91, communications programs to assist consumers in making informed choices in the marketplace focused on child safety, seniors' safety, credit card interest rates, and consumer bankruptcy.

Communications support was provided to the Consumer Bureau for the organization of the first National Consumer Week in April 1990 and for the establishment of the new Consumer Policy Framework Secretariat.

The Communications Branch was involved with the Competition Bureau in a number of high-profile cases. It co-ordinated a government-wide communications effort with respect to the bid-rigging cases against the flour industry in the selling of flour to the Canadian International Development Agency. In the NutraSweet and Xerox cases, communications advisors responded to numerous information requests from the media on the Director's application of the *Competition Act*.

The Branch provided advice and editorial, printing and distribution services to the Competition Bureau for the publication of a lay guide to Canada's *Competition Act*.

Communications services were provided to increase the Canadian public's awareness of the importance of intellectual property to Canada's economy and international competitiveness. As part of this awareness program, the Branch co-ordinated the Minister's announcement of the go-ahead for the automation of the Patent Office and the signing of a Memorandum of Understanding between CCAC and Industry, Science and Technology Canada regarding dissemination of patent information.

Finally, extensive communications support contributed to the launch of KidsCare, the new national awareness program on child safety related to consumer products. Communications highlights of this dynamic program included the first national "Safety Hunt" for hazardous products and the opening of the first KidsCare Home.

Strategic Planning and Corporate Services
Director: Michael Wernick (953-6735)

The Branch provides strategic research and policy co-ordination with respect to current and emerging issues, as well as services to the Department in the areas of evaluation, strategic planning, co-ordination of Ministerial briefings and federal/provincial/territorial activities.

The Branch played a lead role in monitoring the policy proposals developed in other departments and in producing internal briefings to keep departmental managers up-to-date. Key issues in 1990-91 included trade, the Green Plan, the Goods and Services Tax and competitiveness.

Strategic research during the year centred on consumer issues in the financial services sectors, on the role of the Department in relation to environmental concerns and on trade-related issues.

A tabular report comparing charges for credit cards use was published periodically.

The Branch took the lead in the Department's strategic planning activities and co-ordinated the production of most of the key planning documents.

The Branch planned and co-ordinated a meeting of federal, provincial and territorial deputy ministers of consumer and corporate affairs.

An evaluation framework was completed for the Trade-marks Program and contributions were made to the development of program performance indicators. Studies were conducted that will contribute to the evaluation of the *Patent Act* amendments concerning pharmaceuticals and the compliance strategies related to the *Canada Business Corporations Act*.

The Branch was also the co-ordinator for the Department's Annual Regulatory Plan.

Electronic Funds Transfer Secretariat

In collaboration with other interested parties, the Secretariat pursued its work on the development of the Canadian code of practice for consumer debit card services. Considerable progress was made and the Code is expected to be launched in 1991-92.

Personnel
Director General: Marie Moylan (997-1300)

The Personnel Directorate provides advice, support and services to managers to enable them to manage the Department's human resources effectively. As well, it offers a complete personnel service to all employees.

During the year, initiatives were developed to meet the challenges of Public Service 2000. A new training policy with emphasis on the overall development of the Department's human resources was introduced. Planning began on a computer-assisted language training program and a resource centre, and tailor-made language training programs to meet particular needs continued.

The Departmental Assignment Program continued to offer opportunities for employees to gain new work experience while providing managers with a source of qualified staff. Forty-five assignments were authorized during the year.

The Directorate continued to provide advice and assistance to the satellite organizations established by legislation: the Procurement Review Board, the Copyright Board, the Competition Tribunal, the Patented Medicine Prices Review Board, the Hazardous Materials Information Review Commission and the GST Consumer Information Office.

Internal Audit

Internal Audits were completed in the areas of Revenue and Accounts Receivable; Departmental Control Systems; Personnel; Travel Expenses; Leave Control System; Special Hamilton Audit; ENVOY System; Micro-computers and Capital (initiated); and Motor Vehicles.

Services

Finance and Administration

Budget: $13 209 000

Expenditures: $13 105 000

Revenue: $172 000

Person-Years: 168

Director General: Harry McIlroy (997-1075)

Other senior staff as of March 31, 1991:

Director, Finance: Ronald Fauvel (997-1054)
Director, Corporate Information Technology Services: Samy Talbert (997-2914)
Director, Administrative Services: Lucien Dagenais (997-1050)
Acting Director, Library and Records Services: Peter Bruce (994-4879)

The Finance and Administration Directorate is responsible for co-ordinating financial, administrative and informatics policy and services, including library services. It also co-ordinates corporate-level financial and operational planning and control functions.

The Directorate carries out some of the responsibilities of the Minister of Consumer and Corporate Affairs as Registrar General of Canada, including the issuance and registration of formal documents such as proclamations and commissions attesting to certain appointments.

In 1990-91, there were 11 251 commissions and documents issued pursuant to the Formal Documents Regulations, and 1 189 documents registered pursuant to other legislation.

Departmental Secretariat

Budget: $911 000

Expenditures: $909 000

Revenue: $0

Person-Years: 18

Director, Executive Services: Carole Lacombe (997-2704)

The Departmental Secretariat provides support services to the Deputy Minister's Office and the Minister's Office. These services include ministerial correspondence, Parliamentary Relations, and the application of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.

During 1990-91, the Secretariat processed 4 190 pieces of Ministerial correspondence, 4 093 pieces of Deputy Minister's correspondence, 15 reports to Parliament, 87 requests under the *Access to Information Act*, and 12 requests under the *Privacy Act*.

The Secretariat also provides support to Executive Committee meetings, Ministerial meetings, and to other department-wide meetings throughout the year. The Director is a member of the Executive Committee.

Legal Services

Budget: $416 000

Expenditures: $411 000

Revenue: $0

Person-years: 9

Senior General Counsel: Jean-Marc Raymond (997-3325).

The Legal Services Branch provides a variety of in-house legal services to the Department and its bureaus. In addition to the provision of general legal advice, the Branch provides specific advice and opinions relating to the application of statutes and regulations administered by the Department and the development, formulation and drafting of departmental legislation and regulations.

The Branch also provides litigation support services to the various bureaus of the Department, including the representation of the Department, its officers and the Attorney General of Canada before various civil, regulatory and criminal courts throughout Canada. The Senior General Counsel of the Branch is a member of the Executive Committee of the Department.

Regional Operations

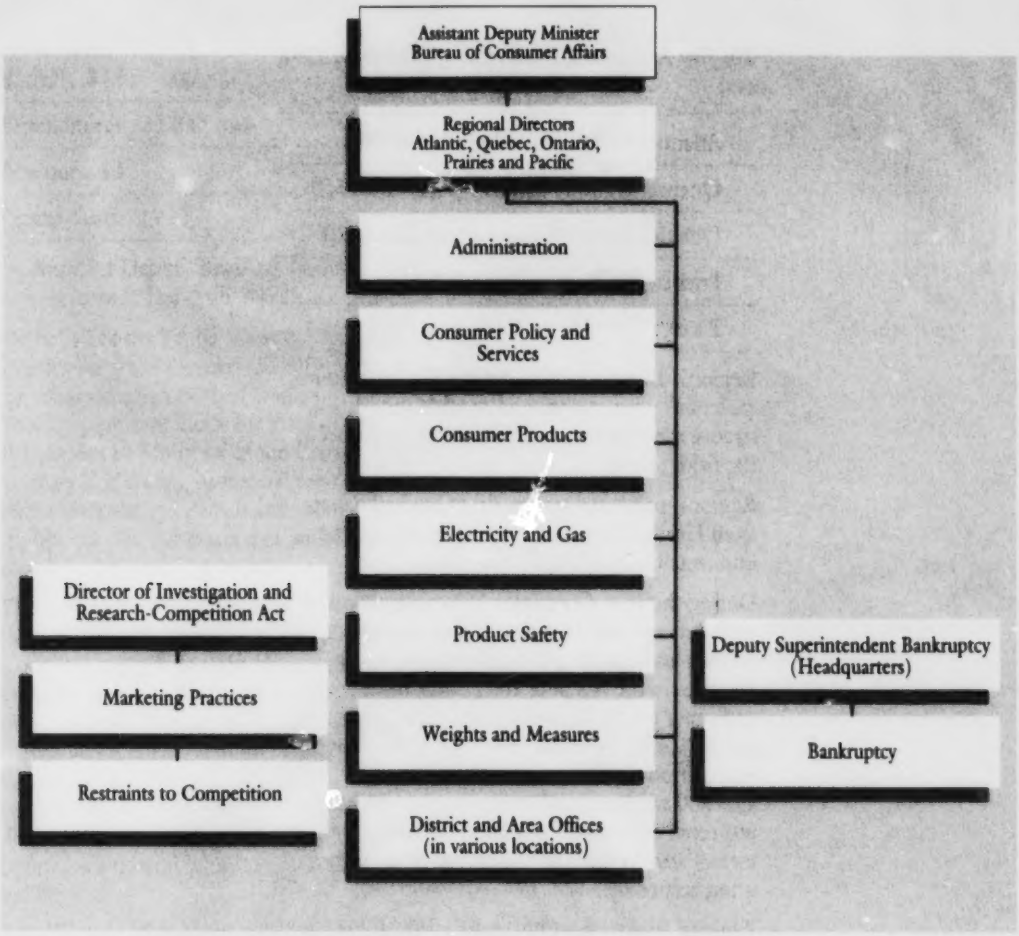

Departmental services are provided through five regional offices and a number of district and area offices. Area and resident inspectors provide inspection services outside major urban centres and in remote locations. Represented in each region are all of Consumer Affairs' sub-activities – Weights and Measures, Electricity and Gas, Product Safety, Consumer Products and Consumer Policy and Services – as well as the Bankruptcy Branch of the Bureau of Corporate Affairs and Legislative Policy, and the Marketing Practices Branch of the Bureau of Competition Policy. Services relating to other *Competition Act* provisions are also provided in Vancouver, Toronto and Montreal. More than one third of the Department's personnel are located in the regions.

The five Regional Directors, as of March 31, 1991, are:

Atlantic: André Pilon (902) 426-6090
Quebec: Francine Sarrazin (514) 283-5559
Ontario: Robert Rusinek (416) 224-4020
Prairies: Bill Empke (204) 983-3151
Pacific: Zane Brown (604) 666-5050

Regional Directors represent the Department in each of the five regions and provide the administrative services for all departmental personnel in the field.

Regional personnel receive functional guidance from Headquarters and are responsible for the implementation of departmental programs.

During the year, Consumer Affairs inspectors visited more than 14 000 establishments to identify and correct fraudulent or misleading practices in the labelling and packaging of food and other products, and to ensure that dangerous products such as unsafe toys were removed or prevented from entering the marketplace. More than 177 800 weighing and measuring devices were inspected and some 2.6 million electricity and gas meters were verified to ensure they were measuring accurately.

Regional Bankruptcy Officers handled 62 761 bankruptcies and proposals, and Marketing Practices investigators dealt with the bulk of 109 completed inquiries under the *Competition Act*, 13 745 complaints under the Act's misleading advertising provisions, and handled 87 new cases related to misleading advertising and deceptive marketing practices brought before the courts.

Office of the Assistant Deputy Registrar General of Canada

Budget: $1 857 000

Expenditures: $1 847 000

Revenue: $0

Person-Years: 19

Assistant Deputy Registrar General:
Georges Tsaï (995-6852)

On behalf of the Prime Minister, the Assistant Deputy Registrar General (ADRG) is charged with the administration of the Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders as it applies to Ministers of the Crown, Parliamentary Secretaries, Ministers' exempt staff, full-time Governor-in-Council and ministerial appointees, and for trusts that are required to be established by public servants.

The Assistant Deputy Registrar General assists these public office holders in complying with the Code and in resolving compliance matters, and provides advice to Ministers in discharging their own responsibilities in this area. The ADRG also determines if trusts meet the requirements of the Code and recommends the reimbursement of certain costs of establishing, administering and dismantling trusts. The ADRG maintains a registry containing information available to the public.

As well, the Office of the ADRG provides assistance to Crown corporations, boards, commissions, and tribunals regarding the establishment or improvement of their own internal policies in this area, as required. The Office also responds to requests for information and assistance from other federal organizations.

The Office of the ADRG also maintains a resource centre of print, film, videotape and other material related to Conflict of Interest and other ethical matters of concern to public office holders and to government. Services and briefings are provided to individuals and to public service groups seeking information and assistance in the study of public service ethics.

Appendixes

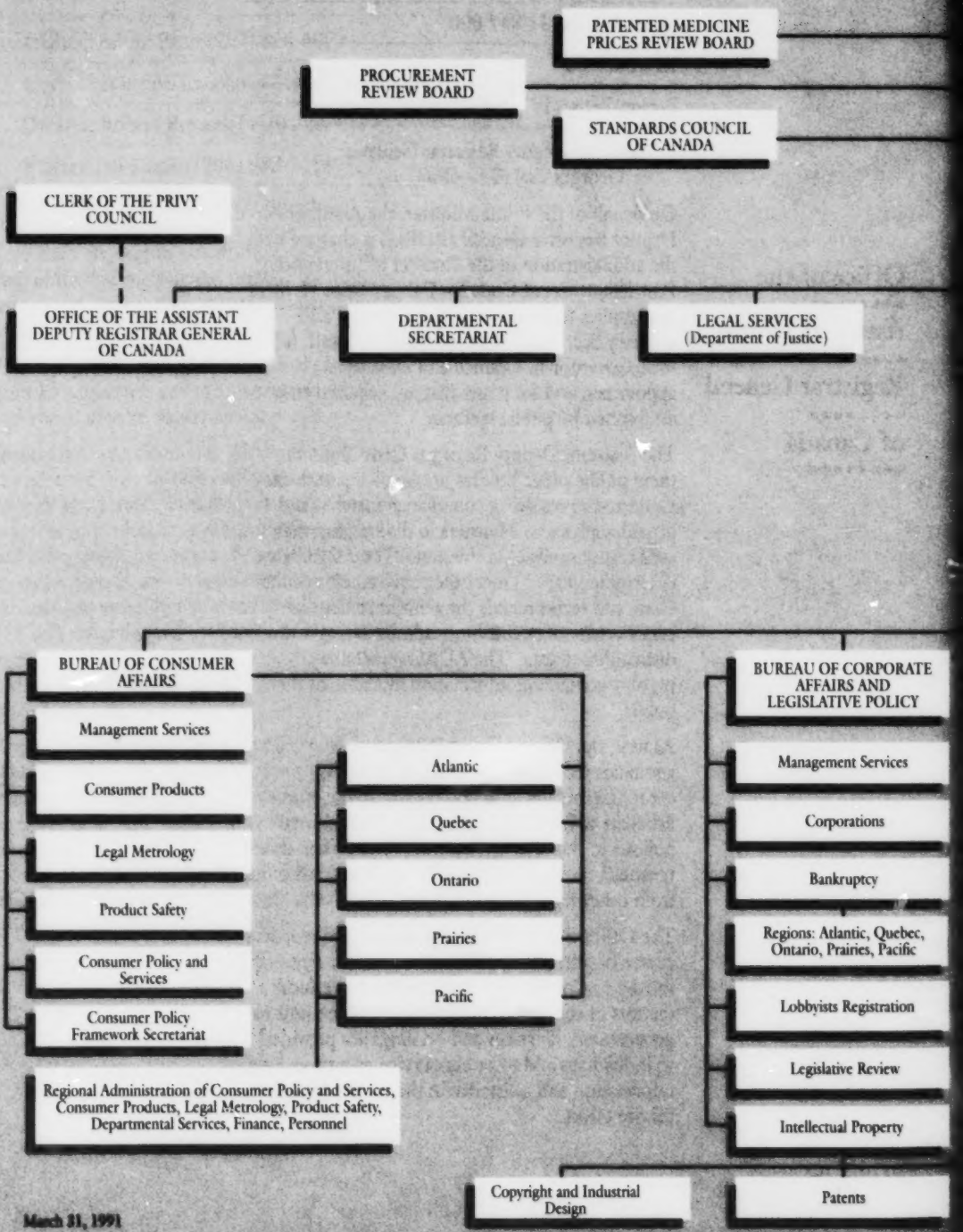

March 31, 1991

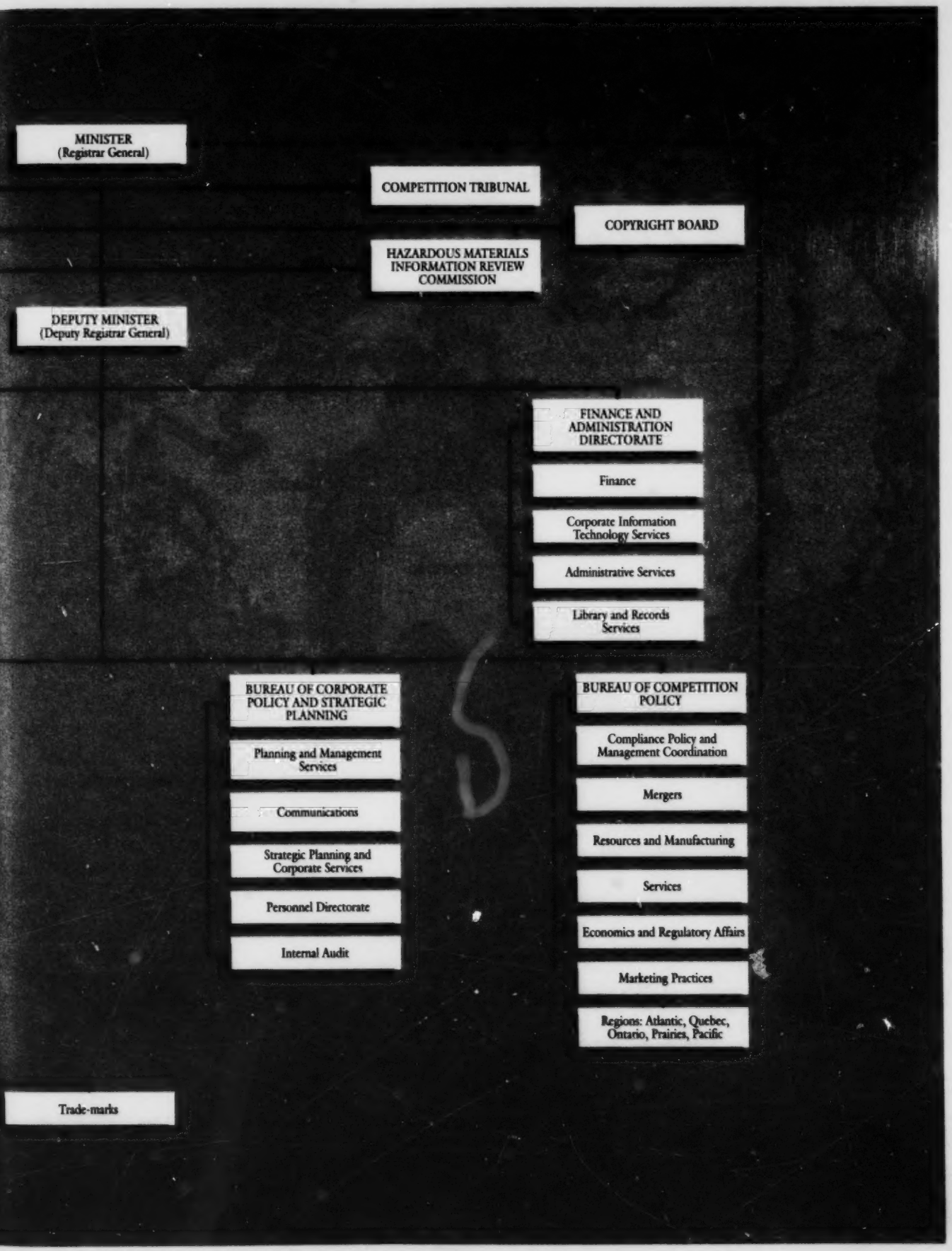
MINISTER
(Registrar General)
COMPETITION TRIBUNAL
COPYRIGHT BOARD
HAZARDOUS MATERIALS INFORMATION REVIEW COMMISSION
DEPUTY MINISTER
(Deputy Registrar General)
FINANCE AND ADMINISTRATION DIRECTORATE
Finance
Corporate Information Technology Services
Administrative Services
Library and Records Services
BUREAU OF CORPORATE POLICY AND STRATEGIC PLANNING
Planning and Management Services
Communications
Strategic Planning and Corporate Services
Personnel Directorate
Internal Audit
BUREAU OF COMPETITION POLICY
Compliance Policy and Management Coordination
Mergers
Resources and Manufacturing
Services
Economics and Regulatory Affairs
Marketing Practices
Regions: Atlantic, Quebec, Ontario, Prairies, Pacific
Trade-marks

Pacific
Prairie
Atla
Quebec
Ontario

Sources of Revenue

$ Millions

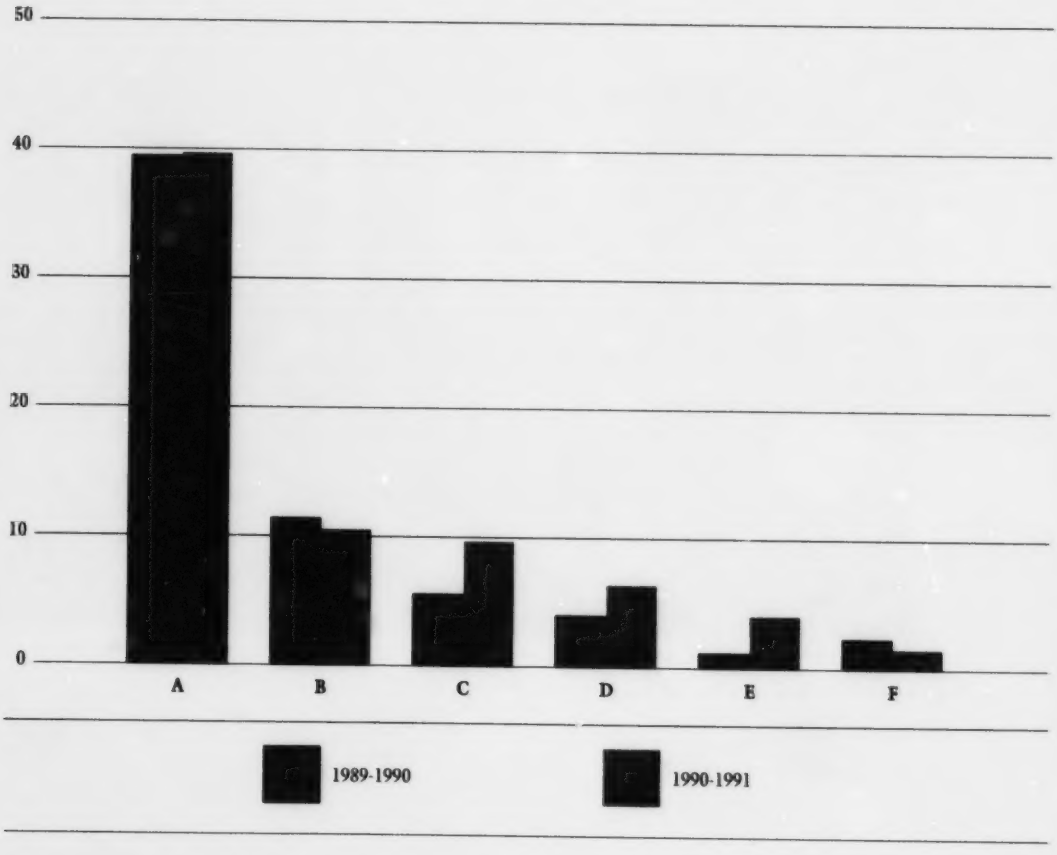

(A) Patent, Trade-mark, Copyright and Industrial Design Fees
(B) Incorporation Fees
(C) Electricity and Gas, Weights and Measures Inspection Fees
(D) Levies under *Bankruptcy Act*
(E) Fines under *Combines Investigation Act/Competition Act*
(F) Other Income

Expenditures

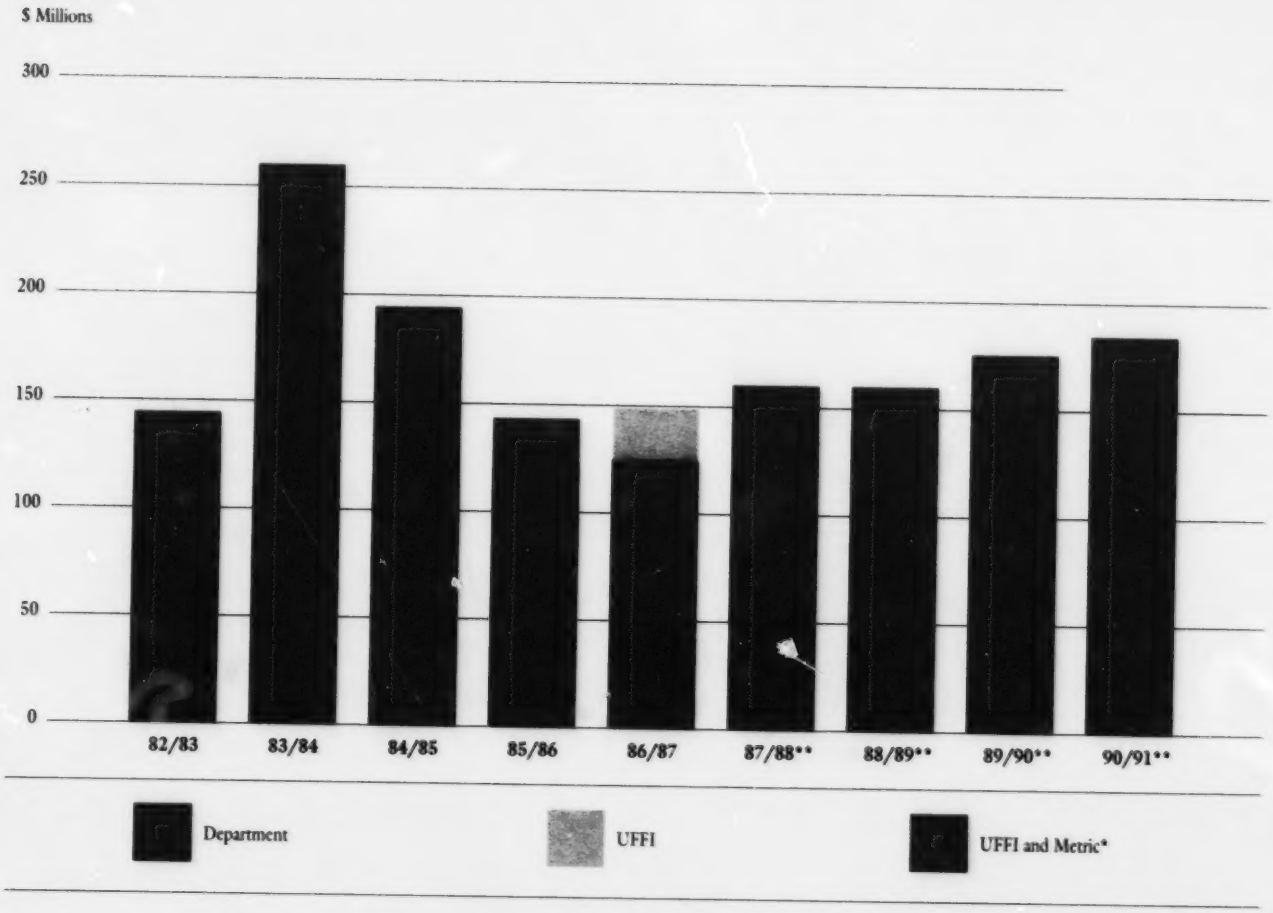

* Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners (UFFI) and former Metric Commission activities. (Note: the Metric Commission was disbanded on March 31, 1985, and the UFFI office on March 31, 1986.)

** Includes transfer payments ($25 million) to the provinces for the purposes of research and development relating to medecine.

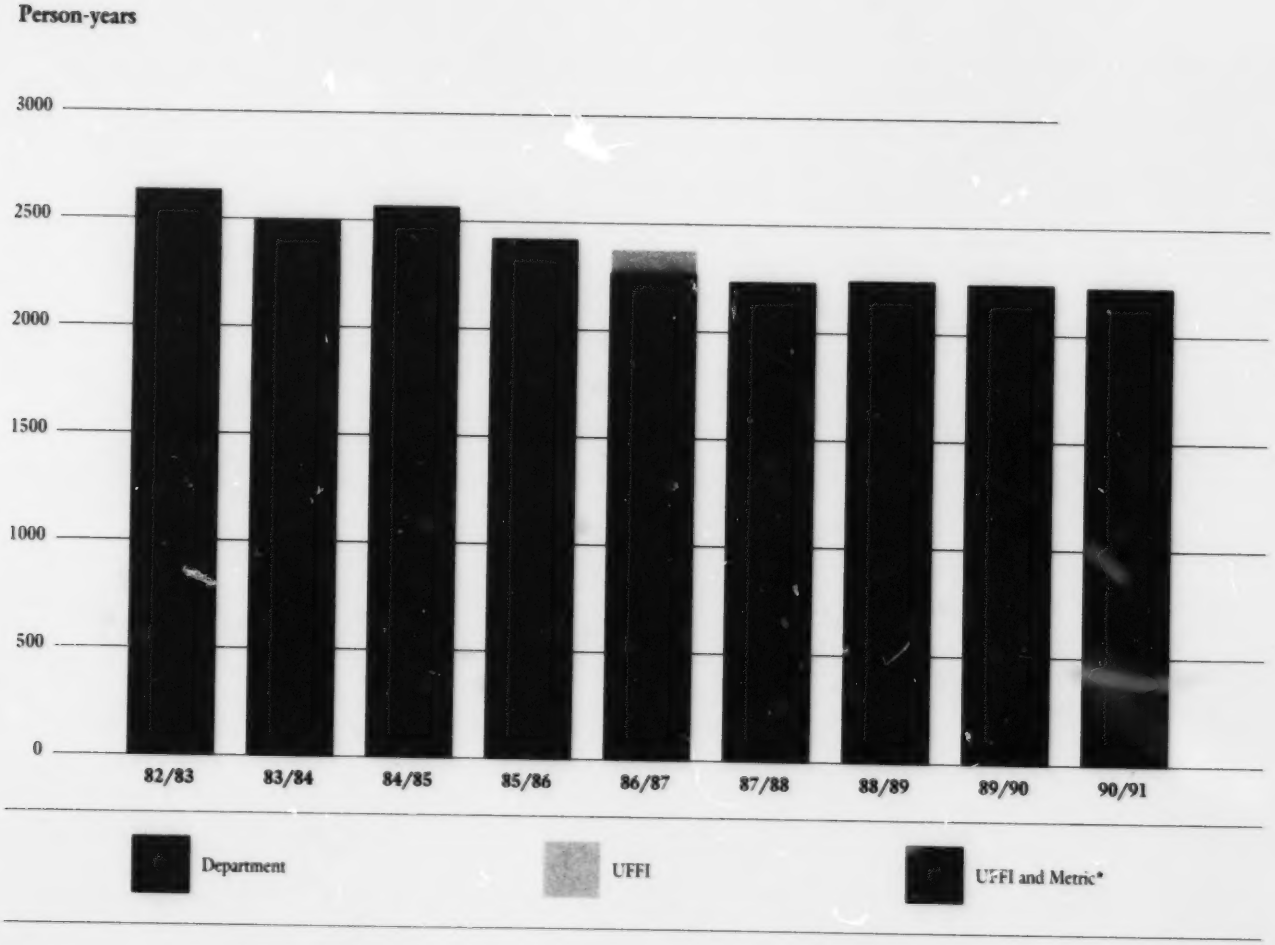

* Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners (UFFI) and former Metric Commission activities. (Note: the Metric Commission was disbanded on March 31, 1985, and the UFFI office on March 31, 1986.)

Consommation et Corporations Canada

Consumer and Corporate Affairs Canada

exercice clos le 31 mars 1991

Rapport annuel

Canada

Consommation et Corporations Canada

L'hon. Pierre Blais
Ministre

Consumer and Corporate Affairs Canada

Hon. Pierre Blais
Minister

Cette publication peut être citée ou reproduite en tout ou en partie, sans autorisation préalable, pourvu que l'on indique la source. On peut obtenir des renseignements supplémentaires en écrivant à la Direction des communications, Consommation et Corporations Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0C9, ou en téléphonant au (819) 997-2938.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

ISBN 0-662-58665-4
N° de catalogue RG 1-1991
C&CC n° 188 06089 B 92-01

Ministre
des Consommateurs
et des Sociétés

Minister
of Consumer
and Corporate Affairs

CANADA

Rapport annuel
Ministère de la Consommation et des Corporations
Année financière terminée le 31 mars 1991
Présenté conformément aux dispositions de la Loi
sur le ministère de la Consommation et des Corporations

À Son Excellence, le très honorable Ramon John Hnatyshyn
C.P., C.C., C.M.M., C.D., C.R.,
Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

Plaise à Votre Excellence,

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière close le 31 mars 1991.

Pierre Blais
Ministre des Consommateurs
et des Sociétés

K1A 0C9

Table des matières

Vue d'ensemble	4
Cadres du Ministère	6
Bureau de la politique de concurrence	7
Bureau de la consommation	14
Bureau des corporations et de la politique législative	21
Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique	38
Services	41
Opérations régionales	43
Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada	45
Annexes	46
Organigramme au 31 mars 1991	46-47
Emplacement des bureaux régionaux	48
Sources des recettes	49
Dépenses	50
Années-personnes	51

Vue d'ensemble

Consommation et Corporations Canada (C&CC) a pour mandat de favoriser le fonctionnement équitable et efficace du marché au Canada. Pour remplir ce vaste mandat, C&CC :

- élabore et administre des règlements et des lignes de conduite concernant la gestion des affaires;
- veille à ce que les renseignements soient exacts, de sorte que les consommateurs puissent faire des choix éclairés;
- maintient et favorise la concurrence entre les entreprises;
- élabore, administre et applique des normes relatives au commerce dans les domaines des produits et des services;
- offre une protection contre les dangers liés aux produits;
- favorise la divulgation et la diffusion de renseignements technologiques.

Le mandat de Consommation et Corporations Canada est une véritable gageure; le nom même du Ministère évoque d'ailleurs la diversité de ses activités. C&CC élabore, administre et applique les lois-cadres régissant le marché canadien. Et, à mesure que le marché canadien s'intègre au marché mondial, ces lois doivent s'aligner sur celles d'autres pays pour que le Canada demeure concurrentiel et prospère.

Le Ministère accomplit tout cela grâce au travail de quelque 2 500 employés répartis dans quatre bureaux, répartis à leur tour à l'administration centrale sise dans la région de la Capitale nationale, et dans cinq bureaux régionaux et 43 bureaux de district et bureaux locaux.

Voici les faits saillants des activités qui se sont déroulées en 1990-1991.

Bureau de la politique de concurrence : Une vue d'ensemble de la *Loi sur la concurrence* a été publiée; un service consultatif a été offert aux entreprises afin qu'elles se conforment à la *Loi sur la concurrence* et des fonctionnaires se sont adressés à plus de 124 groupes au sujet de la loi. Les cas d'infractions à la *Loi sur la concurrence* ont donné lieu à des amendes de près de 4,5 millions de dollars. Plus de 200 fusionnements ont été examinés. Le Bureau a contribué à des études sur la relation existant entre les pratiques du marché canadien et la compétitivité internationale et à un examen de la nature changeante du commerce international en regard aux lois et aux politiques régissant le marché canadien.

Bureau de la consommation : La *Loi sur l'étiquetage des textiles* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* ont été mises à jour; on a poursuivi les modifications visant à normaliser les poids et mesures sur le plan international et le Secrétariat de la politique-cadre sur la consommation a été mis sur pied. Près de 22 000 inspections de produits de consommation ont été réalisées, plus de 19 000 annonces ont été examinées, 2,6 millions de compteurs ont été vérifiés et 177 800 appareils de mesurage et de pesage ont été inspectés. C'est en 1990-1991 que s'est tenue la première Semaine nationale des consommateurs et qu'a été lancé le programme SécurEnfants.

Bureau des corporations et de la politique législative : Le projet pluriannuel axé sur l'automatisation des activités du Bureau des brevets s'est poursuivi. Ce projet a pour objectif de rendre accessibles dans tout le Canada, sous forme électronique, des renseignements portant sur les brevets. Près de 25 000 demandes de brevets ont été reçues, incluant les

demandes nationales parvenues par la voie du *Traité de coopération en matière de brevet*. En plus, 12 326 demandes de brevet désignant le Canada ont été déposées en vertu dudit traité, et près de 24 000 demandes d'enregistrement de marques de commerce ont été déposées. Environ 27 500 demandes de constitution en société et de modifications, faites en vertu de diverses lois, ont été traitées et un répertoire informatisé complet des sociétés fédérales a été tenu à jour. La Direction de la révision législative a continué son travail de modernisation des lois-cadres du Canada portant sur l'économie. La Direction de l'enregistrement des lobbyistes a traité 7 798 formulaires d'enregistrement. Le Bureau des faillites a traité 49 000 faillites personnelles et près de 13 000 faillites commerciales. Le Programme de services aux débiteurs, qui vise à mieux faire connaître aux débiteurs la complexité du système de crédit ainsi que les causes des problèmes financiers auxquels ils font face, s'est quant à lui poursuivi.

Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique : La recherche stratégique a mis l'accent sur les secteurs des services financiers, sur le rôle du Ministère, relativement aux questions environnementales et sur les questions touchant au commerce. Quelque 2,3 millions de documents d'information ont été distribués par le Centre des publications de la Direction des communications. La Direction générale du personnel a élaboré une nouvelle politique en matière de formation; les travaux de planification ont débuté, en ce qui concerne la formation assistée par ordinateur et le Programme d'affectations ministérielles a continué à aider les employés à élargir leur expérience professionnelle.

Le 31 mars 1991

Consommation et Corporations Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec)

Adresse postale :
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

Ministre des Consommateurs et des Sociétés	L'honorable Pierre Blais
Secrétaire parlementaire	Blaine Thacker
Sous-ministre	Jocelyne Bourgon
Directrice, Services de direction	Carole Lacombe
Bureau de la politique de concurrence	
Directeur des enquêtes et recherches	Howard Wetston, c.r.
Bureau de la consommation	
Sous-ministre adjoint	David B. Watters
Bureau des corporations et de la politique législative	
Sous-ministre adjoint	Morris Rosenberg
Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique	
Sous-ministre adjointe	Suzanne Hurtubise
Direction générale des finances et de l'administration	
Directeur général	Harry McIlroy
Direction des services juridiques	
Avocat général principal	Jean-Marc Raymond
Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada	
Sous-registraire général adjoint	Georges Tsaï

Bureau de la politique de concurrence

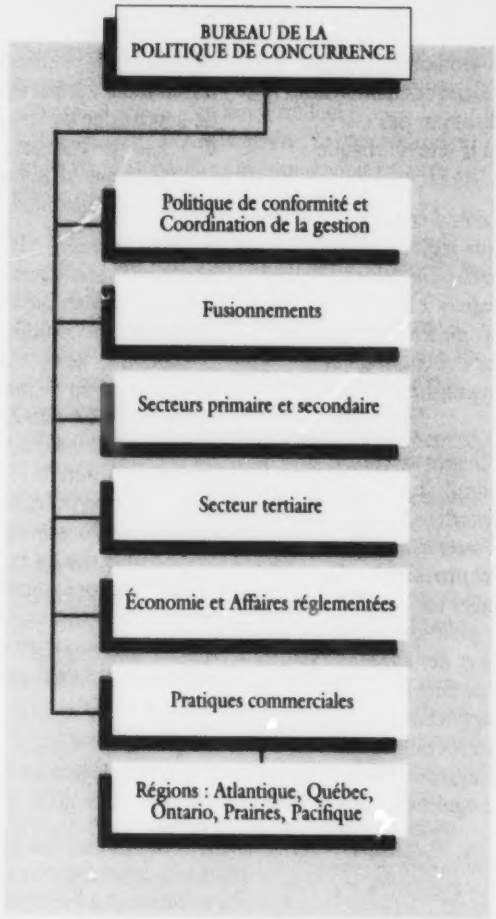
BUREAU DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE
Politique de conformité et Coordination de la gestion
Fusionnements
Secteurs primaire et secondaire
Secteur tertiaire
Économie et Affaires réglementées
Pratiques commerciales
Régions : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Pacifique

Budget : 20 862 000 $

Dépenses : 20 817 000 $

Recettes : 4 212 000 $

Années-personnes : 258

Directeur des enquêtes et recherches : Howard Wetston, c.r. (997-3301)

Sous-directeur principal des enquêtes et recherches : George Addy (994-1850)

Le Bureau de la politique de concurrence est chargé d'appliquer des règles et de promouvoir des politiques qui visent à améliorer l'efficacité et l'équité d'un marché concurrentiel et dynamique au Canada. La *Loi sur la concurrence* est le principal outil de travail qui permet au Bureau de s'acquitter de ses fonctions.

Le Bureau a le pouvoir de mener des enquêtes lorsqu'il soupçonne que des infractions à la *Loi sur la concurrence* ont été commises. Ces infractions peuvent varier, depuis les coalitions visant à restreindre le commerce, telles que la fixation des prix, jusqu'à la publicité trompeuse. Le responsable du Bureau, le Directeur des enquêtes et recherches, peut communiquer le résultat des enquêtes portant sur des pratiques interdites au procureur général du Canada, qui décide s'il convient d'intenter des poursuites.

De plus, d'autres transactions et pratiques commerciales peuvent être examinées en vertu de la loi, notamment les fusionnements, les abus de position dominante, les prix à la livraison et le refus de vendre. Le Directeur peut alors présenter une demande au Tribunal de la concurrence afin d'obtenir une ordonnance corrective.

Le Directeur est également autorisé à entreprendre des démarches auprès des offices fédéraux et provinciaux, des commissions et autres tribunaux, afin de les amener à prendre conscience de l'impact éventuel sur la concurrence des transactions soumises à leur examen.

Le 19 juin 1986, les modifications relatives à la législation canadienne sur la concurrence étaient en grande partie achevées et la *Loi sur la concurrence* et la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* étaient proclamées en vigueur. La dernière phase du processus de réforme législative est entrée en vigueur le 15 juillet 1987, avec la mise en application des dispositions sur les préavis que contient la Partie VIII de la *Loi sur la concurrence*. Ces dispositions stipulent que le Directeur doit être avisé de toutes les transactions dépassant le seuil des règles établies.

Le Bureau est organisé de la façon suivante :

- La Direction des fusionnements, qui compte deux divisions et une unité des préavis, est chargée d'étudier les fusionnements. Le sous-directeur principal des enquêtes et recherches est à la tête de cette direction.
- La Direction du secteur tertiaire et la Direction des secteurs primaire et secondaire,

dont les divisions ont des responsabilités claires et distinctes en matière de pratiques criminelles et examinables. Un sous-directeur des enquêtes et recherches est à la tête de chaque direction.

- La Direction des pratiques commerciales, dotée d'un réseau de bureaux régionaux, est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives à la publicité trompeuse et les pratiques commerciales dolosives. Le sous-directeur des enquêtes et recherches (Pratiques commerciales) est à la tête de cette direction.
- La Direction générale de l'économie et des affaires réglementées comprend deux directions. La Direction des affaires réglementées est chargée d'intervenir auprès des commissions fédérales et provinciales de réglementation et de conseiller les industries réglementées en matière de politique. La Direction de l'économie et des affaires internationales est chargée de faire l'analyse économique à l'appui de l'application de la loi et de donner des conseils sur les politiques gouvernementales et sur la législation touchant la concurrence. Elle donne également des conseils sur la contribution du Bureau au travail international effectué dans le domaine de la politique de concurrence. Le sous-directeur des enquêtes et recherches (Économie et Affaires réglementées) est à la tête de cette direction.
- La Direction générale de la politique de conformité et coordination de la gestion consiste en deux directions. La Direction de la conformité et coordination est chargée d'élaborer et de coordonner les politiques concernant l'application de la *Loi sur la concurrence*, les initiatives en matière de stratégie de conformité, le soutien technique dans l'exécution de la loi et le programme d'information publique. La Direction des systèmes et des services de gestion est responsable des systèmes informatiques, de la révision des opérations et de fournir des services administratifs au Bureau. Le directeur général (Politique de conformité et Coordination de la gestion) est à la tête de cette direction.
- Le personnel régional, qui relève de la Direction de la conformité et coordination, se trouve à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

Services au public

Bureau (excluant les Pratiques commerciales)

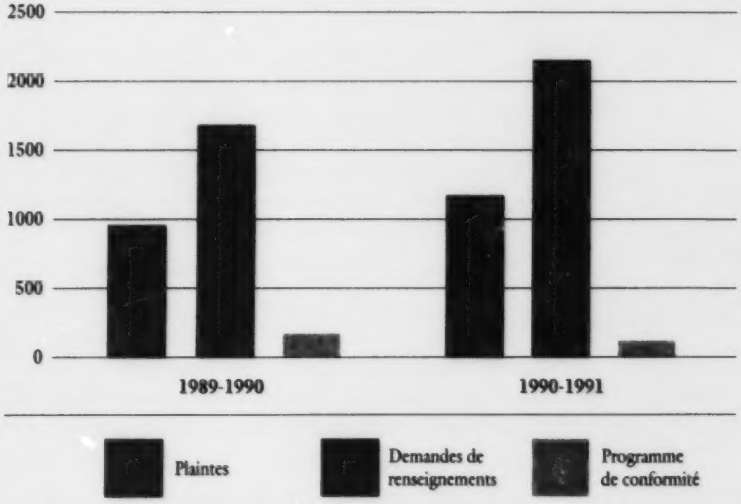

Le Directeur des enquêtes et recherches a opté pour une approche non contentieuse quant à l'application et à l'exécution de la loi. Par conséquent, le Directeur a amélioré les programmes actuels visant à informer le public, il a encouragé la conformité volontaire à la loi et a fréquemment eu recours à des instruments nouveaux pour résoudre les cas.

En 1990-1991, le Directeur et les cadres du Bureau ont prononcé plus de 124 allocutions à l'intention de divers groupes intéressés partout au Canada, afin d'expliquer les dispositions de la *Loi sur la concurrence* et leur mise en application. Le Bureau a par ailleurs publié un bulletin

d'information donnant un aperçu général de la *Loi sur la concurrence* du Canada. Il a aussi poursuivi son travail quant à un autre bulletin d'information, *Fusionnements : Lignes directrices pour l'application de la loi*, qui devrait paraître au début de la prochaine année financière.

Le Directeur des enquêtes et recherches a aussi encouragé l'usage du service d'avis consultatifs qui permet aux gens d'affaires de soumettre leurs plans au Directeur pour obtenir un avis quant à la conformité de ces plans à la *Loi sur la concurrence*. Enfin, le Directeur a recouru à des instruments nouveaux pour résoudre des cas, comme les engagements dans des situations de fusionnement et les ordonnances d'interdiction par consentement dans les affaires qui relèvent des dispositions criminelles de la loi.

Examen des fusionnements

Au cours de l'année, le Directeur des enquêtes et recherches a entrepris l'examen de 193 fusionnements (seulement les examens exigeant plus de deux journées-personnes de travail sont mentionnés), et il a poursuivi l'examen de 31 affaires entreprises l'année précédente. Parmi ces dossiers, la majorité (170) ne posent pas problème aux termes de la loi. Dix ont été classés sauf des procédures de surveillance, deux ont été classés par suite des engagements de restructuration postérieure, et un projet de fusionnement a été abandonné.

Il est également intéressant de noter que des 193 examens susmentionnés, 75 ont fait l'objet de préavis, et 87 ont compris une demande pour un certificat de décision préalable.

Activités de fusionnement

Examens amorcés	193*
En cours depuis l'année financière précédente	31
Examens classés	183
Classés comme étant conformes à la loi	170**
Classés avec surveillance seulement (tous des avis consultatifs)	10
Classés à la suite d'une restructuration préalable à la réalisation (tous des avis consultatifs)	0
Classés à la suite d'une restructuration ultérieure à la réalisation/engagements	2
Classés grâce à un avis de consentement	0
Abandons du fusionnement projeté, en tout ou en partie à cause des objections du Directeur	1
Examens en cours à la fin de la période	39
Demandes présentées au Tribunal	
En cours depuis l'année financière précédente	1
Déposées au cours de l'année	2
Classées ou retirées	0***
En cours à la fin de la période	3

* Deux jours ou plus d'examen. Comprend 75 avis de fusionnement et 87 demandes de certificat de décision préalable.

** Comprend 70 certificats de décision préalable et 17 avis consultatifs.

*** Ces affaires font aussi partie des dossiers classés.

Services au public

Pratiques commerciales

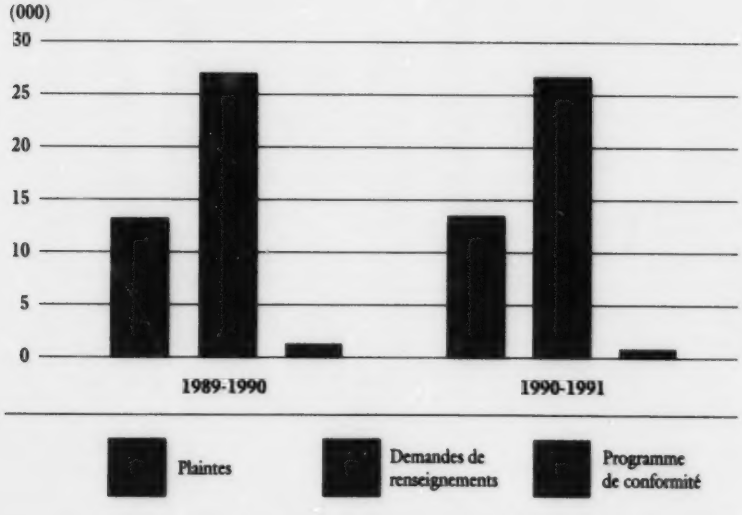

Infractions à la *Loi sur la concurrence*

Treize cas touchant la concurrence mais non les pratiques commerciales constituaient des dossiers d'années antérieures, et quatre nouveaux dossiers ont été créés au cours de l'année. Des six poursuites réglées en 1990-1991, une a donné lieu à une condamnation, trois ont donné lieu à des ordonnances d'interdiction, et deux ont donné lieu à l'acquittement des accusés. Des amendes totalisant 15 000 dollars ont été imposées relativement à ces poursuites. Quatorze procès étaient toujours en cours au 31 mars 1991, dont un d'importance. Il s'agit d'une affaire où six minotiers ont plaidé coupable à une accusation de truquage des offres soumises en réponse aux appels d'offres du gouvernement sur la farine de blé nécessaire à la réalisation de programmes d'aide alimentaire; les minoteries ont dû payer un total de 3 305 000 dollars d'amendes. Ce montant est le plus élevé jamais imposé en vertu de la législation sur la concurrence du Canada. Des accusations contre deux autres minotiers étaient encore devant les tribunaux à la fin de l'année.

Publicité trompeuse et pratiques commerciales malhonnêtes

Quatre-vingt-six nouvelles causes ayant trait à ces dispositions ont été étudiées par les tribunaux en 1990-1991. En outre, 88 causes ont été réglées, donnant lieu à 54 condamnations et à 33 acquittements ou autres formes de règlement, une a donné lieu à une ordonnance d'interdiction sans condamnation. Le total des amendes s'est chiffré à 1 029 850 dollars. Douze cas étaient encore en appel à la fin de l'année. En plus, le Directeur a accepté 20 engagements de mesures correctives venant d'annonceurs.

Pour attirer davantage l'attention du public, le Bureau de la politique de concurrence publie le *Bulletin de la publicité trompeuse*, qui fournit des renseignements sur les condamnations et les

Poursuites

Bureau (excluant les Pratiques commerciales)

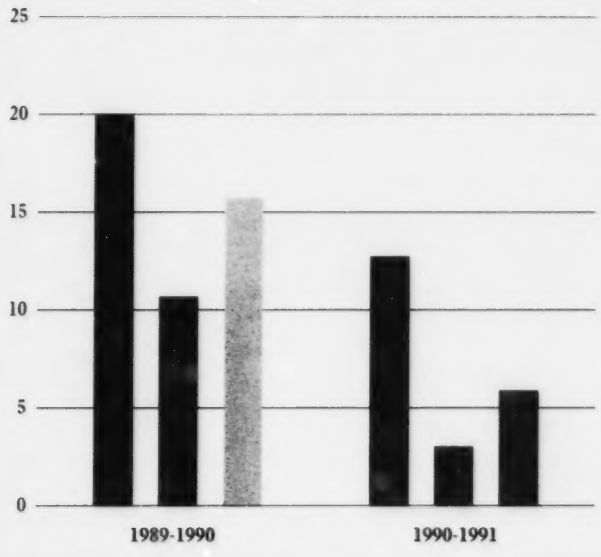

Poursuites

Pratiques commerciales

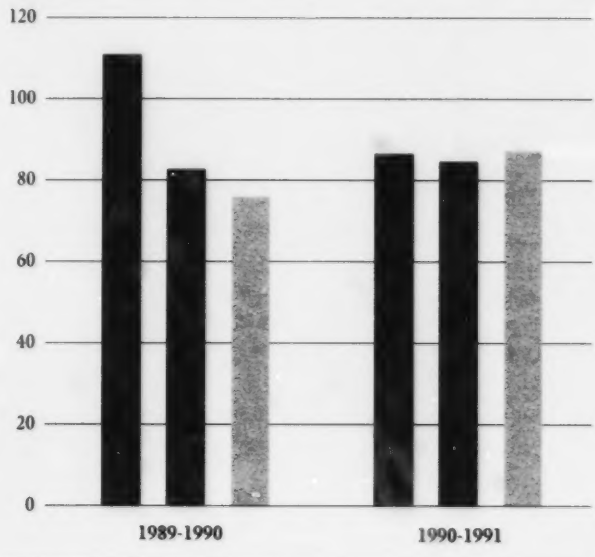

Cas devant les tribunaux (au début de l'année)

Nouvelles procédures

Règlements des cas

questions connexes. Distribué dans tout le Canada, le bulletin est tiré à près de 15 000 exemplaires dans les deux langues officielles, et il est lu par un segment important de la population.

Au cours de l'année, un groupe de travail a été créé pour élaborer les propositions de modification aux dispositions de la loi relatives à la publicité trompeuse. Le 31 janvier 1991, le groupe de travail a soumis au Directeur un rapport reflétant les observations recueillies lors d'une série de réunions et de consultations publiques ayant eu lieu à l'automne 1990. Le groupe de travail a recommandé qu'un processus de décision non-pénal soit mis en place comme solution de rechange à la procédure criminelle dans certains cas. Il a suggéré, entre autres, que le Tribunal soit autorisé à rendre les ordonnances de cesser et de s'abstenir et tout autre type de recours, comme les ordonnances de dédommagement. Le groupe estime également que le Directeur devrait être autorisé à accepter et à exécuter les promesses de conformité volontaire par le biais du Tribunal.

Représentations à des offices de réglementation

Dans le courant de l'année, le Directeur a eu l'occasion d'être représenté auprès d'offices, de commissions et autres tribunaux de réglementation fédéraux et provinciaux. À titre d'exemple, le Directeur est intervenu auprès de la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada, établie par le Premier ministre en octobre 1989. Une soumission détaillée a été rédigée, dans laquelle on insiste sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du service de transport des voyageurs. Les politiques sur lesquelles on doit se baser pour assurer la mise en valeur d'un système de transport entre les villes qui soit efficace et dynamique sont la concurrence intermodale, des règles du jeu équitables pour tous les modes de transport, une aide ciblée aux services de transport non rentables mais souhaitables pour la collectivité plutôt que de recourir aux subventions globales ou à l'interfinancement, et la tarification et la gestion de l'infrastructure sur la base de principes commerciaux.

Demandes présentées au Tribunal de la concurrence

Fusionnements

Le 29 novembre 1990, le Directeur a déposé une demande devant le Tribunal de la concurrence au sujet de l'acquisition du *Vancouver Courier*, du *North Shore News* et du *Real Estate Weekly* par Southam Inc. (Southam). Southam a subséquemment demandé un arrêt des procédures devant la Cour fédérale à partir d'une contestation constitutionnelle portant sur les dispositions de la loi qui traitent des fusionnements et de la nature du Tribunal de la concurrence. Cette demande a été refusée le 13 février 1991. Le Directeur avait obtenu une ordonnance intérimaire, en attendant l'audience du Tribunal sur le bien-fondé de la demande prévue pour septembre 1991. L'ordonnance intérimaire vise à garder les entités acquises comme des entreprises indépendantes, viables et compétitives, et pourvoit à la nomination d'un surveillant qui assurera le respect des dispositions de l'ordonnance.

Le 11 janvier 1991, le Tribunal a aussi reçu une demande du Directeur relativement à l'acquisition des opérations de fondoir de la Ontario Rendering Company Limited (Oreteo), une filiale de Canada Packers Inc., par Maple Leaf Mills Ltd (Maple Leaf). Le Directeur alléguait dans sa demande que la transaction aurait vraisemblablement pour effet de diminuer sensiblement la concurrence pour l'approvisionnement des produits de fondoir dans le sud de l'Ontario, puisque Maple Leaf opère sa propre installation de récupération sous le nom de Rothsay Rendering. Le 21 février 1991, une ordonnance intérimaire a été émise par le Tribunal par consentement des deux parties. L'ordonnance exige que Maple Leaf exploite séparément les entreprises en attendant l'audience devant le Tribunal, prévue pour novembre 1991.

Les développements suivants ont eu lieu en ce qui regarde deux ordonnances par consentement émises au cours de l'année dernière, il s'agit :

- De l'acquisition du secteur de transmission et de distribution de l'énergie électrique de Westinghouse Canada Inc. (Westinghouse) par Asea Brown Boveri Inc. (ABB). Une ordonnance par consentement avait été

accordée par le Tribunal le 15 juin 1989 exigeant qu'ABB se défasse de certains actifs, si elle ne parvenait pas à obtenir certaines réductions de droits de douane pour l'importation des États-Unis de transformateurs de taille moyenne et grande. Le 24 mai 1990, le Conseil privé a émis un décret qui a amorcé la mise en oeuvre de la réduction des droits de douane, conformément à l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.*

- De l'acquisition, par la compagnie pétrolière Impériale Ltd (l'Impériale), des actions de Texaco Canada Inc. Le 6 février 1990, le Tribunal de la concurrence avait émis une ordonnance par consentement exigeant que l'Impériale se dessaisisse de certains éléments d'actifs et se conforme avec un nombre d'autres exigences. Par exemple, la compagnie doit fournir aux détaillants de pétrole indépendants de l'Ontario et du Québec une certaine quantité d'essence pour une période allant jusqu'à dix ans. Durant l'année, l'Impériale a excédé l'obligation d'approvisionnement et s'est dessaisie d'un nombre substantiel d'éléments d'actifs exigé par l'ordonnance. Dans quelques cas, des prolongations ont été accordées permettant à l'Impériale de compléter les négociations avec les acheteurs éventuels. Également au cours de l'année, un intervenant, Barron Hunter Hargrave Strategic Resources Inc., a déposé un appel devant la Cour fédérale visant à annuler l'ordonnance par consentement. L'audience devant la Cour fédérale était toujours en attente à la fin de l'exercice financier. Une autre demande de réexamen de l'ordonnance par consentement, déposée par un groupe de détaillants des stations-service dont l'Impériale exigeait le dessaisissement, a été rejetée par la Cour fédérale d'appel le 18 juillet 1990.

Une affaire amorcée au cours de l'année précédente était encore inscrite au registre du Tribunal à la fin de l'exercice budgétaire, il s'agit :

- De l'acquisition par Sanimal Industries Inc. (propriétaires d'Alex Couture Inc.) des fondoirs québécois Lomex Inc. et Paul & Eddy Inc. L'audience de cette affaire a été suspendue en attendant la décision de la cour sur la validité constitutionnelle de la *Loi sur la concurrence.* Le 6 avril 1990, la Cour supérieure du Québec avait déclaré que certains articles de la loi concernant les fusionnements et le Tribunal de la concurrence étaient inconstitutionnels. L'appel interjeté par la procureure générale du Canada a été entendu devant la Cour d'appel du Québec en décembre 1990, et le jugement était toujours en attente à la fin de mars 1991.

Représentations

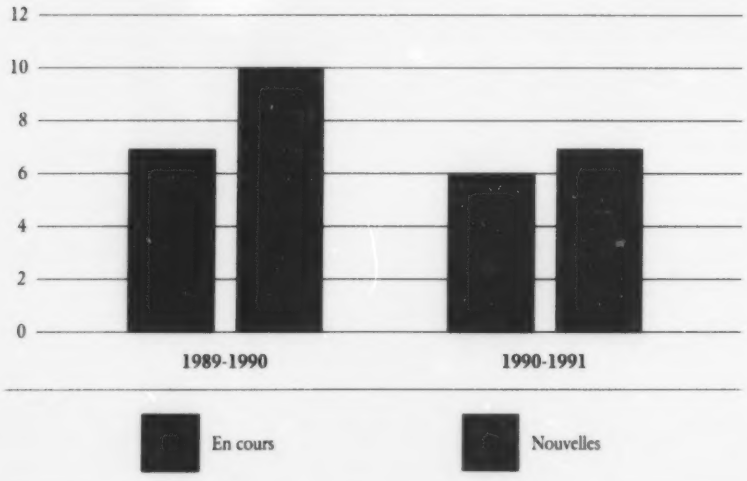

Autres affaires examinables
Le 15 mars 1991, le Directeur a déposé une demande auprès du Tribunal alléguant que Laidlaw Waste Systems Ltd (Laidlaw) s'était engagée dans des pratiques d'abus de position dominante dans les services de transport par conteneur et d'élimination des déchets solides offerts à des commerces dans des marchés précis de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Le demandeur a prié le Tribunal d'émettre une ordonnance obligeant Laidlaw à cesser de se livrer à certains agissements et de déclarer inapplicables certaines dispositions des ententes relatives au transport par conteneur et à l'élimination des déchets solides dans ces marchés géographiques.

Trois affaires étaient devant le Tribunal par suite des applications de la loi au cours de l'année précédente :

- La demande contre la société NutraSuc (NutraSuc) alléguant l'abus de position dominante et de ventes liées de l'édulcorant artificiel aspartame au Canada. Le 4 octobre 1990, le Tribunal a interdit à NutraSuc de se lier par contrat ou d'appliquer certaines dispositions des ententes exigeant l'utilisation exclusive de l'aspartame NutraSuc. Le Tribunal a aussi rejeté les plaidoiries de la société portant sur l'inconstitutionalité du Tribunal. NutraSuc est allée en appel à la suite de ce jugement et de la décision sur le bien-fondé de la demande.
- L'émission par le Tribunal d'une ordonnance sur le refus de vendre contre Chrysler Canada Ltée (Chrysler) au sujet du refus d'approvisionner R. Brunet de Montréal, à des fins d'exportation, en pièces d'automobile. Chrysler avait interjeté appel du jugement, et le Directeur avait interjeté un contre-appel. En février 1990, le Directeur a entrepris devant le Tribunal de la concurrence un procès d'outrage contre Chrysler, en alléguant des violations des dispositions de l'ordonnance. Toutefois le 10 juillet 1990, à l'instance de Chrysler, la Cour fédérale d'appel a déclaré que le Tribunal n'avait pas la compétence de régler les instances d'outrage non commises en présence de la Cour. La procureure générale a déposé un appel de ce jugement.
- L'application en vertu des dispositions de refus de vendre demandant que le Tribunal oblige Xerox Canada Inc. (Xerox) à reprendre l'approvisionnement d'Exdos Corporation (Exdos) en une série particulière de pièces de photocopieurs post-1983. Le 2 novembre 1990, le Tribunal a ordonné à Xerox d'accepter Exdos comme client aux conditions de commerce normales. Xerox a par la suite soutenu que le Tribunal était inconstitutionnel, mais le Tribunal a rejeté cette plaidoirie. Xerox a déposé un appel contre ce jugement.

Autres activités
Au cours de l'année, des fonctionnaires du Bureau de la politique de concurrence ont contribué à un nombre d'initiatives inter-ministérielles axées sur le marché canadien. Ceci inclut l'étude du rapport entre l'esprit de concurrence dans le marché domestique et la capacité des entreprises canadiennes à concurrencer dans le marché mondial, ainsi qu'une critique de l'incidence pour les lois et politiques canadiennes du caractère changeant des affaires internationales. Le Directeur et certains membres du Bureau ont par ailleurs pris part à des ateliers internationaux dont le Comité de la politique et du droit sur la concurrence de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Il travaille également avec le groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCD).

Le Directeur des enquêtes et recherches publie un rapport annuel plus détaillé sur les activités du Bureau de la politique de concurrence.

Bureau de la consommation

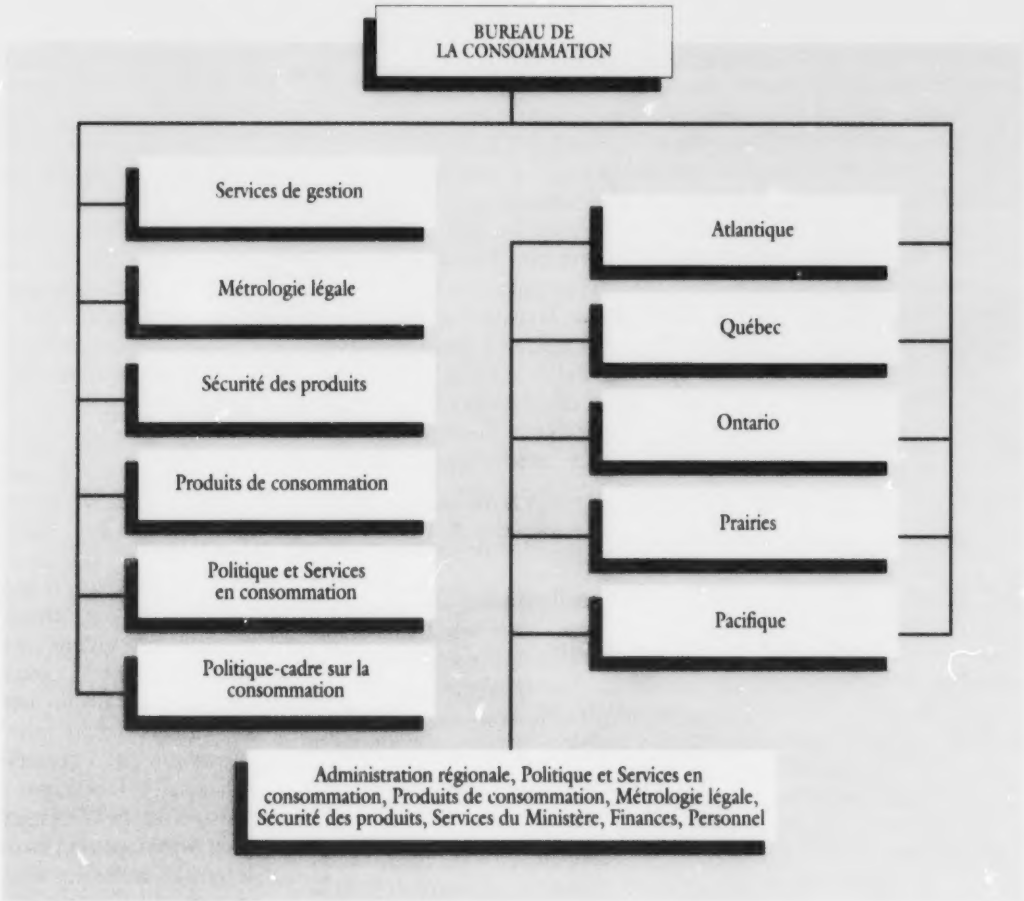

Budget : 65 992 000 $

Dépenses : 65 906 000 $

Recettes : 10 309 000 $

Années-personnes : 990

Sous-ministre adjoint : David B. Watters (997-2862)

Le Bureau de la consommation vise, de par son mandat, à protéger, à servir et à défendre les intérêts des consommateurs, tout en favorisant l'équité sur le marché. En collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec les secteurs privé et bénévole, le Bureau établit et met en vigueur la réglementation, et il administre un certain nombre de programmes volontaires visant à protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien. De plus, le Bureau s'assure de l'exactitude des informations et promouvoit l'existence d'une concurrence équitable, en ce qui regarde l'identification des produits et la précision des mesures pour les marchandises destinées au commerce.

Le Bureau doit aussi s'assurer que les produits potentiellement dangereux, c'est-à-dire qui peuvent blesser ou entraîner la mort, sont identifiés et mesurés de façon appropriée. Grâce aux inspections et à la mise en application de mesures destinées à sensibiliser les commerçants, le Bureau surveille les pratiques commerciales, et il prend des mesures correctives lorsque les intérêts des commerçants et des consommateurs peuvent être compromis.

Produits de consommation
Directrice : Katharine Gourlie (953-3187)

La Direction des produits de consommation est chargée de dépister, de contrôler et de prévenir les cas de fausse représentation des produits sur le marché, et de veiller à ce que des informations exactes soient mises à la disposition des consommateurs pour les aider à faire un choix éclairé lors de leurs achats. Elle s'occupe donc de l'emballage, de l'étiquetage, de la qualité, de la quantité, de la composition et de la publicité d'une vaste gamme de produits de consommation.

La Direction veille entre autres à l'application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, de la *Loi sur l'étiquetage des textiles*, de la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* et de la *Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact*. En outre, elle partage avec d'autres ministères fédéraux la responsabilité de l'application de la *Loi sur les aliments et drogues*, de la *Loi sur l'inspection du poisson* et, de la *Loi sur les produits agricoles du Canada*. Elle partage aussi avec toutes les provinces, à l'exception du Québec, la responsabilité de l'administration de 21 lois ayant pour objet la qualité et la vente de produits agricoles et marins. Enfin, elle s'occupe de programmes volontaires, tels que le programme d'étiquetage d'entretien des produits textiles et le programme de «Taille Canada Standard» pour les vêtements.

D'importants progrès ont été réalisés durant l'année au chapitre de la révision législative, grâce à la mise en oeuvre de plusieurs initiatives ainsi qu'à la mise au point d'un certain nombre de modifications aux règlements concernant l'application de différentes lois relevant de la Direction. Une consultation plus élargie pour l'élaboration et la mise en oeuvre de modifications aux règlements a aussi été encouragée, et plus d'emphase a été mise sur le développement de programmes et de normes de conformité volontaire.

Après avoir mené des recherches approfondies et des consultations intensives, aux échelles nationale et internationale, la Division a pu prévoir pour le printemps de 1991, avec la participation de divers groupes d'intérêts, la publication des *Principes directeurs sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité*. Cette initiative porte sur la nécessité de fournir aux consommateurs de l'information précise et concrète sur les répercussions environnementales des produits qu'ils achètent. Cette initiative permet en outre d'ordonner et de structurer la kyrielle de termes descriptifs, de logos et de vignettes utilisés pour décrire ou indiquer les caractéristiques environnementales des produits de consommation. Ces lignes directrices ont été élaborées en tenant compte de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et de la *Loi sur la concurrence*, qui interdisent toutes deux, d'une manière générale, les indications fausses ou trompeuses.

Toute l'année durant, un certain nombre de mesures de réforme de la réglementation a été mis de l'avant, en vertu de la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. Ces modifications indiquent bien qu'on se préoccupe prioritairement de voir à ce que les programmes de réglementation soient compatibles avec l'évolution de la technologie et du marché.

On a également attaché beaucoup d'importance tout au long de 1990-1991, aux consultations avec d'autres ministères et avec l'industrie, dans le but d'assurer la coordination efficace des programmes et l'amélioration du service au public. Par ailleurs, un certain nombre de méthodes ont été rationalisées et automatisées; les inspecteurs ont reçu de l'équipement à la fine pointe de la technologie, notamment des ordinateurs portatifs pour le programme de vérification de la quantité nette.

Après avoir accompli un travail considérable, en collaboration avec l'industrie des aliments, au sein du «groupe intersectoriel spécial étudiant les programmes d'information sur la santé liés à la vente d'aliments et l'utilisation de recommandations relatives à la valeur nutritive dans l'étiquetage et la publicité des aliments», la Division des aliments, de la Direction des produits de consommation à C&CC, de même que la Direction générale de la protection de la santé, de Santé et Bien-être social Canada, ont émis plusieurs politiques destinées à répondre aux

besoins des consommateurs et de l'industrie de trouver des renseignements clairs et précis au sujet de la valeur nutritive et du régime alimentaire sur les produits alimentaires.

La 21e session du comité Codex sur l'étiquetage des aliments a eu lieu à Ottawa en mars 1991. Le conseiller spécial pour les normes des aliments, du Bureau de la consommation, a agi à titre de président, et le chef de la Division des aliments, à titre de chef de la délégation canadienne. La Division a élaboré une ébauche de ligne directrice internationale sur l'utilisation de l'allégation «naturel», puis elle l'a présentée pour étude au comité.

Une réunion du groupe de travail technique américano-canadien sur l'emballage et l'étiquetage des produits agricoles, des aliments, des boissons et de certains produits connexes a eu lieu cette année. Le conseiller spécial pour les normes des aliments y a agi à titre de co-président. En vertu de l'article 708 de l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, il revient au groupe de travail de viser l'harmonisation ou l'équivalence des exigences réglementaires techniques dans ce secteur.

La Division des normes des marchandises a continué de participer à titre de membre votant et d'informateur à des réunions d'organisations qui s'occupent de normes, telles que l'Office des normes générales du Canada, l'*American Society for Testing Methodologies* (un organisme américain s'occupant de l'essai des méthodologies) ainsi que l'Organisation internationale de normalisation. La Division a contribué à l'élaboration, à la révision et à l'examen de nombreuses méthodes d'essai et de normes concernant des produits.

En 1990-1991, 21 953 inspections sur la fabrication, sur le détail, sur l'importation et sur le commerce en gros ont été effectuées par le personnel des régions; 19 382 annonces ont été examinées et 91 017 plaintes et demandes de renseignements émanant de l'industrie et des consommateurs ont été traitées.

Dans l'ensemble, 120 000 établissements commerciaux vendant des produits de consommation, à raison de 50 milliards de dollars par année, sont touchés par les lois qu'administre la Direction des produits de consommation.

Métrologie légale

Directeur : Richard Knapp (952-0652)

La Direction de la métrologie légale réglemente les normes et les instruments de mesure destinés au commerce en appliquant la *Loi sur les poids et mesures* et la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. La Direction établit des normes pour les instruments de pesage et de mesurage, et pour les compteurs d'électricité et de gaz naturel destinés au commerce; elle approuve également ces appareils. Par ailleurs, la Direction définit les unités de mesure de même qu'elle assure le calibrage et le maintien d'une série d'étalons de masse, de volume, de longueur, de temps, de gaz naturel et d'électricité. Elle s'occupe aussi de réduire le plus possible les mesures inexactes et d'assurer l'équité dans le commerce des marchandises et services par l'entremise d'un programme national d'inspection. Au cours de 1990-1991, elle a approuvé 145 compteurs de gaz et d'électricité et 444 instruments de pesage et de mesurage destinés à une utilisation commerciale, et elle a certifié 1 502 étalons d'inspection au laboratoire de l'administration centrale.

Le directeur de la Métrologie légale est le représentant canadien avec droit de vote auprès de l'Organisation internationale de la métrologie légale (OIML). Cette organisation compte 49 États membres, dont tous les principaux partenaires commerciaux du Canada. L'OIML a pour objectif d'harmoniser les lois et les règlements commerciaux relatifs aux instruments de mesure de même qu'aux marchandises et services qui font l'objet de mesures. Au cours de l'année, le Canada a pris part au vote sur neuf projets de recommandations internationales et a présenté des observations au sujet d'un projet. Dix recommandations ont été publiées officiellement et envoyées aux pays membres. L'OIML a reçu 51 demandes de renseignements au cours de l'année, et elle a distribué 236 documents à divers représentants de gouvernements et du secteur privé.

Le Ministère a continué d'inciter les services publics de gaz et d'électricité et les fabricants de compteurs à obtenir l'accréditation pour vérifier leurs propres compteurs en vertu de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. Cette accréditation est obtenue si un demandeur satisfait

aux normes nationales d'assurance de la qualité. Elle est facultative et les organismes accrédités sont assujettis à des vérifications périodiques. Les trois principaux fabricants canadiens de compteurs d'électricité ainsi qu'Hydro Ontario, Gaz Métropolitain, Union Gas, Northwestern Utilities et Centra Gas (Manitoba) sont tous accrédités.

Les modifications apportées au Règlement sur les poids et mesures touchant le pesage des wagons ferroviaires en mouvement et les normes afférentes, les normes relatives aux enregistrements électroniques et celles qui ont trait aux compensateurs automatiques de température électroniques ont toutes été promulguées en 1990-1991. Le Programme national de formation technique en poids et mesures a permis de continuer à coordonner l'élaboration et la tenue de programmes de formation technique conçus dans le but d'assurer l'uniformité de l'interprétation et de l'application du règlement, des normes et des lignes directrices.

La Direction a mis en oeuvre un projet pilote d'inspection sélective dans neuf districts de Poids et Mesures. À l'aide de l'information tirée des inspections périodiques, l'orientation donnée au programme est déterminée par un système d'indicateurs économiques plutôt qu'en fonction des taux réels de conformité aux normes par rapport aux taux visés. Cette méthode contrôle et évalue les conséquences financières des inspections en fonction d'estimations quantitatives de la valeur économique de diverses catégories d'appareils de pesage et de mesurage et de différents types d'établissements.

Les représentants canadiens de Poids et Mesures ont en outre poursuivi leurs rencontres avec leurs homologues américains en vue d'uniformiser les exigences sur les poids et mesures dans les deux pays et de réduire le travail redondant, en partageant les tâches sur des points d'intérêt commun. Les employés de la Direction de la métrologie légale font partie de plusieurs comités techniques du *National Conference of Weights and Measures* (NCWM) des États-Unis. Ces comités sont chargés de présenter des recommandations à la *Conference* sur les exigences relatives aux appareils de pesage et de mesurage, aux approbations d'appareils, à l'étiquetage et à la quantité nette. De plus, ils exercent une grande influence sur les lois-cadres élaborées par la *Conference*.

Activités régionales

Électricité et Gaz : Au moyen de l'échantillonnage statistique, des membres du personnel régional ont vérifié le fonctionnement de 2,6 millions de compteurs chez les compagnies de service public et les fabricants. Quelque 250 000 de ces compteurs ont été jugés insatisfaisants; les correctifs nécessaires ont été apportés. On a procédé sur les lieux à 6 800 inspections d'appareils de mesurage commerciaux et industriels, qui ont révélé des inégalités représentant 11,8 millions de dollars. Ces inégalités ont été corrigées, et elles ont servi de fondement aux négociations pour amener les parties à s'entendre sur une ristourne ou un rajustement. On a traité environ 21 200 plaintes et demandes de renseignements, et près de 9 600 essais de compteurs et enquêtes sur des conflits ont eu lieu afin de régler les différends entre acheteurs et vendeurs.

Poids et Mesures : Les membres du personnel régional ont procédé à quelque 177 800 inspections d'appareils pour en vérifier la précision et s'assurer de la conformité à la loi et au règlement. Environ 31 000 des instruments inspectés ont été jugés insatisfaisants et ont fait l'objet de mesures correctives; 1 100 appareils ont été saisis à cause de leur non conformité manifeste. On a calibré et certifié environ 48 000 étalons de masse et de volume en matière d'inspection. Des inspecteurs ont aussi visité quelque 4 641 établissements pour échantillonner et inspecter dans des lots de diverses marchandises d'emballage afin d'en vérifier la quantité nette.

Le 20 décembre 1990 a marqué le premier anniversaire de la mise en place du système de détermination de la quantité nette fondée sur la moyenne. La mise en application de ce système avait été effectuée graduellement sur une période d'un an, afin de permettre aux emballeurs et aux importateurs d'écouler les stocks déjà existants, et emballés conformément aux exigences précédemment prescrites par la loi (c'est-à-dire le système de détermination de la quantité nette fondée sur le minimum). Toutes les marchandises

emballées pour une éventuelle présentation commerciale doivent être conformes aux exigences maintenant prescrites par la loi, soit par le système de détermination de la quantité nette fondée sur la moyenne.

Sécurité des produits

Directeur : Jean Gariépy (997-1670)

La Sous-activité de la sécurité des produits administre la *Loi sur les produits dangereux* et veille à son application. Elle est entièrement responsable de la sécurité liée à tous les produits qui ne relèvent pas d'autres lois. Ceci inclut le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), dont l'objet est le secteur industriel du marché du travail. L'organisme résout les problèmes de sécurité liée aux produits en élaborant et en mettant en vigueur des règlements, en mettant sur pied des programmes de sensibilisation du public et en encourageant les industries à mettre en place des programmes volontaires.

La Sous-activité est formée d'une équipe composée comme suit : d'employés de l'administration centrale qui sont responsables d'analyser les blessures liées aux produits et d'élaborer des méthodes pour remédier aux problèmes; du personnel régional, qui s'occupe de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* et de son règlement et qui participe aux programmes d'information; du personnel de laboratoire, chargé de fournir des conseils techniques essentiels pour l'élaboration de méthodes de vérification et de tester des produits pour en vérifier la conformité. Au cours de 1990-1991, le personnel des bureaux régionaux de la Sécurité des produits a procédé à plus de 4 885 inspections de produits variés : céramique émaillée, peinture, briquets, tentes, barrières d'enfant, jouets et produits chimiques ménagers qui sont dangereux.

La prestation de programmes de sensibilisation des consommateurs et de prévention des accidents, s'adressant particulièrement aux enfants et aux personnes âgées, a continué d'occuper une place prioritaire dans les travaux de la Sous-activité. Par exemple, en septembre 1990, le ministre, Pierre Blais, a officiellement lancé le programme SécurEnfants au Musée canadien des civilisations. Ce programme de sensibilisation porte sur la sécurité des enfants liée aux produits de consommation. Les activités qui ont eu lieu au cours de l'année sont une SécuriChasse, l'inauguration de la première maison sécuritaire et une campagne de sécurité liée aux jouets. Les bureaux régionaux ont constitué un élément clé dans le succès de SécurEnfants. Les principales nouveautés dans ce programme sont le recours au parrainage d'entreprises et l'établissement de liens avec d'autres intervenants en matière de sécurité de l'enfant dans le cadre de campagnes communes.

Par ailleurs, au cours de l'été 1990, on a donné 1 082 spectacles de marionnettes mettant en vedette les personnages Plutus et Saturnien, qui expliquent aux enfants la signification des symboles appliqués aux produits dangereux.

Au cours de l'année 1990-1991, la Sécurité des produits a travaillé étroitement avec l'industrie de produits juvéniles et les autres parties intéressées à l'élaboration d'un nouveau règlement sur les landaus et les poussettes pour enfants. Ce nouveau règlement qui abrogera et remplacera le règlement actuel, a pour objectif premier de réduire le nombre élevé d'accidents associés à de tels produits.

Un accord de principe a été conclu avec les associations de fabricants de produits juvéniles du Canada et des États-Unis relativement à l'établissement de normes volontaires communes visant les produits juvéniles qui ne sont pas réglementés, telles les chaises hautes. En vertu de ce programme conjoint de certification, un sceau d'approbation des deux associations sera apposé sur le produit indiquant que ce produit a été testé et trouvé conforme aux exigences des normes volontaires de l'*American Society for Testing and Materials* (ASTM).

Des consultations ont été engagées en 1990-1991 avec l'industrie canadienne du store et des rideaux, au sujet de la mise en place d'un programme volontaire d'étiquetage visant à sensibiliser le public aux dangers de strangulation que posent les cordons de store et de rideaux pour les jeunes enfants.

On a par ailleurs enquêté sur le risque posé aux enfants d'âge pré-scolaire qui jouent avec des briquets, ce qui a permis d'amorcer l'étude de stratégies destinées à réduire ce risque. Or, il en ressort que la modification du produit serait la stratégie la plus prometteuse; il s'agirait d'augmenter la difficulté pour les enfants de faire fonctionner le briquet. Ce concept est semblable à celui employé pour les contenants de médicaments. Le personnel a collaboré avec un groupe de travail de l'industrie des briquets pour élaborer des méthodes d'essai et des critères de sécurité en vue de répondre à ces nouvelles exigences.

Conformément à l'objectif de «prendre le taureau par les cornes» en matière de sécurité, la Direction s'est attaquée au problème des accidents chez les personnes âgées. Dans le cadre du Programme de prévention des accidents chez les consommateurs âgés, un groupe de travail chargé de la promotion de la conception sécuritaire des produits de consommation a également été mis sur pied. Ce groupe de travail est chargé de veiller à ce qu'on réponde aux besoins des personnes âgées en matière de produits. Ce groupe comprend des représentants d'organismes voués aux personnes âgées, de centres de création de nouveaux produits et de ministères fédéraux et provinciaux.

On a également produit et distribué une trousse d'information sur la sécurité destinée aux personnes âgées. Des kiosques d'information, des expositions dans les centres commerciaux, des films sur la sécurité et des dépliants comptent parmi les principaux moyens utilisés pour rejoindre ce groupe.

Les exigences fédérales se rattachant au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) sont que les exclusions de produits du programme devraient faire l'objet d'un examen par un comité parlementaire. Des comités sectoriels tripartites composés de représentants de l'industrie, des syndicats de même que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été formés dans le but d'examiner les exclusions actuelles. Comme résultat, le ***Rapport présenté au Comité parlementaire sur les exclusions du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*** a été préparé dans le but d'aider le Parlement dans son travail. Le Comité des questions actuelles a continué d'agir comme forum pour les gouvernements des provinces et des territoires, pour l'industrie et pour les milieux de travail : on cherche à y développer un consensus sur les modifications au programme.

L'importante révision du ***Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs*** s'est poursuivie au cours de 1990-1991. Ce règlement rend obligatoires la mise en garde et l'emballage protège-enfants pour certains produits de consommation chimiques, maintenant nommés dans la ***Loi sur les produits dangereux***. Toutefois, plusieurs produits chimiques tout aussi dangereux ne sont pas réglementés. Le but principal de la révision est de développer un règlement qui soit global, de sorte que tout produit chimique d'entretien ménager pouvant comporter des dangers soit assujetti aux exigences du règlement.

Politique et services en consommation
Directrice : Maureen Wadsworth (997-1203)

La Direction de la politique et des services en consommation s'occupe notamment de l'analyse et de l'élaboration des politiques en fonction des intérêts des consommateurs. Elle contribue à la protection, à la promotion et à la défense de ces intérêts auprès du gouvernement, des entreprises et des organismes bénévoles.

Parmi les principales activités menées par la Direction, on compte notamment des consultations étroites avec l'Association canadienne du marketing direct (ACMD) dans le cadre de la relance de son programme «Opération intégrité». En vertu de ce programme, les consommateurs peuvent faire rayer leur nom des listes de numéros de téléphone ou des listes d'envoi dressées par les entreprises membres de l'ACMD. Ce programme prévoit également le règlement des plaintes des consommateurs.

Pour ce qui est des questions d'ordre international, la Direction a joué un rôle de premier plan au chapitre de la coordination et de l'articulation de la position canadienne sur des sujets de consommation, notamment auprès des Nations Unies, de l'OCDE, de l'ALÉNA, et de l'Organisation internationale des unions de consommateurs.

Les employés ont continué de servir les intérêts des consommateurs, au sein de programmes mis de l'avant par d'autres ministères fédéraux. La réforme de la législation touchant le secteur financier, l'examen des pesticides, le magasinage outre-frontière et la protection des données sont des exemples.

La Direction de la politique et des services en consommation a planifié et coordonné la participation du Ministère à la première Semaine nationale des consommateurs, tenue en avril 1990. Cette initiative, destinée à l'éducation et à la sensibilisation des consommateurs, a bénéficié du concours des ministères provinciaux et territoriaux de la consommation.

La Direction administre la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt*. En 1990, plus d'un million de Canadiens ont cédé leur droit au remboursement d'impôt à des entreprises spécialisées, ce qui représente un montant d'environ un milliard de dollars. Les escompteurs d'impôt et les associations qui les représentent ont reçu une lettre d'information expliquant en détail l'administration de la loi.

La Direction a administré un programme de subventions et de contributions en vue d'aider les organismes bénévoles et les organismes de consommation sans but lucratif à régler des problèmes qui se posent sur le marché et qui touchent les consommateurs canadiens. Au cours de l'année, 13 organismes ont reçu une aide financière pour lancer un total de 20 projets axés sur des problèmes de consommation. Il est possible d'obtenir une liste de ces organismes sur demande.

Politique-cadre sur la consommation
Directrice exécutive : Meredith Filshie
(953-6711)

En août 1990, le Ministère a créé le Secrétariat de la politique-cadre sur la consommation afin de développer une nouvelle stratégie pour les consommateurs canadiens qui soit appropriée au marché des années 1990. L'objectif de ce secrétariat indépendant est de déterminer le rôle le plus pertinent que puisse jouer le gouvernement fédéral auprès des autres intervenants sur le marché, de manière à appuyer les consommateurs et de faire en sorte qu'ils aient confiance dans le marché de cette décennie et qu'il y participent pleinement.

Le Secrétariat a élaboré des documents de recherche sur des sujets aussi variés que : les lois actuelles touchant les consommateurs, les tendances des consommateurs et des entreprises dans le marché, les nouveaux enjeux pour les consommateurs, le secteur des services en croissance, l'étude de la Constitution canadienne et de la Charte canadienne des droits et libertés, les procédures de recours, les relations entre le gouvernement et les entreprises privées, les façons de diffuser l'information aux consommateurs, les normes sur les produits ainsi que les groupes d'intérêt public.

Au début de 1991, des membres du Secrétariat ont consulté de manière informelle des gens d'affaires, des groupes de consommateurs, des fonctionnaires provinciaux et des universitaires. Ces consultations avaient pour but de connaître les problèmes auxquels sont confrontés les consommateurs dans le marché, les lacunes de la politique actuelle sur la consommation, ainsi que d'obtenir toutes les recommandations utiles dans la redéfinition du rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la politique sur la consommation.

À l'aide des résultats obtenus à la suite de ces consultations et des recherches effectuées par le Secrétariat, la rédaction d'un document de travail est en cours. Ce document contiendra des propositions de politiques sur la consommation devant mener le gouvernement fédéral à adopter une nouvelle approche.

Bureau des corporations et de la politique législative

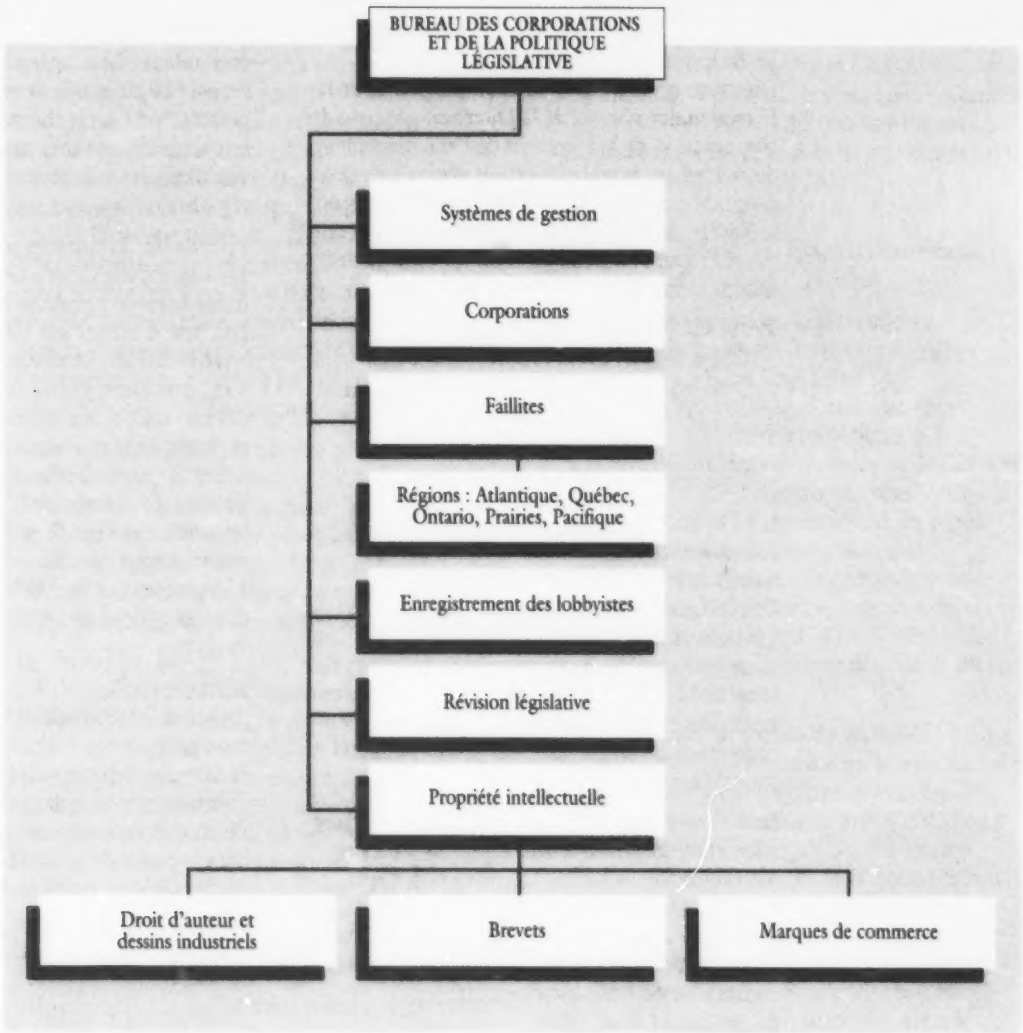

Budget : 69 116 000 $

Dépenses : 68 948 000 $

Recettes : 56 570 000 $

Années-personnes : 609

Sous-ministre adjoint : Morris Rosenberg (953-6701)

Les politiques et lois, dont l'application relève du Bureau des corporations et de la politique législative, forment une grande partie du cadre réglementaire pour le milieu des affaires au Canada. Il s'agit notamment de la *Loi sur la faillite*, la *Loi sur les corporations canadiennes*, la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral* et les lois qui régissent les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce, le marquage du bois, les inventions des fonctionnaires, la topographie de circuits intégrés et les dessins industriels. Ensemble, elles visent à favoriser la bonne marche des affaires, le développement économique, la compétitivité internationale, la créativité, l'innovation et l'exploitation de la technologie.

Le Bureau est composé entre autres de la Direction générale de la révision législative, de la Direction des faillites, de la Direction générale des corporations, de la Direction de l'enregistrement des lobbyistes et de la Direction générale de la propriété intellectuelle, qui elle-même comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Propriété intellectuelle

Commissaire des brevets, registraire des marques de commerce et directeur général : J.H. André Gariépy (997-4418)

Directeur exécutif : Mart Leesti (997-1057)

Les lois en matière de propriété intellectuelle fournissent des stimulants économiques qui favorisent l'avènement, la diffusion et l'exploitation de nouvelles idées. La Direction générale de la propriété intellectuelle (DGPI) est chargée d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables et de s'assurer que l'information acquise, en contrepartie de ces droits, peut être consultée au Canada.

Le 1er octobre 1989, les modifications apportées à la *Loi sur les brevets* et aux *Règles sur les brevets* sont entrées en vigueur. La conversion d'un système canadien des brevets du «premier inventeur» à un système du «premier déposant» et l'introduction d'un régime de taxes périodiques constituent deux des plus importantes modifications.

Le Canada a ratifié les chapitres 1 et 2 du *Traité de coopération en matière de brevets* (TCB) le 2 octobre 1989. Les Canadiens peuvent déposer leurs demandes de brevets aux termes du *Traité de coopération en matière de brevets* et elles sont du même coup déposées internationalement dans quelque 48 autres pays.

La DGPI publie et distribue une série de brochures qui décrivent brièvement les lois reliées à la propriété intellectuelle.

Les Canadiens sont informés, par l'entremise du Programme d'éducation du public (PEP), des divers systèmes canadiens de propriété intellectuelle ainsi que des systèmes étrangers qui peuvent être utilisés. Le programme est mené à bonne fin par l'organisation de séminaires et de présentations sur le thème de la propriété intellectuelle, et par la participation à des foires commerciales et à des expositions, dans toutes les régions du pays.

Pour l'aider à distribuer ses publications, à mener à bonne fin le PEP et à diffuser l'information technologique contenue dans les brevets, la DGPI continue d'utiliser son réseau d'organismes intermédiaires. Le réseau inclut des organismes de recherche provinciaux, des centres d'innovations, des universités, des instituts de recherche fédéraux et provinciaux et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. En 1990-1991, le nombre d'intermédiaires s'élevait à 65. De plus, les trois conseillers de propriété intellectuelle se trouvant respectivement à Montréal, à Toronto et à Vancouver ont facilité le transfert d'information dans les régions du Québec, de l'Ontario et du Pacifique.

Au cours de l'année, le Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI) du Ministère et ses sous-groupes ont soulevé plusieurs questions qui étaient directement reliées aux opérations de la Direction générale dans des domaines tels que l'élaboration des modifications qui sont contenues dans le projet de loi améliorant les législations relatives à la propriété intellectuelle.

La Direction générale a participé et contribué aux initiatives internationales et étrangères reliées à la propriété intellectuelle, dans des domaines d'importance touchant ses opérations et son administration. Des représentants du Bureau des brevets ont continué de participer aux réunions du Comité d'experts de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions. La huitième session du comité, qui s'est tenue à Genève à la fin octobre 1990, a conclu la préparation de l'ébauche du Traité de la loi sur les brevets et son règlement qui sera considérée à la Conférence diplomatique relative au Traité, prévue pour juin 1991, à La Haie, aux Pays-Bas.

La Direction générale a par ailleurs participé activement aux travaux du Comité permanent sur l'information de la propriété industrielle (CPIPI),

qui est responsable de mettre à jour et d'établir les normes de l'OMPI sur la propriété industrielle. Les travaux du CPIPI reliés aux normes internationales sur le stockage et l'échange d'information sur les brevets en format électronique sont d'une importance particulière pour la Direction générale, compte tenu du projet d'automatisation des opérations du Bureau des brevets. Afin de servir les intérêts de la Direction générale dans les travaux internationaux accomplis dans ce domaine, un fonctionnaire de la Direction des systèmes informatisés a présidé le Groupe de travail spécial du CPIPI sur le stockage optique.

En novembre 1990, la Direction générale acceptait d'assurer la formation d'un représentant du bureau des brevets de la République populaire de Chine relativement aux procédures de documentation des brevets. La formation, financée par l'Entraide universitaire mondiale du Canada, devrait s'étendre sur 12 mois.

Le Bureau des brevets a achevé un projet de trois ans devant affermir les opérations du *Caribbean Patent Information and Documentation Unit* (PIDU), situé à Port-of-Spain, à Trinité-et-Tobago. L'objectif du projet, financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), était d'étudier et d'établir un système permettant de renforcer et d'améliorer les divers aspects de la propriété industrielle, ainsi que de fournir un programme permettant une bonne utilisation de l'information technologique contenue dans les brevets, et ce au bénéfice des industries dans la région des Caraïbes. Le projet a permis au PIDU d'assurer à sa clientèle des recherches sur la technologie de pointe contenue dans les brevets et à sensibiliser les usagers de nombreux pays à la valeur du système des brevets et à l'importance de l'information contenue dans ceux-ci.

Des représentants du bureau japonais des brevets et de l'institut japonais de la propriété intellectuelle ont rencontré des fonctionnaires de la Direction générale pour discuter de la *Loi sur les brevets* du Canada et des pratiques relatives aux brevets et aux dessins industriels.

Par l'entremise de l'OMPI, la Direction générale fournit de l'aide aux pays faisant partie de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle pour la recherche et l'examen préliminaire de demandes de brevet en conformité au protocole de Harare. Au cours de l'année, un total de 16 rapports de recherche et d'examen ont été préparés et envoyés à l'OMPI.

Brevets

Directeur intérimaire, Examen des brevets :
Peter J. Davies (997-2930)

Le Bureau des brevets est responsable du traitement des demandes de brevets et chargé d'encourager les Canadiens à exploiter l'information technologique contenue dans ceux-ci. Pour qu'un brevet soit octroyé, l'invention décrite dans la demande de brevet doit être nouvelle, utile et ingénieuse, conformément aux exigences de la *Loi sur les brevets*, les règles afférentes et la jurisprudence canadienne pertinente. Un inventeur qui demande la protection d'un brevet peut se voir accorder les droits exclusifs de fabriquer, d'employer ou de vendre son invention, pour une période de 20 ans suivant la date de dépôt.

Chaque semaine, la *Gazette du Bureau des brevets* fournit des renseignements sur les brevets accordés au Canada. Elle donne également des renseignements sur les demandes de brevet canadien mises à la disponibilité du public. Toutes les demandes déposées en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur les brev* s (c.-à-d. déposées après le 1er octobre 1989) sont mises à la disponibilité du public 18 mois après la date de dépôt ou de priorité, selon le cas. Le Bureau des brevets met également à la disposition du public une salle de recherche et une bibliothèque où sont conservés des renseignements techniques sur les dernières innovations technologiques, et il offre un service de consultation à ses clients.

Le public est encouragé à faire lui-même ses recherches dans les documents disponibles à la salle de recherche; les champs de recherche sur des sujets particuliers étant fournis sur demande. En vertu du Programme d'exploitation de l'information en matière de brevet (PEIB), des recherches techniques sur les brevets canadiens et étrangers sont effectuées pour les organismes intermédiaires. Ainsi, le public désirant obtenir l'information technique d'une recherche est renvoyé à un organisme intermédiaire accrédité.

Demandes de renseignements sur les brevets	1989-1990	1990-1991
Aide pour définir un champ de recherche	3 812	3 710
Travaux de recherche technique pour des organismes	1 261	1 273
Demandes de documents de référence	34 313 *	56 025 *
	125 030 **	154 512 **

* Comprend uniquement les demandes de renseignements sur les demandes mises à la disponibilité du public et sur les brevets canadiens.

** Comprend toutes les demandes de renseignements provenant de la bibliothèque (ex. brevets étrangers, brevets canadiens, demandes de documents des archives).

Le Bureau des brevets renferme 1 281 810 brevets canadiens répartis dans 350 classes techniques divisées en 37 177 sous-classes.

Opérations du Bureau des brevets	1989-1990	1990-1991
Demandes de brevet	33 535	24 052
Avant le 1er octobre 1989	19 963	s/o
Après le 1er octobre 1989	13 464	23 594
Demandes TCB	108	458
Rapports des examinateurs	32 039	24 933
Demandes acceptées	18 146	17 754
Demandes en déchéance	1 123	838
Demandes abandonnées	4 031	6 457
Demandes retournées en vertu de l'article 75 après le non-paiement des derniers frais	109	100
Demandes rétablies en vertu de l'article 32 après abandon pour ne pas avoir donné suite à une mesure officielle	84	132
Requêtes d'examen	121	4 977 *
Brevets délivrés	15 348	14 947
Brevets redélivrés**	11	16
Brevets délivrés en vertu de la *Loi sur les inventions des fonctionnaires***	45	40
Cessions inscrites	30 570	26 399
Caveats enregistrés	61 ***	s/o

* La *Loi modifiant la Loi sur les brevets* n'est entrée en vigueur qu'en octobre 1989.

** Inclus dans la somme des brevets délivrés.

*** Du 1er avril au 30 septembre 1989.

Registre des agents de brevets	1989-1990	1990-1991
Agents canadiens (résidents)	332	335
Sociétés canadiennes	82	83
Non résidents	999	993
Total	1 413	1 411

Licences obligatoires

En vertu des paragraphes 39(3) et 39(4) de la *Loi sur les brevets*, le Commissaire des brevets a le pouvoir d'octroyer des licences obligatoires pour les brevets se rattachant à la fabrication d'aliments ou de médicaments, et en vertu des articles 65 à 70, d'ordonner aux détenteurs d'un brevet d'accorder une licence à ceux qui en font la demande lorsqu'il y a eu abus en matière de droits exclusifs.

Le tableau suivant retrace les activités des deux dernières années financières en vertu des articles susmentionnés de la loi.

Paragraphe 39(3) (aliments)	1989-1990	1990-1991
Demandes reçues	0	0
Licences accordées	0	0
Demandes retirées	1	7
Demandes en suspens	7	0
Paragraphe 39(4) (médicaments)		
Demandes reçues	21	28
Licences accordées	24	12
Licences refusées	3	7
Demandes retirées	3	5
Demandes en suspens	56	60
Articles 65 à 70		
Demandes reçues	2	0
Licences accordées	0	0
Licences refusées	0	0
Demandes retirées	3	1
Demandes en suspens	6	5

Demandes d'indemnisation pour l'utilisation des inventions par le gouvernement

Aux termes des articles 19 et 20, il incombe au Commissaire des brevets de fixer le montant de l'indemnisation versée à l'inventeur par le gouvernement, si celui-ci entend utiliser une invention brevetée. Le tableau ci-dessous fait état des décisions prises par le Commissaire au cours des deux dernières années quant à l'octroi des licences et au versement d'indemnisations.

Indemnisations	1989-1990	1990-1991
Demandes reçues	0	0
Demandes retirées	0	0
Demandes ayant reçu une décision	0	0
Demandes en suspens	1	1

Commission d'appel des brevets

Président : Frank Adams (953-9090)

La Commission d'appel des brevets révise les demandes de brevet et d'enregistrement de dessins industriels qui ont été rejetées, résout les conflits entre les demandeurs de brevet dans les cas où les revendications s'appliquent à la même invention et surveille le ré-examen des brevets. La Commission peut tenir des audiences officielles dans le cadre du processus de révision. Ses opérations au cours des deux dernières années sont résumées ci-dessous.

Rejets définitifs **Brevets**	1989-1990	1990-1991
Rejets renvoyés à la Commission	11	18
Rejets confirmés	9	6
Rejets modifiés	6	2
Rejets annulés	0	1
Réglés sans décision officielle	8	3
Audiences tenues	8	1
Appels en suspens devant la Commission	8	14
Décisions publiées dans la *Gazette du Bureau des brevets*		
intégralement	1	0
partiellement	7	7
Dessins industriels		
Rejets confirmés	1	4
Rejets annulés	1	0
Audiences tenues	1	4

Conflits **Article 43**	1989-1990	1990-1991
Conflits renvoyés à la Commission	12	5
Conflits réglés	15	5
Conflits en suspens	0	4

Ré-examen
Au cours de l'année, quatre demandes de ré-examen des revendications de brevet ont été reçues. Ces demandes étaient les premières considérées par le Bureau des brevets depuis l'entrée en vigueur, le 1er octobre 1989, des nouvelles dispositions de la *Loi sur les brevets*. Pour chacun de ces cas, un comité de ré-examen a été désigné par le Commissaire des brevets. Les résultats des délibérations des comités devraient être connus au cours de l'année financière 1991-1992.

Traité de coopération en matière de brevet (TCB)
Directeur : Pierre Trépanier (997-1947)

Depuis le 9 janvier 1990, les déposants canadiens peuvent déposer des demandes internationales au Canada. Ce dépôt équivaut au dépôt national dans chacun des pays-membres qui est désigné par le déposant. De la même façon, le Canada peut être désigné par un demandeur qui dépose une demande dans l'un des quelconque 49 pays-membres.

Le dépôt des demandes en vertu du traité, au pays et à l'étranger, a dépassé toutes les attentes. En 1990, 465 demandes internationales ont été déposées auprès de l'Office récepteur au Canada. De même, le Canada a été désigné dans 12 326 demandes internationales. De ce nombre, 5 896 demandeurs ont élu le Canada sous le chapitre II du traité.

Systèmes informatisés
Directeur : Ray Taylor (997-2186)

Le projet d'automatisation du Bureau des brevets a franchi une étape importante lors de l'approbation définitive du projet par le Conseil du Trésor en octobre 1990. Celle-ci donnait l'autorisation de procéder avec le plan de mise en oeuvre qui comprend trois étapes. La première étape est la mise sur pied d'un système central permettant de vérifier plusieurs des fonctions requises mais comportant des banques de données restreintes et un nombre limité de postes de travail. La conversion des dossiers fait également partie de cette première étape de mise en oeuvre. La deuxième étape prévoit l'extension du système de base à toutes les composantes internes du Bureau des brevets. La dernière étape permettra aux professionnels des brevets ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises d'accéder au système. Elle permettra également la diffusion de l'information contenue dans les brevets partout au Canada par moyens électroniques. Cette dernière étape, qui devrait être complétée en mars 1996, comprendra également l'intégration des données étrangères dans la banque de données.

En janvier 1991, les fournisseurs ont été invités, au moyen d'un appel d'offre, à proposer un système intégré. Les éventuelles soumissions des entrepreneurs principaux doivent prévoir l'approvisionnement de l'équipement, les logiciels, l'aménagement des installations, la conversion des brevets, la formation et l'intégration du système en une unité globale. Un contrat devrait être accordé au cours de l'année budgétaire 1991-1992.

Droit d'auteur et dessins industriels
Directrice : Linda Steingarten (997-1657)

Le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels est chargé de l'application de la *Loi sur le droit d'auteur*, de la *Loi sur les dessins industriels*, de la *Loi sur le marquage des bois* et des règlements afférents.

Le droit d'auteur existe dès la création d'une oeuvre littéraire, artistique, dramatique ou musicale, pour la durée de la vie de l'auteur ou du compositeur, et pendant 50 ans après sa mort.

L'aspect physique d'une pièce fabriquée peut être enregistré à titre de dessin industriel. En vertu de la *Loi sur les dessins industriels*, l'enregistrement d'un nouveau dessin confère au titulaire enregistré le droit exclusif d'utiliser le dessin au Canada pour une période de cinq ans, renouvelable pour une autre période de cinq ans.

La *Loi sur le marquage des bois* permet d'identifier les propriétaires des bois qui flottent sur les eaux intérieures de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Au cours de l'année, il n'y a eu aucun enregistrement de marquage des bois, ce qui reflète le changement technologique dans cette industrie.

Au début de l'année, le Parlement a adopté la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* et le Ministère a entrepris le processus de préparation de la réglementation.

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels au cours des deux dernières années.

Opérations du Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels	1989-1990	1990-1991
Droit d'auteur		
Demandes reçues	9 500	9 216
Droits d'auteur enregistrés	8 014	8 069
Cessions inscrites	170	439
Nombre de droits d'auteur touchés par les cessions	347	464
Demandes abandonnées	222	425
Dessins industriels		
Demandes reçues	2 999	2 712
Dessins enregistrés	2 996	2 445
Enregistrements renouvelés	703	916
Cessions inscrites	425	490
Nombre de dessins touchés par les cessions	633	611
Demandes abandonnées	470	352
Marques du bois		
Demandes reçues	0	0
Cessions inscrites	0	0
Marques enregistrées	0	0
Questions orales et écrites		
Droit d'auteur	30 372	20 531
Dessins industriels	2 984	5 311

Marques de commerce

Directrice, Examen des marques de commerce : Barbara Bova (997-2423)

Le Bureau des marques de commerce tient le registre des marques de commerce et autres répertoires pertinents et accorde le droit exclusif d'utilisation d'une marque à celui qui en est le titulaire. L'enregistrement des marques de commerce favorise aussi la divulgation des marques et les rend accessibles au public.

Une marque de commerce nouvellement enregistrée reste inscrite au registre pendant une période initiale de 15 ans. L'inscription peut ensuite être renouvelée indéfiniment, en tranches de 15 ans. Lorsqu'une licence concerne une marque, le titulaire devrait inscrire le détenteur de la licence au registre à titre d'usager, afin de protéger la validité de la marque. Pour ce faire, il suffit de présenter une demande d'inscription au Bureau des marques de commerce.

Les demandes d'inscription d'une marque de commerce sont publiées chaque semaine dans le *Journal des marques de commerce*, afin qu'une personne puisse s'opposer à l'enregistrement d'une marque de commerce si cette dernière pouvait nuire aux droits qui lui sont déjà accordés. Le Bureau met à la disposition du public une salle de recherche où il est possible de consulter les registres ainsi que les répertoires des marques de commerce enregistrées et des usagers inscrits.

Commission des oppositions des marques de commerce

Président : Gary Partington (994-4794)

La Commission des oppositions des marques de commerce comprend un président et trois membres. Ces derniers sont chargés par le registraire des marques de commerce de tenir des audiences et de rendre des décisions dans l'une ou l'autre des procédures adverses suivantes, soit : les oppositions aux demandes de marques de commerce (article 38), les procédures selon l'article 45, et les procédures visant l'annulation du titre d'usager inscrit [paragraphe 50(10)].

Le tableau suivant résume les opérations du Bureau des marques de commerce au cours des deux dernières années financières.

Opérations du Bureau des marques de commerce	1989-1990	1990-1991
Demandes d'enregistrement de marques de commerce présentées	25 692	23 831
Demandes d'enregistrement de marques de commerce annoncées	16 777	20 676
Marques de commerce déposées	13 378	15 125
Demandes d'inscription d'usagers inscrits déposées	13 189	13 250
Nombre de marques de commerce régies par des demandes de reconnaissance d'usagers inscrits (accordées et en suspens)	31 459	32 382
Inscriptions d'usagers inscrits	22 160	25 921
Inscriptions d'usagers inscrits annulées	8 138	6 110
Demandes de transfert déposées	22 874	18 560
Transferts enregistrés	19 916	20 883
Enregistrements de marques de commerce renouvelées	4 866	4 110
Enregistrements de marques de commerce radiées	5 058	4 864
Modifications inscrites au registre	37 597	38 817
Copies préparées	99 016	142 121
Agents de marques de commerce dûment inscrits	1 734	1 488
Oppositions déposées	1 417	1 529

Supplément statistique

Les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels sont des instruments économiques importants qui doivent être harmonisés avec d'autres éléments essentiels des politiques et des objectifs économiques à long terme du Canada. La Direction générale effectue donc régulièrement des études portant sur le coût, les tendances et les usages dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les statistiques qui suivent ont été rassemblées au cours des deux dernières années.

Brevets octroyés	1989-1990	1990-1991
À des particuliers	1 747	1 740
À des sociétés	13 558	13 094
À des particuliers et à des sociétés conjointement	43	64
À des inventeurs ou à leurs représentants juridiques	1 707	1 686
À des concessionnaires	13 549	13 094
À des concessionnaires et à des inventeurs conjointement	92	150
Revendications - un seul inventeur	6 862	6 457
Revendications - deux inventeurs ou plus	8 486	8 301
En français	642	460

Résidence des inventeurs brevetés	1989-1990	1990-1991
Canada		
Alberta	83	104
Colombie-Britannique	89	119
Île-du-Prince-Édouard	0	3
Manitoba	21	37
Nouveau-Brunswick	6	7
Nouvelle-Écosse	10	13
Ontario	582	535
Québec	246	236
Saskatchewan	33	37
Terre-Neuve	3	1
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1	1
Total	1 074	1 093

Pays étrangers	1989-1990	1990-1991
Afrique du Sud, République d'	0	28
Allemagne, République fédérale d'	1 067	1 149
Allemande, République démocratique	72	3
Arabie Saoudite	1	0
Australie	129	154
Autriche	74	76
Belgique	105	105
Brésil	10	9
Bulgarie	2	6
Chili	3	3
Chine	7	9
Colombie	2	0
Corée, République de	5	4
Corée, République démocratique populaire de	1	6
Danemark	57	59
Égypte	1	2
Espagne	18	16
États-Unis	7 480	7 332
Finlande	120	115
France	885	798
Grèce	2	0
Haïti	1	0
Hong Kong	9	6
Hongrie	50	44
Inde	3	2
Iran	1	0
Irak	0	2
Irlande	10	16
Islande	4	5
Israël	31	48
Italie	256	262
Japon	1 987	1 902
Koweït	1	0
Liechtenstein	6	7
Luxembourg	18	13
Mexique	4	1
Monaco	0	2
Norvège	37	44
Nouvelle-Zélande	19	13
Pays-Bas	283	266
Philippines	1	1
Pologne	3	2
Portugal	1	1
Roumanie	2	1
Royaume-Uni	838	721
Singapour	2	2
Suède	253	229
Suisse	334	311
Taïwan	20	29
Tchécoslovaquie	13	6
Union soviétique	42	28
Vénézuela	2	12
Yougoslavie	1	1
Zimbabwe	1	0
Total pour l'étranger	14 274	13 854
Grand total (y compris le Canada)	15 348	14 947

Résidence des inventeurs dont les demandes ont été inscrites	1989-1990	1990-1991
Canada		
Alberta	332	233
Colombie-Britannique	325	227
Île-du-Prince-Édouard	6	3
Manitoba	93	64
Nouveau-Brunswick	19	14
Nouvelle-Écosse	44	17
Ontario	1 454	1 004
Québec	587	500
Saskatchewan	82	64
Terre-Neuve	17	22
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2	3
Total	2 961	2 151*

* Ce nombre comprend les demandes en vertu du TCB.

Pays étrangers	1989-1990	1990-1991
Afrique du Sud, République d'	88	62
Albanie	0	2
Allemagne, République fédérale d'	2 690	1 971
Allemande, République démocratique	4	1
Arabie Saoudite	2	0
Argentine	7	4
Australie	350	129
Autriche	187	144
Bahamas	3	2
Barbades	0	1
Belgique	252	174
Bermudes	2	1
Brésil	32	20
Bulgarie	6	3
Burundi	1	1
Chili	1	3
Chine, République populaire de	31	27
Colombie	1	3
Congo	1	0
Corée, République de	34	51
Corée, République démocratique populaire de	1	1
Costa Rica	2	1
Danemark	172	48
Égypte	1	0
Émirats arabes unis	1	1
Équateur	0	1
Espagne	84	69
États-Unis	15 974	10 898
Finlande	267	149
France	1 705	1 541
Grèce	7	4
Guatemala	0	1
Hong Kong	21	8
Hongrie	77	33
Inde	28	14
Indonésie	2	0
Iran	3	0
Irlande	35	29
Islande	5	2
Israël	125	72
Italie	606	485
Japon	4 016	3 455
Jordanie	1	1
Koweït	1	0
Liechtenstein	5	2
Luxembourg	24	19
Malaysie	1	3
Maroc	2	0
Mexique	11	7
Monaco	2	2
Nigéria	1	0
Norvège	101	37
Nouvelle-Zélande	36	29
Pays-Bas	492	410
Pérou	2	0
Philippines	4	0
Pologne	4	4
Portugal	2	5
Qatar	1	0
Royaume-Uni	1 697	1 028
Salvador	2	0
Singapour	6	6
Sri Lanka	0	1
Suède	392	176
Suisse	625	539
Taïwan	120	118
Tchécoslovaquie	30	11
Thaïlande	1	0
Tunisie	1	1
Turquie	2	2
Union soviétique	117	28
Uruguay	1	0
Vénézuela	10	7
Yougoslavie	11	14
Zimbabwe	1	0
Indéterminé	44	40
Total pour l'étranger	30 574	21 901
Grand total (y compris le Canada)	33 535	24 052

Recettes et dépenses	1989-1990 ($) réels	1990-1991 ($) réels
Brevets		
Revenus	24 862 063	25 224 101
Dépenses	15 916 940	15 490 438*
Marques de commerce		
Revenus	13 602 355	13 585 422
Dépenses	4 693 539	5 103 955
Droit d'auteur, dessins industriels et marques du bois**		
Revenus	1 086 805	1 060 265
Dépenses	748 774	787 714

* Ceci exclut les sommes pour le projet d'automatisation des brevets.

** Les revenus comprennent le paiement d'amendes. Les dépenses incluent les frais juridiques.

Corporations

Directeur général par intérim :
Rachel Larabie-LeSieur (997-1058)

La Direction générale des corporations veille à l'application de la *Loi sur les corporations canadiennes*, la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*, la *Loi sur les chambres de commerce*, la *Loi sur les associations coopératives du Canada*, la *Loi sur les syndicats ouvriers* et la *Loi sur les sociétés de caisse de retraite*. Elle délivre également des documents en vertu de la *Loi sur les chemins de fer*.

La Direction générale des corporations comprend la Direction des services corporatifs et la Direction de la conformité.

La Direction des services corporatifs s'occupe pour sa part, relativement à la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*, des cas de constitution en société, des modifications, des services d'information et de certification, des dissolutions, des dépôts réglementaires et de la publication de documents.

Il incombe d'autre part à la Direction de la conformité d'effectuer des études et des analyses complexes des pratiques corporatives, des prises de contrôlc, des projets d'accord et d'autres transactions du même genre; de mener des enquêtes sur les plaintes visant des sociétés constituées sous le régime fédéral; d'examiner les demandes de dispense en ce qui concerne les exigences réglementaires; d'examiner les demandes présentées par des sociétés, des organismes et des particuliers conformément à d'autres lois, par exemple la *Loi sur les chambres de commerce* et la *Loi sur les associations coopératives du Canada*, ainsi que les allégations de confusion dans des dénominations sociales.

À l'exception des intermédiaires financiers, les sociétés par actions de compétence fédérale sont constituées en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral* qui est entrée en vigueur le 15 décembre 1975.

La Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* s'applique à la création et à l'exploitation des sociétés mutuelles et des sociétés de bienfaisance à charte fédérale.

La Direction générale des corporations maintient une vaste banque de données contenant de l'information sur les sociétés fédérales, dont 184 341 étaient actives à la fin de l'exercice financier. En 1990-1991, la Direction générale a constitué 9 196 sociétés en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*. De plus, elle a traité 27 477 demandes de constitution ou de modification en vertu de cette même loi et des autres lois dont l'application relève de la Direction générale.

La Direction générale a enquêté sur 45 plaintes relatives à des sociétés à charte fédérale et a reçu 171 110 dépôts effectués conformément aux exigences contenues dans les lois et règlements qui les régissent. Elle a également répondu à 83 833 demandes de renseignements et fourni 34 986 copies de documents. En tout, elle a préparé 36 332 copies authentiques et certificats de conformité. Elle a de plus étudié 660 demandes de dispense à l'endroit de certaines dispositions législatives.

En outre, la Direction générale des corporations fait l'examen des modifications aux règlements des sociétés sans but lucratif, des modifications aux statuts constitutifs en vertu de la *Loi sur les associations coopératives du Canada* et de la *Loi sur les chambres de commerce* ainsi que des demandes de reconstitution en société présentées conformément à la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*.

Documents délivrés (ne comprend pas les demandes rejetées)	1989-1990	1990-1991
Loi sur les corporations canadiennes		
Lettres patentes accordées Partie II	593	589
Lettres patentes supplémentaires accordées	155	147
Certificats d'acceptation d'abandon de charte	33	33
Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral		
Certificats de constitution en société	11 643	9 196
Certificats de changement de régime (exportation)	250	279
Certificats de fusion	634	567
Certificats de modification	6 563	5 807
Certificats de dissolution	2 199	2 504
Certificats de prorogation (importation)	366	305
Loi sur les chambres de commerce		
Chambres de commerce enregistrées	9	16
Loi sur les associations coopératives du Canada		
Certificats de constitution en société	1	1

Documents examinés	1989-1990	1990-1991
Loi sur les corporations canadiennes Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral		
Sommaires et rapports annuels déposés*	110 632	114 516
Prospectus	222	151
Rapports sur les transactions d'initiés	11 729	9 546
Circulaires d'information au sujet des procurations	588	578
Offres de prise de contrôle	73	49
États financiers présentés	6 109	5 623
Plaintes	60	45
Ordonnances de dispense	539	660

* Y compris les états financiers présentés aux termes de la *Loi sur les chambres de commerce*.

Faillites

Surintendant : Walter Clare (997-1210)

La Direction des faillites est le nom administratif du Bureau du Surintendant des faillites. Elle est responsable des opérations de 14 bureaux au Canada en plus de celles de l'administration centrale, et elle compte 131 employés.

Le Surintendant des faillites joue un rôle important dans la stimulation de la confiance dans l'intégrité du système de crédit au Canada. Il veille à la réglementation du processus d'insolvabilité, à l'octroi de licences aux syndics, aux enquêtes sur les faillites afin de repérer d'éventuelles infractions à la *Loi sur la faillite* ou au *Code criminel* et à la publication de données générales et statistiques sur l'insolvabilité.

La réglementation du processus d'insolvabilité s'est poursuivie en vertu des programmes de : surveillance de l'administration des actifs (SAA), services aux créanciers et services aux débiteurs.

En vertu du programme SAA, la Direction a surveillé étroitement le processus de faillite et s'est assurée que des mesures correctives étaient adoptées lorsque le justifiaient les circonstances.

Le Programme de services aux créanciers a permis de promouvoir un haut niveau de compétence et d'intégrité chez tous les syndics dans l'administration des faillites et chez d'autres professionnels travaillant dans le domaine de l'insolvabilité, et ce afin de maximiser les dividendes distribués aux créanciers. Ainsi, en 1990-1991, les syndics ont versé 87 544 100 dollars en dividendes à des créanciers non garantis.

Au cours de l'année, 38 nouvelles licences de syndic ont été octroyées. La Direction des faillites a surveillé 698 syndics individuels et 136 sociétés de syndics. En outre, le Groupe national de vérification de la Direction a effectué 56 vérifications périodiques et 2 vérifications spéciales. Trente-deux vérifications étaient encore en cours à la fin de l'année.

Le Programme d'accès à la faillite a permis aux particuliers ayant un besoin réel, quel que soit leur lieu de résidence et nonobstant leur capacité à payer des droits au syndic, d'accéder plus aisément aux services de faillite.

À l'automne 1990, des sessions d'information pour syndics ont été tenues à Vancouver, à Calgary, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto, à Ottawa, à Montréal, à Québec et à Halifax.

En 1990-1991, la Direction des faillites a maintenu son programme pour les débiteurs visant à les rendre plus conscients des causes de leurs difficultés financières, à comprendre le processus de la faillite, et à leur fournir les renseignements nécessaires pour mieux composer avec la complexité du système de crédit. Ceci s'est fait au moyen de sessions de groupe dans le cadre du processus d'interrogatoires statutaires.

La Direction a continué de contrôler l'application par les provinces de la Partie X de la *Loi sur la faillite*, qui autorise des ordonnances de fusion permettant aux particuliers de rembourser leurs dettes sur une période de trois ans, tout en étant libérés des pressions exercées par les créanciers et des saisies sur le revenu. Cette partie de la *Loi sur la faillite* a été appliquée en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. En 1990, 1 741 ordonnances de fusion ont été rendues par les tribunaux des provinces susmentionnées et ont permis de répartir 8,3 millions de dollars entre les créanciers inscrits.

Les tableaux des pages suivantes reflètent le nombre de faillites commerciales et personnelles enregistrées au cours de l'année 1990-1991.

Faillites et propositions

Province	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	653	46 910 025	85 958 156	39 048 131
Nouvelle-Écosse	2 267	107 004 840	197 378 030	90 373 190
Île-du-Prince-Édouard	71	2 730 524	5 951 626	3 221 102
Nouveau-Brunswick	658	40 017 509	85 040 428	45 022 919
Québec	20 694	1 466 141 024	2 969 528 322	1 503 387 298
Ontario	23 398	1 174 345 799	2 553 404 427	1 379 058 628
Manitoba	2 600	89 198 183	165 202 029	76 003 846
Saskatchewan	2 108	99 557 702	182 419 021	82 861 319
Alberta	5 538	253 823 112	529 867 083	276 043 971
Colombie-Britannique	4 752	136 201 280	551 612 412	415 411 132
Territoires du Nord-Ouest	2	700	37 790	37 090
Yukon	10	1 828 853	3 806 318	1 977 465
Canada	**62 751**	**3 417 759 551**	**7 330 205 642**	**3 912 446 091**

Faillites commerciales

Province	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	114	36 621 830	71 489 201	34 867 371
Nouvelle-Écosse	576	77 200 361	150 100 406	72 900 045
Île-du-Prince-Édouard	18	1 923 495	4 293 963	2 370 468
Nouveau-Brunswick	166	32 048 832	70 587 125	38 538 293
Québec	5 006	1 055 915 239	2 096 300 824	1 040 385 585
Ontario	3 420	535 514 427	1 323 645 453	788 131 026
Manitoba	441	29 973 340	84 956 761	54 983 421
Saskatchewan	610	39 873 325	102 300 533	62 427 208
Alberta	1 216	144 181 733	346 224 355	202 042 622
Colombie-Britannique	1 258	89 274 598	394 694 116	305 419 518
Territoires du Nord-Ouest	1	0	1 001	1 001
Yukon	6	9 238	1 036 445	1 027 207
Canada	**12 832**	**2 042 536 418**	**4 645 630 183**	**2 603 093 765**

Faillites personnelles

Province	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	538	8 731 041	12 865 524	4 134 483
Nouvelle-Écosse	1 685	28 061 116	44 020 824	15 959 708
Île-du-Prince-Édouard	53	807 029	1 657 663	850 634
Nouveau-Brunswick	488	7 931 227	14 342 103	6 410 876
Québec	15 462	225 538 609	569 014 221	343 475 612
Ontario	19 410	571 111 135	1 132 629 239	561 518 104
Manitoba	2 133	50 465 355	70 516 324	20 050 969
Saskatchewan	1 495	57 102 709	78 002 503	20 899 794
Alberta	4 314	109 081 489	180 934 206	71 852 717
Colombie-Britannique	3 441	31 511 179	109 807 634	78 296 455
Territoires du Nord-Ouest	1	700	36 789	36 089
Yukon	2	50 365	194 219	143 854
Canada	**49 022**	**1 090 391 954**	**2 214 021 249**	**1 123 629 295**

Propositions

Province	Nombre	Actif $	Passif $	Déficit $
Terre-Neuve	1	1 557 154	1 603 431	46 277
Nouvelle-Écosse	6	1 743 363	3 256 800	1 513 437
Nouveau-Brunswick	4	37 450	111 200	73 750
Québec	226	184 687 176	304 213 277	119 526 101
Ontario	568	67 720 237	97 129 735	29 409 498
Manitoba	26	8 759 488	9 728 944	969 456
Saskatchewan	3	2 581 668	2 115 985	(465 683)
Alberta	8	559 890	2 708 522	2 148 632
Colombie-Britannique	63	15 415 503	47 110 662	31 695 159
Yukon	2	1 769 250	2 575 654	806 404
Canada	**907**	**284 831 179**	**470 554 210**	**185 723 031**

Enregistrement des lobbyistes
Directrice : Corinne MacLaurin (953-7145)

La Direction de l'enregistrement des lobbyistes est l'unité administrative responsable de l'application de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* qui est entrée en vigueur le 30 septembre 1989. Le but de cette loi est d'assurer la transparence des activités des lobbyistes rémunérés, sans faire obstacle au libre accès aux institutions de l'État. La loi prévoit deux catégories de lobbyistes : le lobbyiste de la première catégorie (le professionnel) et celui de la deuxième catégorie (l'employé).

Le grand public peut facilement faire des recherches dans le registre informatisé, combinaison des technologies d'une base de données et de la lecture optique, pour produire des rapports sur les lobbyistes et leurs clients.

Durant l'exercice financier, la Direction a produit un petit guide sur la façon de remplir les formulaires d'enregistrement.

Enregistrements
À la fin de l'exercice financier, 7 798 formulaires d'enregistrement avaient été traités. Le tableau suivant fournit des renseignements sommaires à cet effet :

Enregistrements traités :	1re catégorie	1 547
	2e catégorie	2 556
	Amendement	3 695
	TOTAL	7 798
Lobbyistes :	1re catégorie	658
	2e catégorie	2 182
	TOTAL	2 840

Révision législative
Directeur général : poste vacant

La Direction générale de la révision législative est formée de deux directions : la Direction de la révision – consommation et corporations et la Direction de la révision – propriété intellectuelle.

Révision – consommation et corporations
Directeur : George Redling (953-6766)

La Direction a la responsabilité d'examiner et de réviser les lois dont l'administration relève du Ministère, à l'exception de celles portant sur la propriété intellectuelle. La Direction effectue les travaux d'analyses juridique et économique nécessaires au développement des politiques. Elle évalue et suggère de nouvelles techniques de réforme législative. La Direction assure également la prestation des fonctions législatives et de politiques afin de moderniser les lois-cadres du Ministère. En particulier, en 1990-1991, la Direction a poursuivi son travail sur la réforme de la *Loi sur la faillite*, et la révision des points de vue législatif et politique de la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*

Afin d'ajouter à ses capacités d'élaboration de politiques et de textes législatifs, la Direction a effectué des recherches sur les techniques de réglementation, sur le climat qui prévaut au sujet du droit et des pratiques de la consommation et des entreprises à l'échelle mondiale. Elle a aussi procédé à de nombreuses consultations afin d'élaborer des propositions législatives. De plus, la Direction a fourni l'expertise et des conseils afin de faire avancer des initiatives avec d'autres ministères dans des domaines de compétence partagée.

Révision – propriété intellectuelle
Directeur : Jim Keon (953-7845)

La Direction a appuyé l'initiative de l'élaboration des politiques dans les domaines de circuits intégrés, de la Phase II de la révision de la ***Loi sur le droit d'auteur***, et d'un projet de loi améliorant les législations relatives à la propriété intellectuelle, qui apporterait des modifications aux lois sur les brevets, les marques de commerce, les dessins industriels et le droit d'auteur. D'autres questions de politique à l'examen ont porté sur l'octroi de brevets en biotechnologie, la révision de la législation sur les dessins industriels, et les droits sur les obtentions végétales. La Direction a servi de secrétariat au Comité consultatif de la propriété intellectuelle, présidé par le sous-ministre, ayant pour mandat d'informer le gouvernement des préoccupations des intéressés en matière de propriété intellectuelle au Canada.

À l'échelle internationale, la Direction a fourni un appui important et des exposés de politique aux négociateurs canadiens dans le cadre des négociations commerciales multilatérales au GATT, relativement aux aspects commerciaux de la propriété intellectuelle. Elle a aussi participé à des réunions et à des conférences d'organismes comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, où l'on a discuté et élaboré des ébauches de traités sur des questions internationales de propriété intellectuelle, dont l'harmonisation des législations sur les brevets et les marques de commerce. La Direction contribue aussi à informer l'industrie canadienne sur les questions de propriété intellectuelle soulevées par l'approche de la conclusion en 1992 d'un marché unique dans la Communauté européenne.

Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique

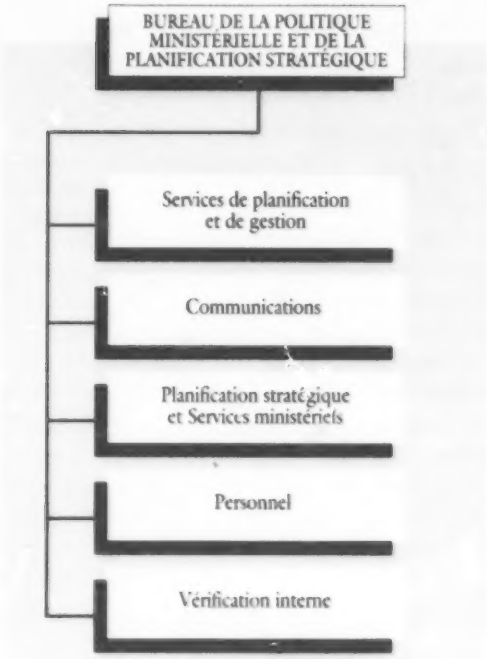
BUREAU DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
Services de planification et de gestion
Communications
Planification stratégique et Services ministériels
Personnel
Vérification interne

Budget : 10 409 000 $

Dépenses : 10 388 000 $

Recettes : 0 $

Années-personnes : 137

Sous-ministre adjointe : Suzanne Hurtubise (953-8633)

Il incombe au Bureau de la politique ministérielle et de la planification stratégique de conseiller le Ministère sur ses objectifs, son orientation et ses priorités stratégiques, d'analyser la situation économique aux échelles nationale et internationale, d'étudier le marché canadien, ainsi que d'assurer les relations fédérales-provinciales. Le Bureau doit veiller à ce qu'un processus de planification stratégique intégré et efficace soit en place et à ce qu'un plan stratégique soit établi pour le Ministère. Il est en outre chargé de voir à ce que les politiques soient établies de façon cohérente et uniforme au Ministère. Il donne des conseils en matière de gestion des ressources humaines et assure la planification et le perfectionnement du personnel. Le Bureau fournit également des services au Ministère en matière de communication, de vérification interne, d'évaluation de programme et de personnel.

Communications

Directeur : Toby Fyfe (997-2858)

La Direction des communications participe à la réalisation du mandat de C&CC en élaborant pour le Ministère et le bureau du ministre des stratégies de communication. La Direction analyse l'opinion publique et les points de vue des principaux intervenants à l'égard des programmes et des politiques du Ministère. Elle formule des messages destinés à répondre aux besoins d'information des publics cibles et recommande les moyens les plus efficaces pour acheminer ces messages.

La Direction publie également une revue de presse quotidienne ainsi qu'une analyse suivie du traitement médiatique des questions intéressant le Ministère, et elle assure la formation des porte-parole ministériels. Toute une gamme de produits de communication émane de cette direction, allant de *Rapport nouveau*, l'organe d'information interne du Ministère, aux discours, aux publications et aux supports audio-visuels. En 1990-1991, le Centre des publications a distribué environ 2,3 millions d'exemplaires de brochures, de discours et d'autres publications.

La Direction a aussi produit le document *La Perspective publique*, un outil de planification interne qui vise à cerner l'état d'esprit du public canadien à l'égard des questions et des tendances importantes sur les plans politique, économique, social et environnemental.

En 1990-1991, les programmes de communication destinés à aider les consommateurs à faire des choix éclairés sur le marché ont surtout porté sur la sécurité de l'enfant, la sécurité des aînés, les taux d'intérêt des cartes de crédit et les faillites personnelles.

Le soutien en matière de communication a été fourni au Bureau de la consommation pour l'organisation de la première Semaine nationale des consommateurs en avril 1990 et la mise sur pied du tout nouveau Secrétariat de la politique-cadre sur la consommation.

La Direction des communications a travaillé avec le Bureau de la politique de concurrence sur des dossiers chauds. Dans l'affaire des minoteries reconnues coupables de truquage des offres dans la vente de farine à l'Agence canadienne de développment international, la Direction a coordonné avec succès les efforts de communication avec les autres ministères impliqués. Dans le cas de la société NutraSuc et de la société Xerox, les conseillers de la Direction ont répondu à de nombreuses demandes d'information de la part des médias au sujet de l'application de la loi par le Directeur.

La Direction a aussi fourni des conseils ainsi que des services de rédaction, d'impression et de distribution au Bureau de la politique de concurrence lors de la publication d'un aperçu général de la *Loi sur la concurrence* du Canada.

La Direction a par ailleurs fourni le soutien nécessaire pour sensibiliser le public canadien à l'importance de la propriété intellectuelle vis-à-vis l'économie canadienne et la compétitivité à l'échelle internationale. Dans le cadre de ce programme de sensibilisation, la Direction a également orchestré les annonces du ministre au sujet de l'automatisation du Bureau des brevets ainsi que de la signature d'un protocole d'entente entre le Ministère et Industrie, Sciences et Technologie Canada portant sur la communication de renseignements sur les brevets.

Enfin, un support important a été fourni lors du lancement de «SécurEnfants», le nouveau programme national de sensibilisation à la sécurité des enfants vis-à-vis les produits de consommation. Parmi les points saillants de ce programme dynamique en matière de communication, on compte la première SécuriChasse de produits dangereux à l'échelle nationale et l'inauguration de la première maison SécurEnfants.

Planification stratégique et services ministériels
Directeur : Michael Wernick (953-6735)

La Direction de la planification stratégique et des services ministériels assure la coordination en matière de recherche et de politique stratégiques en ce qui a trait aux questions d'actualité ou nouvelles. Elle offre aussi des services au Ministère dans les domaines de l'évaluation, de la planification stratégique et de la coordination de l'information ministérielle et des activités fédérales-provinciales-territoriales.

La Direction a joué un rôle de premier plan dans la surveillance des projets de politiques envisagés par d'autres ministères et dans la rédaction d'exposés permettant aux gestionnaires du Ministère d'être au courant de ces dossiers. Au nombre des principales questions dont la Direction s'est occupée en 1990-1991, on compte le commerce, le Plan vert, la TPS et la compétitivité.

En 1990-1991, les recherches stratégiques ont été axées sur des questions de consommation touchant le secteur des services financiers, sur le rôle du Ministère relativement aux préoccupations environnementales et sur les questions touchant au commerce.

La Direction a publié un rapport périodique composé de tableaux comparatifs des frais reliés aux cartes de crédit les plus fréquemment utilisées.

La Direction a pris l'initiative en ce qui concerne les activités de planification stratégique du Ministère, et elle a coordonné la rédaction de la plupart des principaux documents de planification.

Au cours de l'exercice financier, la Direction a de plus planifié et coordonné une réunion des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la consommation.

La Direction de la planification stratégique et des services ministériels a mis au point un cadre d'évaluation pour le Programme d'enregistrement des marques de commerce, et elle a contribué à l'élaboration d'indicateurs de performance du programme. Elle a également mené des études qui aideront à évaluer les modifications à la *Loi sur les brevets* en ce qui a trait aux produits pharmaceutiques, et qui aideront aussi à évaluer les stratégies de conformité relatives à la *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*.

La Direction a en outre coordonné l'élaboration du Plan annuel de réglementation du Ministère.

Secrétariat de transfert électronique de fonds

En collaboration avec les principaux intéressés, le Secrétariat a poursuivi son travail d'élaboration du *Code de pratique canadien des services des cartes de débit*. On a accompli un progrès appréciable et on prévoit la parution du Code pour 1991-1992.

Personnel

Directrice générale : Marie Moylan (997-1300)

La Direction générale du personnel fournit des conseils, un soutien et des services aux gestionnaires afin qu'ils puissent gérer efficacement les ressources humaines du Ministère. La Direction générale offre également un service complet en personnel à tous les employés.

Pendant l'année, la Direction a mis au point des initiatives dans le cadre des défis de Fonction publique 2000. Une nouvelle politique de formation qui met l'accent sur le développement global des ressources humaines a été élaborée. La Direction a débuté la planification d'un programme de formation assisté par ordinateur, et elle a poursuivi ses activités liées à son centre de ressources, ainsi qu'à ses programmes de formation faits sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques. Les gestionnaires ont continué de recevoir une formation en classification, dotation et relations de travail.

Le Programme d'affectations ministérielles continue d'offrir l'occasion aux employés d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle tout en permettant aux gestionnaires d'avoir accès à une source d'employés qualifiés. Quarante-cinq affectations ont été autorisées au cours de l'année.

La Direction générale a continué à fournir des conseils et de l'aide aux organismes satellites établis par la loi, c'est-à-dire la Commission de révision des marchés publics, la Commission du droit d'auteur, le Tribunal de la concurrence, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et le Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.

Vérification interne

Des vérifications internes ont été effectuées en ce qui concerne les recettes et les comptes débiteurs; les systèmes de contrôle ministériels; le personnel; les frais de déplacement; le système de contrôle des congés; la vérification spéciale d'Hamilton; le système ENVOY; les micro-ordinateurs et les capitaux (vérification commencée) de même que les véhicules automobiles.

Services

Finances et administration

Budget : 13 209 000 $

Dépenses : 13 105 000 $

Recettes : 172 000 $

Années-personnes : 168

Directeur général : Harry McIlroy (997-1075)

Autres cadres supérieurs au 31 mars 1991 :

Directeur, Finances : Ronald Fauvel (997-1054)
Directeur, Services ministériels de technologie de l'information : Samy Talbert (997-2914)
Directeur, Services administratifs : Lucien Dagenais (997-1050)
Directeur intérimaire, Services de bibliothèque et des dossiers : Peter Bruce (994-4879)

La Direction générale des finances et de l'administration est responsable de la coordination de la politique financière, administrative et informatique, et elle offre d'autres services, dont la bibliothèque. Elle coordonne aussi la fonction de planification et de contrôle financiers et opérationnels pour l'ensemble du Ministère.

La Direction générale assume certaines des responsabilités qui incombent au ministre des Consommateurs et des Sociétés à titre de registraire général du Canada; parmi ces responsabilités, mentionnons l'émission et l'enregistrement de documents officiels tels que des proclamations et des commissions faisant foi de certaines nominations.

En 1990-1991, 11 251 commissions et documents ont été délivrés en vertu des *Règlements sur les documents officiels* et 1 189 documents enregistrés en vertu d'autres lois.

Secrétariat du Ministère

Budget : 911 000 $

Dépenses : 909 000 $

Recettes : 0 $

Années-personnes : 18

Directrice, Services de direction : Carole Lacombe (997-2704)

Le Secrétariat du Ministère offre des services de soutien aux bureaux du sous-ministre et du ministre en ce qui a trait à la correspondance ministérielle, aux relations parlementaires, ainsi qu'à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

En 1990-1991, le Secrétariat a traité 4 190 pièces de correspondance pour le ministre, 4 093 pièces de correspondance pour le sous-ministre et 15 rapports pour le Parlement, 87 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et 12 demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Le Secrétariat offre également des services de secrétariat pour les réunions du Comité de direction, les rencontres ministérielles et les autres réunions concernant tout le Ministère tout au long de l'année. La directrice siège au Comité de direction.

Services juridiques

Budget : 416 000 $

Dépenses : 411 000 $

Recettes : 0 $

Années-personnes : 9

Avocat général principal : Jean-Marc Raymond (997-3325)

La Direction des services juridiques fournit sur place des services juridiques de toute nature au Ministère et à ses Bureaux. En plus de procurer des conseils juridiques de nature générale, la Direction fournit des conseils et opinions spécifiques portant sur l'application des lois et règlements administrés par le Ministère ainsi que sur le développement, la formulation et la rédaction de lois et règlements relevant du Ministère.

Les Services juridiques offrent également des services de litige aux divers bureaux du Ministère, lesquels incluent la représentation du Ministère, de ses fonctionnaires et de la procureure générale du Canada devant une variété de tribunaux civils, réglementaires et criminels partout au Canada. L'avocat général principal des Services juridiques est également membre du Comité de direction du Ministère.

Opérations régionales

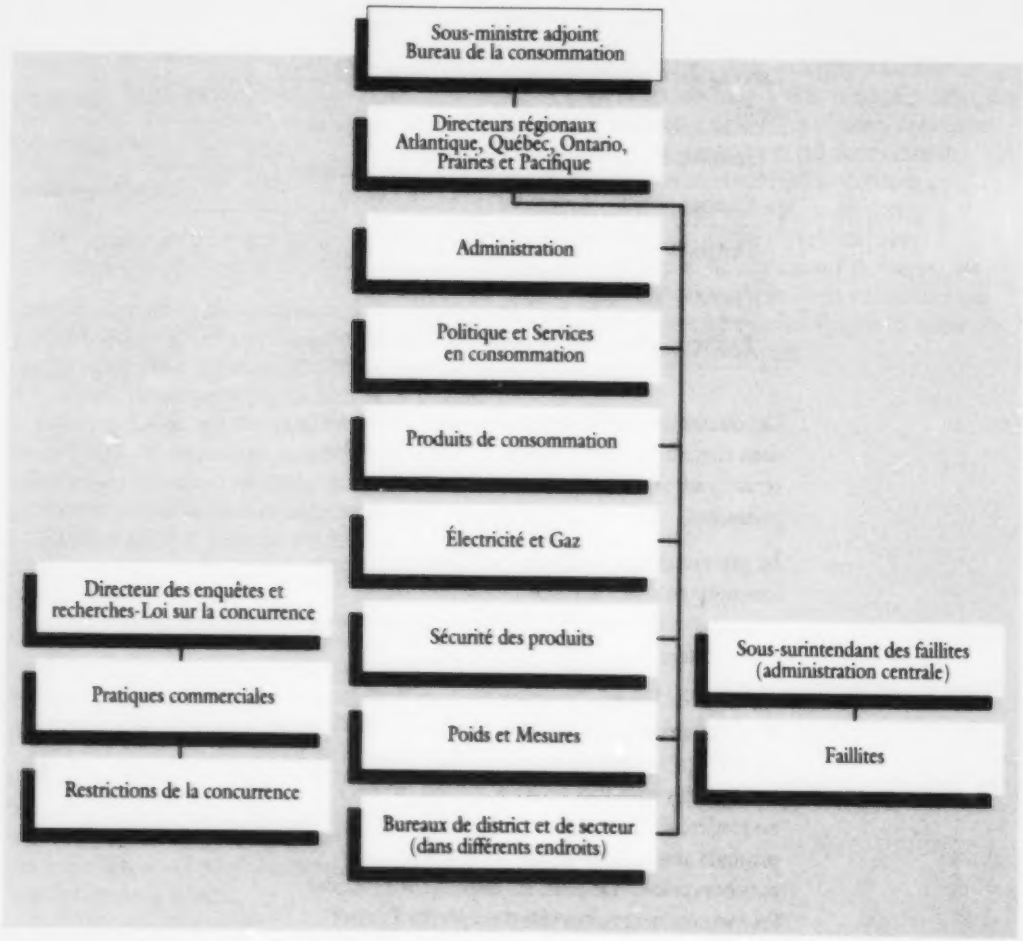

Les services du Ministère sont offerts par l'entremise de cinq bureaux régionaux et d'un certain nombre de bureaux de district et de secteur. Des inspecteurs résidants et des inspecteurs de secteur se chargent des inspections dans les endroits situés hors des principaux centres urbains et dans les centres isolés. Les sous-activités du Bureau de la consommation (Poids et Mesures, Électricité et Gaz, Sécurité des produits, Produits de consommation et Politique et Services en consommation) sont toutes représentées dans chacune des régions, tout comme le sont la Direction des faillites du Bureau des corporations et de la politique ministérielle et la Direction des pratiques commerciales du Bureau de la politique de concurrence. Les services ayant trait aux autres clauses de la *Loi sur la concurrence* sont aussi offerts à Vancouver, à Toronto et à Montréal. Environ un tiers du personnel du Ministère travaille dans les régions.

Les cinq directeurs régionaux au 31 mars 1991 sont :

Atlantique : André Pilon (902) 426-6090
Québec : Francine Sarrazin (514) 283-5559
Ontario : Robert Rusinek (416) 224-4020
Prairies : Bill Empke (204) 983-3151
Pacifique : Zane Brown (604) 666-5050

Les directeurs régionaux représentent le Ministère dans chacune des cinq régions et fournissent des services administratifs à l'ensemble de leur personnel.

Le personnel régional reçoit ses directives fonctionnelles de l'administration centrale, et il est responsable de la mise en oeuvre des programmes du Ministère.

Au cours de l'année, les inspecteurs du Bureau de la consommation ont visité plus de 14 000 établissements afin de repérer et de corriger des pratiques frauduleuses ou trompeuses en matière d'étiquetage et d'emballage des produits alimentaires et autres produits de consommation. De plus, les inspecteurs prennent les mesures nécessaires afin d'empêcher l'entrée sur le marché de tout produit dangereux ou, le cas échéant, de retirer un tel produit, comme certains jouets par exemple. Plus de 177 800 appareils de pesage et de mesurage ont été inspectés et environ 2,6 millions de compteurs d'électricité et de gaz ont été vérifiés afin d'en contrôler l'exactitude.

Les agents régionaux des Faillites ont traité 62 761 faillites et propositions. Les enquêteurs des Pratiques commerciales ont traité 109 demandes d'information concernant la *Loi sur la concurrence* de même que 13 745 plaintes portant sur les dispositions relatives à la publicité trompeuse; ils ont par ailleurs présenté 87 nouveaux cas ayant trait à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales malhonnêtes devant les tribunaux.

Bureau du sous-registraire général adjoint du Canada

Budget : 1 857 000 $

Dépenses : 1 847 000 $

Recettes : 0 $

Années-personnes : 19

Sous-registraire général adjoint : Georges Tsaï (995-6852)

Au nom du Premier ministre, le sous-registraire général adjoint (SRGA) est chargé de l'administration du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en matière de conflits d'intérêts et l'après-mandat pour les ministres de la Couronne, les secrétaires parlementaires, les membres du personnel soustraits des ministres, les personnes nommées à temps complet par le gouverneur-en-conseil ou par un ministre et les fonctionnaires pour lesquels des fiducies doivent être établies.

Le SRGA aide les titulaires de charge publique à se conformer aux exigences du code et à résoudre toute difficulté qui pourrait survenir quant à l'application des mesures d'observation. De plus, il prête son concours aux ministres dans l'exercice de leurs fonctions. Le SRGA doit s'assurer que les fiducies sont conformes aux exigences du code et recommande le remboursement de certains frais liés à la création, à l'administration et à la dissolution de la fiducie.

Le Bureau du SRGA tient à jour un registre qui renferme les renseignements accessibles au public. Il offre aussi des conseils aux sociétés de la Couronne, aux offices, commissions et autres tribunaux quant à l'établissement et aux améliorations apportées à leurs propres mesures d'observation en matière de conflits d'intérêts. Le Bureau répond également à des demandes d'information et d'aide provenant d'autres agences fédérales.

De plus, le Bureau du SRGA gère un centre de ressources comprenant des ouvrages, des films, des bandes magnétoscopiques et d'autres documents sur les conflits d'intérêts et sur des questions d'éthique professionnelle qui intéressent les titulaires de charge publique et le gouvernement. Il existe aussi un service de référence et d'information où on répond aux demandes des particuliers et des groupes de fonctionnaires qui désirent en apprendre davantage sur les questions d'éthique gouvernementale.

Annexes

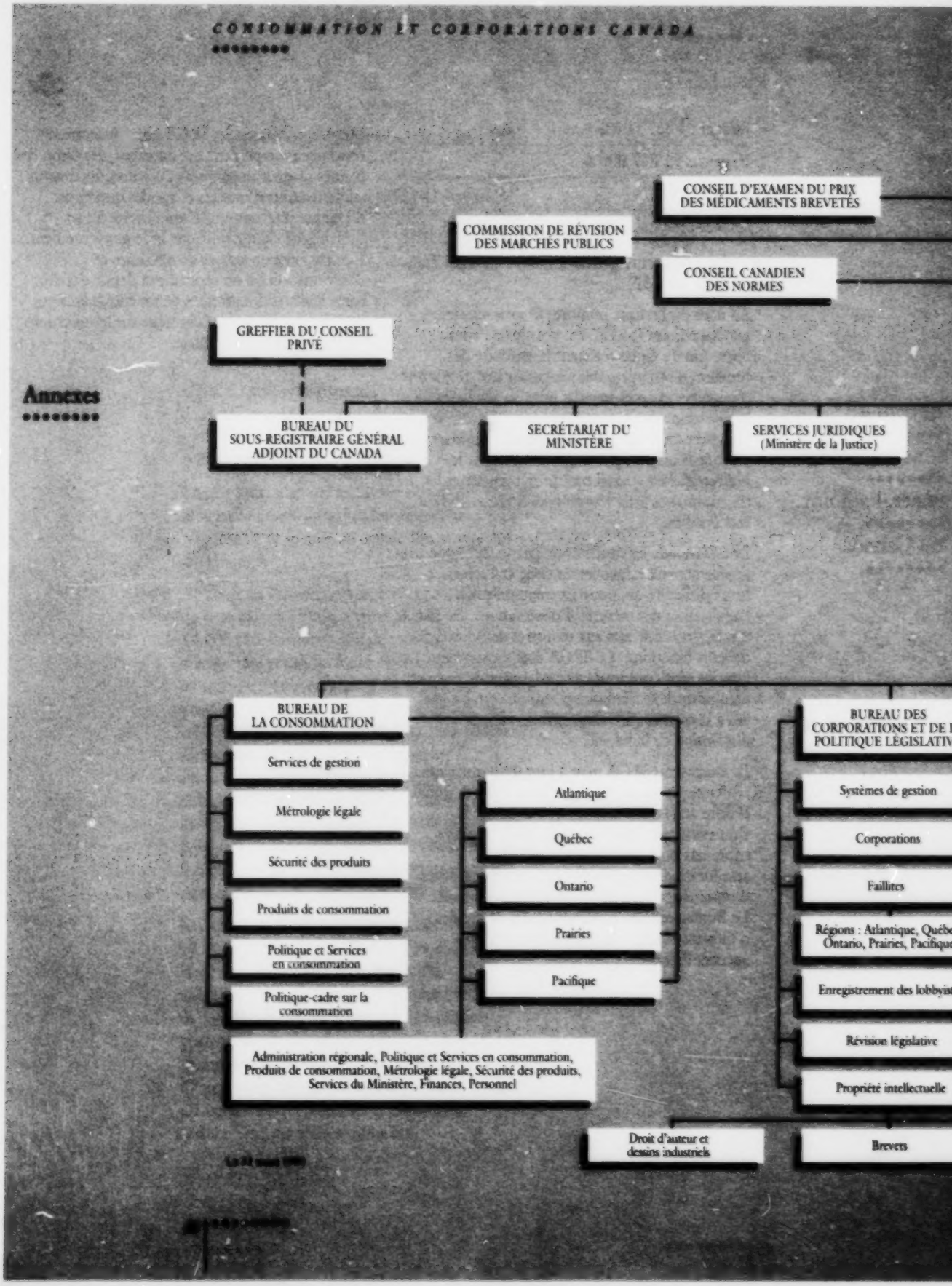
CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
COMMISSION DE RÉVISION DES MARCHÉS PUBLICS
CONSEIL CANADIEN DES NORMES
GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ
BUREAU DU SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU CANADA
SECRÉTARIAT DU MINISTÈRE
SERVICES JURIDIQUES (Ministère de la Justice)
BUREAU DE LA CONSOMMATION
Services de gestion
Métrologie légale
Sécurité des produits
Produits de consommation
Politique et Services en consommation
Politique-cadre sur la consommation
Atlantique
Québec
Ontario
Prairies
Pacifique
Administration régionale, Politique et Services en consommation, Produits de consommation, Métrologie légale, Sécurité des produits, Services du Ministère, Finances, Personnel
BUREAU DES CORPORATIONS ET DE
POLITIQUE LÉGISLATIV
Systèmes de gestion
Corporations
Faillites
Régions : Atlantique, Québe
Ontario, Prairies, Pacifiqu
Enregistrement des lobbyist
Révision législative
Propriété intellectuelle
Droit d'auteur et dessins industriels
Brevets

ANNEXE

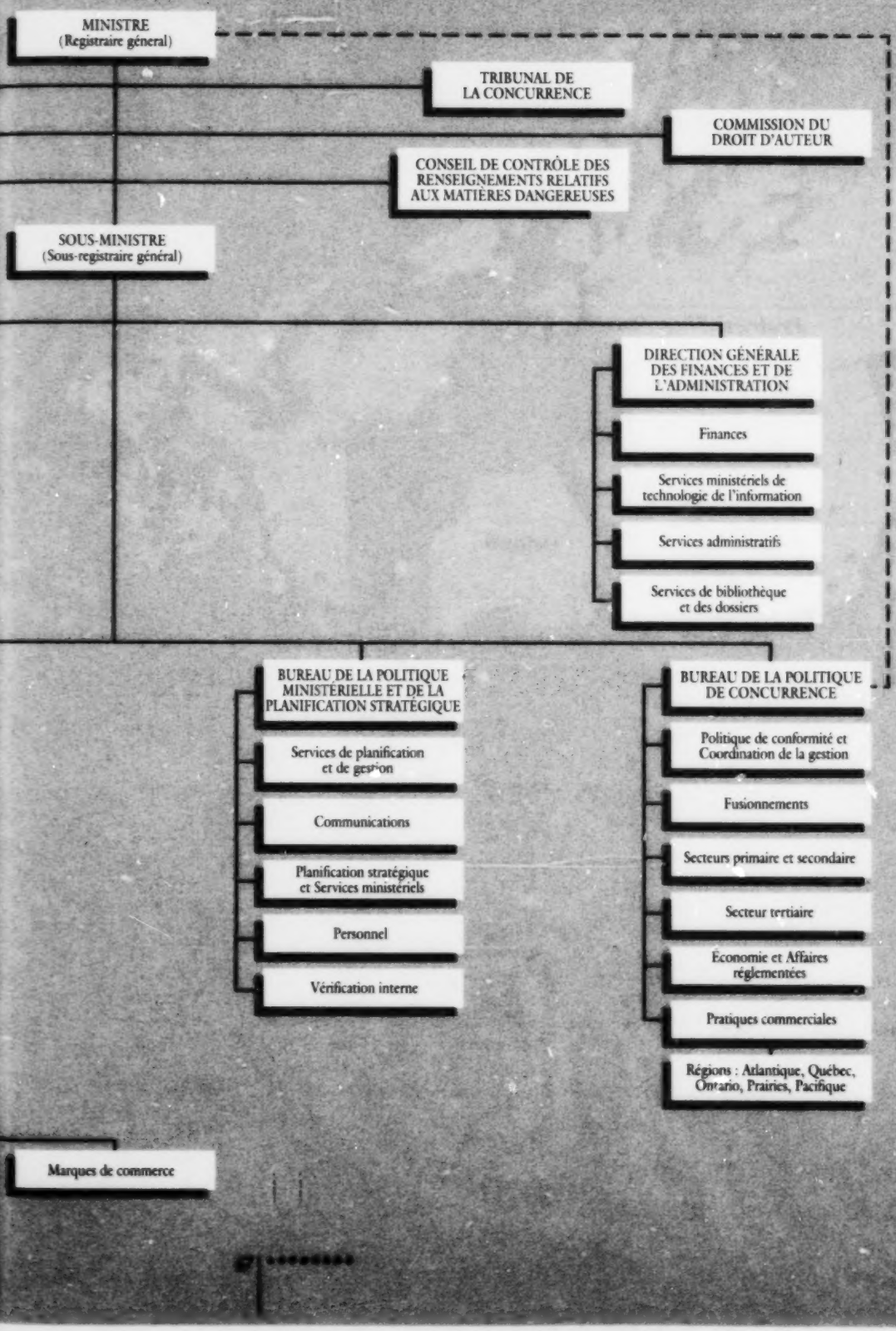
MINISTRE
(Registraire général)
TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE
COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR
CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES
SOUS-MINISTRE
(Sous-registraire général)
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
Finances
Services ministériels de technologie de l'information
Services administratifs
Services de bibliothèque et des dossiers
BUREAU DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
Services de planification et de gestion
Communications
Planification stratégique et Services ministériels
Personnel
Vérification interne
BUREAU DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE
Politique de conformité et Coordination de la gestion
Fusionnements
Secteurs primaire et secondaire
Secteur tertiaire
Économie et Affaires réglementées
Pratiques commerciales
Régions : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Pacifique
Marques de commerce

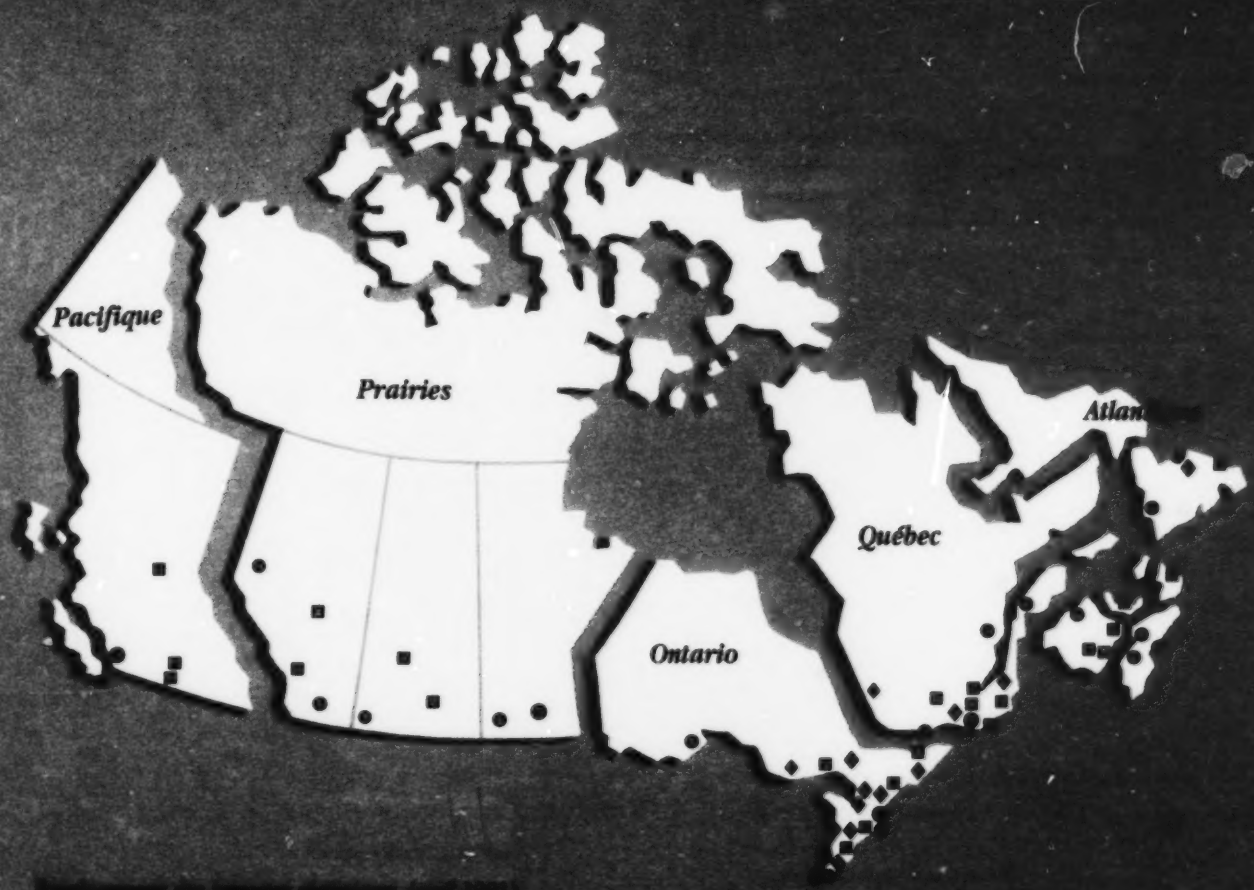
Pacifique
Prairies
Québec
Ontario

Sources des recettes

millions $

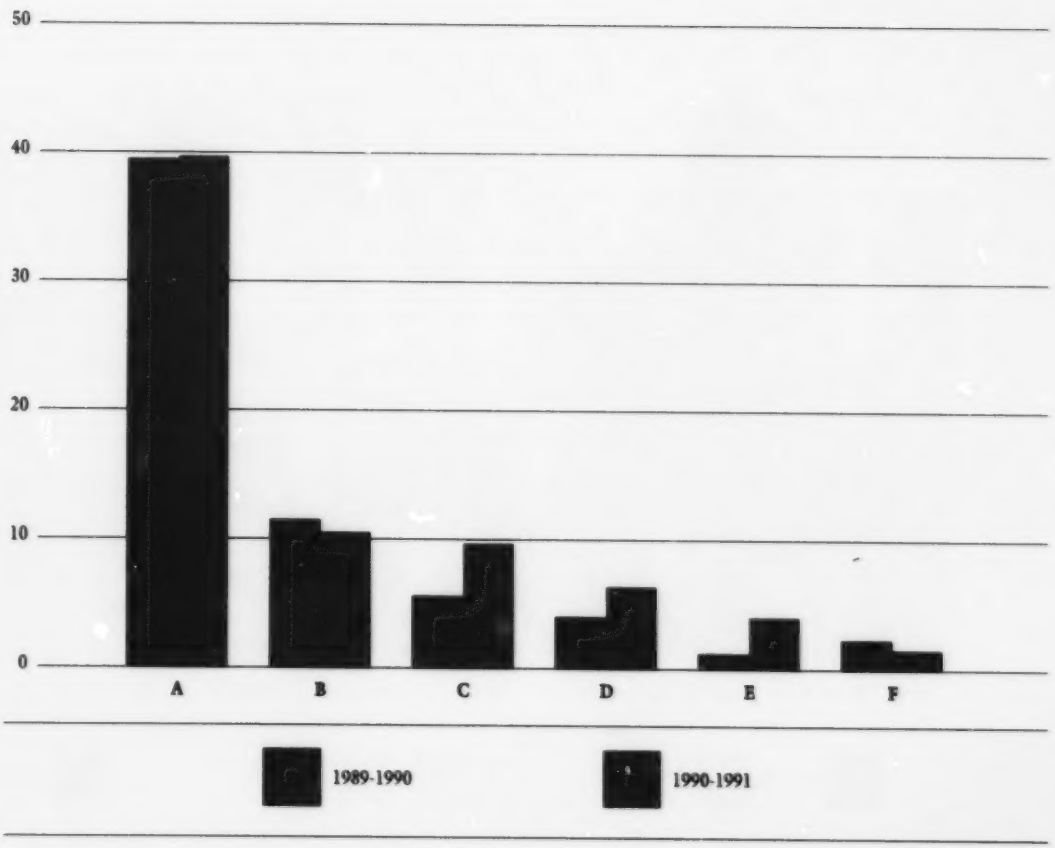

(A) Frais pour les brevets, marques de commerce, droit d'auteur et dessins industriels

(B) Frais de constitution en société

(C) Droits d'inspection de l'Électricité et du Gaz, et des Poids et Mesures

(D) Taxes perçues en vertu de la *Loi sur la faillite*

(E) Amendes en vertu de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions/Loi sur la concurrence*

(F) Autres recettes

Dépenses

millions $

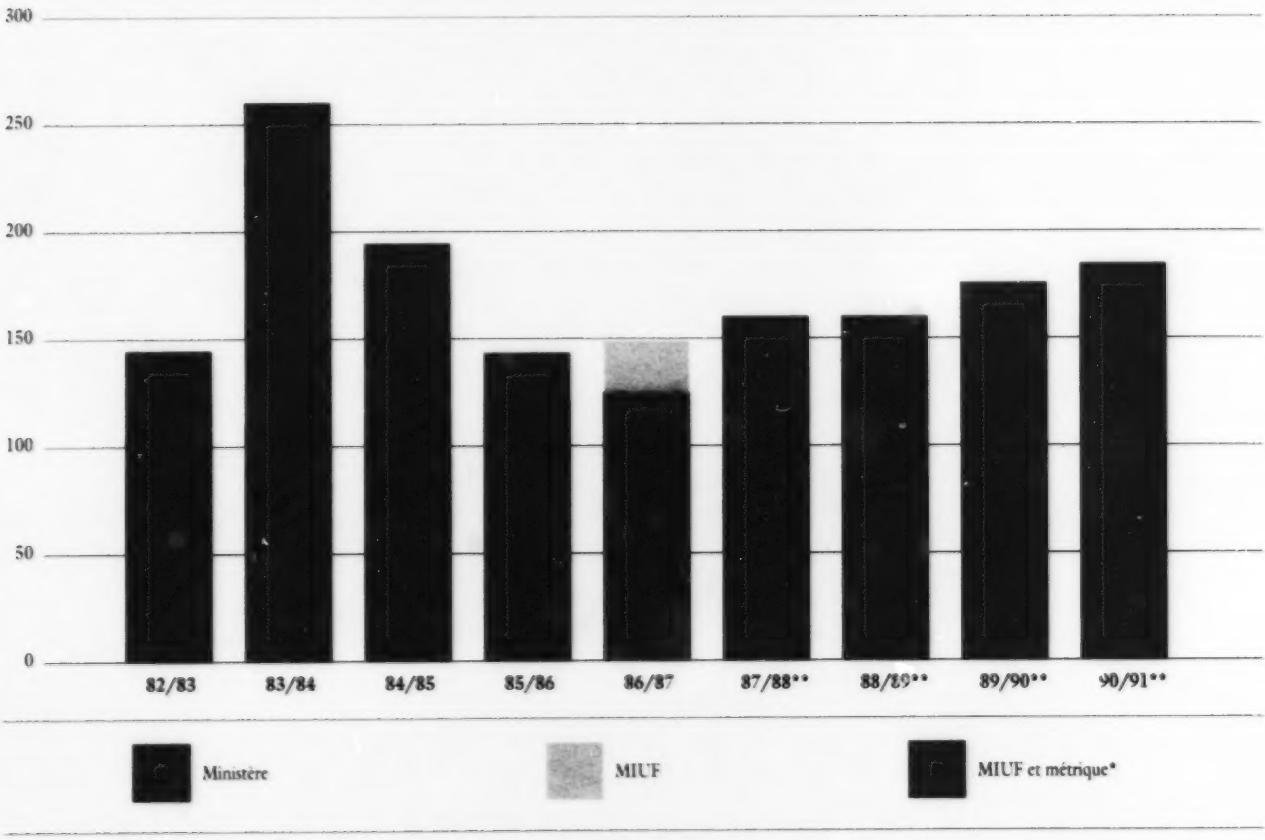

* Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse d'urée-formaldehyde (MIUF) et les activités reliées à l'ancienne Commission du système métrique.
(Il est à noter que la Commission du système métrique a été dissoute le 31 mars 1985 et le Centre sur la MIUF, le 31 mars 1986.)

** Comprend les paiements de transfert (25 $ millions) aux provinces pour la recherche et développement dans le secteur des médicaments.

Années-personnes

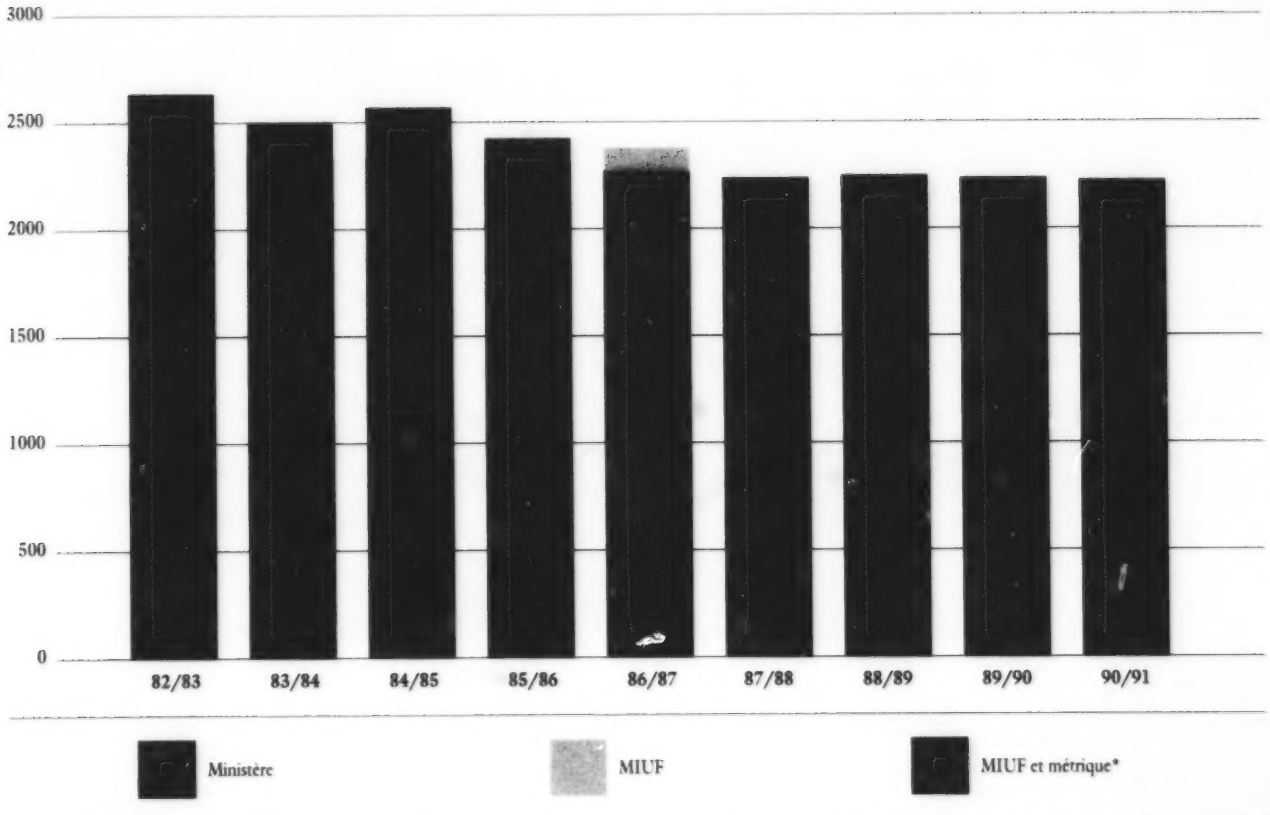

* Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse d'urée-formaldehyde (MIUF)et les activités reliées à l'ancienne Commission du système métrique.
(Il est à noter que la Commission du système métrique a été dissoute le 31 mars 1985 et le Centre sur la MIUF, le 31 mars 1986.)